

L'échec des islamistes au pouvoir : Le cas des Frères musulmans en Égypte et Annahdha en Tunisie

Mémoire réalisé par
Mohammed Seddiq TANOUTI

Promoteur(s)
Virginie VAN INGELGOM

Lecteur(s)
Vincent LEGRAND

Année académique 2017-2018
Master en Sciences politiques

Remerciements

Ce mémoire est dédié à la mémoire de mon père, à la bonté de ma mère, à la pureté de mon épouse, au courage de mes enfants et au respect de ma famille.

Je tiens à remercier Mme Van Ingelgom en sa qualité de promotrice et de professeur. Ses conseils, ses remarques ainsi que son cours de sociologie politique étaient indispensables pour la réalisation de ce travail.

Je remercie le (s) lecteur (s) qui va (vont), sans doute, m'aider à développer et perfectionner ce projet de recherche.

L'échec des islamistes au pouvoir :

Le cas des Frères musulmans en Égypte et Annahdha en Tunisie

Table des matières

Introduction	2
I-Chapitre préliminaire	6
I-1 La définition de l'Islam politique	6
I-1-1 La Gama'a des FM	7
I-1-2 Annahdha	9
I-2 Le cadre théorique	10
1-2-1 La théorie des mouvements sociaux (TMS)	10
I-2-1-1 La théorie de la mobilisation des ressources TMR	11
I-2-1-2 Les structures des opportunités politiques SOP	13
I-2-1-3 Le cadrage	15
I-2-2 Le concept de légitimité	18
II Les éléments liés aux islamistes	22
II-1 L'Ambiguïté idéologique et la dualité du cadrage	22
II-2 Une idéologie conservatrice	27
II-2-1 Le conservatisme politique	28
II-2-2 Le conservatisme socio-économique	29
II-3 L'organisation	31
II-3-1 L'autonomisation politique	31
II-3-2 Les dynamiques internes : modérés vs conservateurs	34
I-3-2-1 Les dynamiques internes chez les FM	34
II-2-2-2 Les dynamiques internes chez Annahdha	36
III - Les éléments de résistance	39
III-1 L'Égypte : Les résistances institutionnelles	39
III-1-1 L'armée	39
III-1-1-1 Le rôle politique de l'armée égyptienne	40
III-1-1-2 Le rôle économique de l'armée	42
III-1-2 Le juge égyptien :	44

III-1-2-1 Un juge avec une volonté d'indépendance.....	44
III-1-2-2 Un juge Politisé	46
III-2 La Tunisie et la résistance de la société civile.....	48
III-2-1 L'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT)	48
III-2-1-1 L'UGTT : Une légitimité historique	48
III-2-1-2 La relation entre l'UGTT et le pouvoir politique	49
II-2-2-2-1 Le corporatisme politique	49
III-2-2-2 La relation conflictuelle entre le pouvoir politique et l'UGTT.....	50
III-2-2 Le mouvement féministe tunisien	53
III-2-2-1 La place de la femme tunisienne dans le CSP	54
III-2-2-2 Le mouvement féministe tunisien : un mouvement diversifié	55
IV- Les islamistes au pouvoir : les carences des légitimités.	58
IV -1 Les islamistes et l'absence d'une légitimité révolutionnaire	58
IV -1-1 La légitimité révolutionnaire : définition.....	58
IV -1-2 L'islamisme une idéologie absente dans le printemps arabe tunisien et égyptien.....	59
IV -2 La précarité de la légitimité électorale.....	63
IV -2-1 L'Égypte : La vulnérabilité imposée de la légitimité électorale.....	66
IV -2-1-1 L'alliance avec l'armée.....	66
IV -2-1-2 Le Bras de fer avec la justice.....	67
IV -2-1-3 La polarisation politique.....	68
IV -2-1-3-1 Le clivage identitaire	68
IV -2-1-3-2 Le clivage révolutionnaire.....	69
IV -2-1-4 Le comportement hégémonique.....	70
IV -2-2 La Tunisie : la vulnérabilité négociée de la légitimité électorale	73
IV -2-2-1 La polarisation politique.....	73
IV -2-2-2 La recherche des compromis.....	76
IV -2-2-3 Le partage du pouvoir.....	76
IV -2-2-4 L'intervention de la société civile.....	77
IV -2-2-5 Le rôle des états-majors des partis	78
IV -3 L'échec de la légitimité par les « outputs »	80
IV -3-1 La situation socio-économique en Tunisie et en Égypte pré-printemps arabe.	80
IV -3-3 Les résultats socio-économiques.....	82
Conclusion.....	87
Tableaux récapitulatifs :	90
Bibliographie	91

Introduction

L'échec des islamistes au pouvoir nous renvoie à la problématique de l'échec de l'islam politique, un sujet déjà abordé, par Olivier Roy au début des années 90. Dans son ouvrage, Roy (1992) affirme que les islamistes souffrent d'un échec idéologique avec l'impasse théorique de l'État islamique, et un échec politique avec leur incapacité d'acquérir le pouvoir. Rappelons-nous qu'à cette époque, la démocratie libérale marque son triomphe avec « la fin de l'histoire », l'instauration d'un nouvel ordre mondial, les révolutions démocratiques de l'Europe de l'Est, et le processus de paix au Moyen-Orient initié par les États-Unis. En revanche, la même époque connut aussi le coup d'État en Algérie en janvier 1992 qui bloqua la conquête des islamistes du FIS (Front Islamique du Salut) au pouvoir, la guerre entre les frères ennemis islamistes en Afghanistan, et la montée de la violence du « salafisme jihadiste » en Algérie et en Égypte.

Selon Kepel (2000), le déclin de l'islamisme est dû à l'incapacité mobilisatrice de l'idéologie à constituer une alliance entre la jeunesse urbaine pauvre et la bourgeoisie pieuse. À la fin de 2010 et le début de 2011 c'est cette jeunesse pauvre, constituée de chômeurs diplômés ou sans diplôme, des travailleurs issus du secteur informel et des « débrouillardists », qui déclenche « la révolution » et fait tomber les régimes autoritaires de Ben Ali en Tunisie et de Moubarak en Égypte (respectivement le 14 janvier et le 11 février 2011), ce qui donna aux islamistes l'occasion de s'emparer du pouvoir. La communauté scientifique se demanda alors si c'était la fin de l'hypothèse de l'échec et le déclin de l'islamisme. Cependant, le déroulement du processus dit « le printemps arabe » affirma que « l'été islamiste » était de courte durée.

Le printemps arabe constitue un laboratoire riche d'événements et des faits sociopolitiques qui permettent aux spécialistes et aux observateurs de l'islamisme de mesurer sa capacité à accéder au pouvoir ainsi que ses limites qui le conduisirent à le perdre assez rapidement.

En effet, lors des élections législatives de 2011-2012 les FM (Frères musulmans) en Égypte, par leur bras politique, le PLJ (Parti de la liberté et de la justice) fondé le 30 avril 2011 après la chute de Moubarak, récoltèrent 42 % des sièges de l'assemblée, soit 217 sur 508. Les présidentielles de 2012 ont porté Morsi, le candidat du PLJ, à la présidence du pays avec 51,73 % des voix au second tour. Ils devinrent ainsi la première force politique du pays. L'expérience du PLJ au pouvoir va tourner en drame après le coup d'État militaire du 3 juillet 2013 qui destitua Morsi de la présidence après une grande vague de protestation de masse.

En Tunisie, le Parti Annahdha (Renaissance), légalisé le 1^{er} mars 2011, obtint 37 % des voix et 41 % des sièges lors des élections de l'assemblée constituante le 23 octobre 2011, ce qui lui permit d'acquérir la première place sur la scène politique et de constituer le gouvernement transitoire en alliance avec deux autres partis du centre gauche le CPR (Le Congrès pour la République) et Ettakattol (le Bloc). Une place qui n'a pas su la conserver plus longtemps, à la suite de la destitution du gouvernement de la troïka et la mise en place d'un gouvernement technocrate en janvier 2014, puis sa défaite électorale aux législatives du 26 octobre 2014 où il ne récolta que 27 % des voix ce qui veut dire une perte de 10 % par rapport aux premières élections. La première place revint alors à Nidaâ tounous (Appel de la Tunisie), un parti laïque opposé aux islamistes.

La problématique de l'étude

Cette étude s'intègre dans une problématique générale sur les islamistes et le pouvoir. Hormis l'expérience iranienne, les islamistes connurent des échecs dans leurs tentatives d'accéder au pouvoir. Le rapprochement des islamistes auprès du pouvoir était toujours au profit de la stabilité des régimes en place. L'alliance des islamistes soudanais du « Front Islamique National » sous le leadership d'Hassan al-Tourabi avec l'armée soudanaise, après le coup d'État de 1989, n'a pas tardé à s'ébranler et al-Tourabi fut envoyé en prison en 2001. Les FM algériens (le Mouvement de la Société pour la Paix) ont apporté un soutien important au président Bouteflika dans sa politique de stabilisation du régime sans pour autant avoir un partage plus élargi du pouvoir. Le « Parti de la Justice et du Développement » marocain (PJD) semble être un exécutant de l'autorité de la monarchie marocaine plutôt qu'un détenteur réel du pouvoir malgré sa victoire électorale en 2011 et sa présidence du gouvernement.

L'expérience du PLJ en Égypte et Annahdha en Tunisie est exceptionnelle par rapport à l'islamisme, du fait de leur accès direct au pouvoir à travers des élections libres et concurrentielles¹. En contrepartie, l'échec n'a pas épargné les deux formations.

Si le constat de cet échec au pouvoir est unique pour les deux formations précitées, on ne manquera pas de signaler la différence du degré et même de la nature. Le cas égyptien présente un échec marqué par la violence au niveau du pouvoir, concrétisé par l'interdiction du PLJ, l'emprisonnement du président ainsi que des dirigeants de la confrérie des FM, et au niveau

¹ Cela si l'on considère l'AKP (le Parti de la Justice et du Développement) turque au pouvoir depuis 2002 comme un parti conservateur plutôt qu'islamiste. La réussite du Hamas aux législatives de 2006 en Cisjordanie et à Gaza se passe dans une entité dépourvue de réel pouvoir étatique.

sociétal par les affrontements sanglants entre les protagonistes de la « légalité électorale » et les défenseurs de la « légitimité révolutionnaire ». Le cas tunisien, en revanche, signale un « échec pacifique » en réponse à la pression de la société civile et à l'application des règles du jeu démocratique.

Au-delà de ce constat, la problématique principale qui s'impose est de savoir **pourquoi deux partis politiques solidement organisés et bénéficiant d'une idéologie s'identifiant à la religion des deux pays peuvent sortir assez vite du pouvoir. La deuxième question de recherche consiste à trouver les éléments explicatifs concernant la différence de la nature de cet échec.**

Hypothèses et démarche

La problématique déjà exposée nécessite l'application de la méthode comparative. En effet, cette méthode permet de dégager les éléments de ressemblance et de différences qui ont pu conduire à une sortie rapide du pouvoir des deux formations, et expliquer, d'un côté, la capacité d'Annahdha de sauvegarder son existence légale et son intégration dans le système politique. Et de l'autre côté, l'isolement des FM, ainsi que leur sortie violente du pouvoir et leur interdiction comme acteur légal dans la scène politique égyptienne.

En me basant sur la théorie des mouvements sociaux et le concept de légitimité j'argue que les éléments qui expliquent l'échec et la différence de sa portée entre les FM et Annahdha, se rapporte à l'idéologie, les dynamiques intraorganisationnelles, les limites de l'environnement politique outre les erreurs de calcul.

Je défendrais l'hypothèse que l'échec des islamistes est essentiellement dû à l'ambiguïté idéologique, le réformisme politique et le conservatisme socio-économique dans une situation révolutionnaire. Je vais arguer aussi que les islamistes souffrirent de carences de légitimité dans la phase transitoire pendant laquelle ils ont gouverné. Le recours au paradigme de la transition démocratique nous permettra de constater que cette phase connaît des conflits de légitimités d'une part, et une faiblesse de la légitimité électorale d'autre part. La nature de l'idéologie islamiste et le déroulement des événements du printemps arabe enlevèrent toute légitimité révolutionnaire des islamistes. La médiocrité des résultats socio-économique dévota une légitimité par les « outputs » à l'échec.

Je défendrai l'idée que la nature dramatique de l'échec des FM est le résultat de la force de la résistance des institutions étatiques et des erreurs de calcul de leur part qui les conduisirent à l'isolement politique face à une vaste alliance d'opposition. En revanche, la réussite de la transition tunisienne s'explique, d'une part, par la force de la société civile et sa participation au processus de transition démocratique et d'autre part par la modération de l'élite dirigeante d'Annahdha.

Ma démarche se base sur une analyse de discours et des événements. Pour cela, je mobiliserai des ouvrages d'Hassan al-Banna et de Rached al-Ghannouchi ainsi que de Sayyid Qutb. D'autres discours des personnalités liées à ses deux formations seront utilisés. Une bibliographie diversifiée qui touche l'Islam politique sera utile pour comprendre ce phénomène. Je m'appuierai aussi sur des documents, des statistiques et des sondages d'opinion effectués par des centres spécialisés.

Le plan

Ce mémoire débutera par un chapitre préliminaire où je traiterai la définition de l'Islam politique, j'exposerai un aperçu historique des FM et Annahdha ainsi que le cadre théorique utilisé.

Le premier chapitre sera consacré aux éléments liés aux islamistes. D'une part, l'idéologie dont j'analyserai son ambiguïté, son aspect réformiste et conservateur, et d'autre part les dynamiques organisationnelles internes entre modérés et conservateurs au sein des FM et Annahdha.

Le deuxième chapitre présentera les acteurs des résistances au pouvoir des islamistes. Une partie est réservée à l'armée et la justice en Égypte, l'autre partie sera consacrée à l'UGTT et les associations féministes en Tunisie.

Le troisième chapitre traitera des carences des légitimités. En premier lieu l'absence de la légitimité révolutionnaire des deux organisations puisque ni le printemps arabe constitue une révolution islamiste ni les islamistes étaient les déclencheurs ou les leaders. En deuxième lieu, la précarité de la légitimité électorale où l'on verra les calculs stratégiques des FM qui marquèrent une volonté d'hégémonie et une rigidité à constituer des alliances avec les autres forces politiques loin de l'armée. À l'opposé, Annahdha rentra dans une optique de compromis qui a pu sauver la transition au détriment de leur place au pouvoir. En dernier lieu, les résultats

socio-économiques, qui ne satisfirent pas les populations, n'ont pas pu aboutir à une légitimité compensatoire par « les outputs ».

I-Chapitre préliminaire

I-1 La définition de l'Islam politique

L'islam politique est composé de deux termes qui renvoient à deux mondes. D'une part, l'Islam comme religion monothéiste basée sur des croyances ('Aqā'id) et des prescriptions légales (Charai') qui sont censées refléter la volonté de Dieu. D'autre part, la politique qui est définie comme la gestion de la cité et la lutte pour le pouvoir. L'association de ces deux termes ne doit pas nous mener à la définition de l'islam politique comme l'instrumentalisation de la religion à des fins politiques. Autrement, la qualification d'islamiste englobera non seulement, des personnalités musulmanes qui sont loin d'être convaincues par l'islamisme, telles que la plupart des dirigeants arabes qui usent fréquemment des versets coraniques dans leurs discours comme moyen de légitimation², mais aussi des personnalités non-musulmanes qui véhiculaient une image de défense de l'islam et ses institutions pour assurer leur hégémonie³. Cette association ne doit pas aussi nous conduire à infirmer les aspects politiques de l'islam liés à la gouvernance (International Crisis Group, 2005, 1) et l'application des prescriptions légales touchant l'ensemble de l'activité humaine (Halliday, 1988, 46).

En réalité, l'islam politique couvre deux aspects. Le premier aspect consiste à une **lecture idéologique et politique** du Coran, de la sunna (la tradition du prophète) ainsi que l'histoire des premiers califes, afin de confirmer l'Islam comme un système de vérité qui le distingue, non à d'autres religions, mais plutôt à d'autres idéologies concurrentes telles que le capitalisme, le socialisme ou le nationalisme. Le deuxième comprend un **activisme politique** pacifique ou violent pour intégrer les normes ou les valeurs islamiques dans les systèmes politiques, instaurer

² Dans le cas marocain, tous les discours de l'ex-roi Hassan II contenaient des versets coraniques. Voir http://www.chambrede representatives.ma/ar/%D8%A7%D9%84%D8%AE%D8%B7%D8%A8%D8%A7%D9%84%D9%85%D9%84%D9%83%D9%8A%D8%A9?field_discours_tid=4957&page=2. Consulté le 29 décembre 2017.

Loin d'être un islamiste, le président tunisien *Béji Caïd Essebsi* use de cette source religieuse pour se positionner par rapport à des conflits politiques. Voir <http://kapitalis.com/tunisie/2017/09/21/caid-essebsi-et-lamalgame-entre-religion-et-politique/>. Consulté le 29 décembre 2017.

³ Notamment dans le cas des pénétrations coloniales dans le monde musulman. Pour contrer les Mamlouks en Égypte, Napoléon fait usage à des références islamiques en prétendant que sa victoire sur eux et due à la protection du prophète de l'islam et que sa conquête fut prescrite dans le coran. Voir (Napoléon I, 2011).

l'État islamique et/ou appliquer la charî'a. Cette définition exclut donc les courants ou les personnalités visant la pure prédication morale comme le mouvement « al da`wa wa al-tabligh »⁴, les oulémas ou les institutions qui légitiment les autorités non islamistes dans le cadre de ce qu'on appelle *l'islam officiel* tel qu'al-Azhar en Égypte (Steuer, 2011).

L'avènement de l'islam politique semble répondre à deux crises qu'a connues le monde musulman : la crise culturelle concrétisée par le processus de l'occidentalisation des élites locales vers la fin du 19^e et le début du 20^e siècle, ainsi que la crise politique que représente l'effondrement du califat ottoman en 1924. Les choix politiques et modernistes exogènes de l'élite dominante après la vague des indépendances des pays musulmans (la laïcité et le nationalisme) et l'échec de leurs projets de développement (le socialisme) ou de libération (la Palestine) n'ont fait qu'a accentué ce recours au lexique islamique considéré comme un produit endogène imposé ni par les puissances impérialistes ni par les élites locales, mais qui tend, à la réappropriation de la modernité et qui permet une panoplie de modes d'action (Burgat, 2017).

En effet, l'islam politique n'est pas un phénomène monolithique (Lamchichi, 2002), différentes stratégies et structures furent instaurées. Par conséquent, la distinction est faite entre les islamistes agissant en partis politiques et d'autres en mouvements sociaux. Les islamistes d'obédience réformiste et d'autres révolutionnaires, des tendances islamistes se limitant à l'État-nation et d'autres couvrant toute la communauté musulmane (al-Oumma), les islamistes utilisant la violence armée et d'autres optant pour les moyennes pacifiques (les élections, les manifestations...).

Reste à retenir que les mouvements islamistes sont en premier lieu des communautés religieuses (Belal, 2013, 75). Leur projet initial et final est de guider les individus et les sociétés au droit chemin et acquérir ainsi la satisfaction de Dieu. Les FM et Annahdha ne sortent pas de ce principe.

I-1-1 La Gama'a des FM

L'étude de l'islam politique passe sans doute par l'évocation de l'organisation des FM en Égypte. Ce passage n'est pas dû seulement au fait qu'elle constitue la première manifestation

⁴ Le groupe apolitique « Adda'wa wa Attabligh » fondé en 1927, possède des branches internationales et s'appuie sur la prêche comme mode d'action.

organisationnelle et idéologique de l'islam politique, mais aussi au fait de son influence sur d'autres courants et organisations⁵.

La société des FM fut créée en 1928 par un instituteur nommé Hassan al-Banna. À l'instar d'autres organisations à l'époque⁶, elle poursuivit, au début, une mission purement morale, religieuse et éducative pour faire face à l'occidentalisation montante des mœurs dans les grandes villes égyptiennes après la Première Guerre mondiale et au mouvement missionnaire chrétien⁷. L'activisme politique du mouvement commença vers la fin des années 30 du siècle précédent qui furent marquées par la grande révolte arabe en Palestine et le commencement de la Deuxième Guerre mondiale. Par leurs publications, les FM exprimèrent un lexique politique contestataire, non seulement contre les gouvernements en place et le colonialisme britannique, mais aussi contre les différents partis politiques jugés corrompus et éloignés des consignes de l'islam⁸. Leur discours se fonda, dès lors, sur l'obligation de la restitution du régime islamique dans tous les aspects de la vie⁹ en suivant une tactique de la conquête du pouvoir par le bas.

Le parcours des FM se divise en 4 étapes :

1 – l'époque monarchique (1928-1952) : les FM bénéficièrent d'une liberté d'action sociale et culturelle devenant ainsi, très rapidement, une force impressionnante quantitativement et organisationnellement. Si en 1928 la société fut fondée par un noyau de 6 personnes sous le leadership d'al-Banna, elle compta à la fin des années trente, plus de 300 branches qui regroupèrent entre 50 000 à 150 000 adhérents dans toutes l'Égypte pour atteindre, à la fin des années quarante, 600 000 adhérents actifs dans deux mille branches (Munson, 2001, 488-489). Dans son expansion sociétale, la Gama'a des FM se basa sur la publication de plusieurs journaux exposant ses idées de réforme, la création des hôpitaux, des écoles et autres centres de services sociaux prestant gratuitement, en outre elle fonda des entreprises commerciales. Dans le volet

⁵ En effet les FM constitue un courant dont plusieurs organisations ou partis au niveau des pays musulmans ou même en occident se réfèrent. Par exemple, on peut trouver des FM en Jordanie en Palestine au Liban en Algérie, etc., en Europe les FM sont représentés par la « Fédération des Organisations Islamiques en Europe ». Des personnalités comme le chef d'Al-Qaida Ayman al-Zawahiri fut influencé dans sa jeunesse par la pensée des FM. Voir <https://www.courrierinternational.com/article/2002/12/26/ayman-al-zawahiri-le-strategie-d-al-qaida>. Consulté le 24 avril 2018.

⁶ C'est le cas de l'« Association de l'interdiction des illicites », l'« Association des mœurs morales » « l'« Association des Jeunes Musulmans ». Voir al-Banna « Mothakkiraat al-Da'wa wa al-Da'iya » (Mémoires de la prédication et du prédicateur) sur www.ikhwanwiki.com/index.php?title, consulté le 24 avril 2018.

⁷ Voir al-Banna « Mémoires de la prédication et du prédicateur » sur www.ikhwanwiki.com/index.php?title, consulté le 24 avril 2018.

⁸ Ibid.

⁹ Ibid.

organisationnel, les FM instaurèrent une organisation de scoutisme qui regroupa plus de 40 000 jeunes et une autre féminine avec environ 50 000 de sœurs musulmanes (al-Mawselli, 2004).

2 – l'époque de Nasser (1954-1970) : la Gama'a des FM connut des confrontations avec le régime dans le but de dominer le parcours du changement politique survenu par le coup d'État accompli par l'armée en 1952. La suite du conflit marqua l'interdiction de la Gama'a et la répression contre ses membres, ce qui engendra la radicalisation d'une partie importante des FM par le discours de Sayyid Qutb qui consista à une délégitimation totale de l'État-nation égyptien et une critique de la société de l'ignorance « la jâhilîya ».

3 – l'époque d'el-Sadate et de Moubarak (1970-2011) : la politique de l'ouverture vers l'occident et de la libéralisation économique entamée par el-Sadate nécessita un contrepoids pour contrer les forces de gauche nationalistes et communistes. Ce contrepoids se concrétisa par une tolérance limitée envers les FM, qui reconstruisirent d'abord l'organisation puis récupérèrent leurs activités sociales et optèrent pour l'électoratisme soit au niveau de la conquête des syndicats professionnels ou du parlement, sans pour autant constituer une menace directe au régime.

4 – l'étape du post-printemps arabe (2011-...) : cette étape connut la constitution du PLJ par les FM, avec lequel ils ont remporté les élections législatives et présidentielles. L'histoire se répéta avec la confrontation contre l'armée, ainsi « la tragédie » des FM recommença encore une fois.

I-1-2 Annahdha

Les premières racines d'Annahdha s'étendent au début des années 70 où Rachid al-Ghannouchi, Abdelfattah Morou et un groupe de tendance islamique commencèrent à s'activer sur la scène religieuse éducative et culturelle. Le revirement politique fut enregistré en 1979 en créant l'organisation du « Groupe islamique » dans la lignée des FM qui se transforma à son tour en « Mouvement de la Tendance Islamique » MTI en juin 1981. Ce revirement politique constitua le début de la confrontation entre le régime de Bourguiba et le mouvement islamiste. Avec l'avènement de Ben Ali en 1987 une courte « trêve » fut instaurée durant laquelle le MTI prit le nom d'Annahdha (Renaissance) et présenta des candidats indépendants aux élections législatives de 1989 (Allani, 2010).

En 1991, la guerre contre Annahdha fut déclarée, et le régime de Ben Ali poursuivit une politique d'éradication totale de l'islamisme à l'opposé du régime Moubarak avec sa politique

de tolérance limitée. Après l'effondrement du régime Ben Ali, Annahdha se légalisa en tant que parti politique, gagna les élections de la constituante en octobre 2011.

I-2Le cadre théorique

Ma démarche analytique consistera à considérer les FM et Annahdha comme des organisations agissant en tant qu'acteurs stratégiques calculant rationnellement leurs actions suivant les coûts et les bénéfices. Cependant, ce calcul est déterminé par les relations de pouvoir établies dans le système (Crozier & Friedberg, 1977). Cette vision exige un dynamisme qui subsiste entre les acteurs, le système et les relations de pouvoirs. De ce fait, il me semble utile de ne pas se confier exclusivement aux approches liant l'échec à des raisons socio-économiques ou les approches culturalistes qui établissent une antinomie entre la démocratie et les islamistes. Par contre, j'estime que l'explication de cet échec peut mieux être appréhendée en se confiant à deux cadres théoriques, le premier est la théorie des mouvements sociaux (TMS), le deuxième réside sur le concept de la légitimité.

1-2-1 La théorie des mouvements sociaux (TMS)

Bien que cette théorie fût conceptualisée en occident pour expliquer l'alchimie qui existe dans le développement du comportement individuel vers le comportement collectif pour atteindre un changement social dans le cadre de la politique du conflit (Tilly, 1978 ; Tilly & Tarrow, 2008 ; Tarrow, 2011), certains chercheurs l'ont transposée aux recherches destinées à l'islam politique dans sa face conflictuelle et oppositionnelle avec les pouvoirs en place (Munson, 2001 ; Wiktorowicz et al, 2004 ; Bayat, 2005). Si cette recherche traite des islamistes des FM et d'Annahdha dans leur face de gouvernants, les éléments d'analyse que procure la TMS nous aident effectivement à comprendre leur échec. Premièrement, car les deux acteurs restent enracinés comme des MS et deuxièmement ils rentrèrent en conflit avec d'autres MS.

Dans une optique plus large, les mouvements sociaux sont définis comme « *un ensemble d'opinions et de croyances, au sein d'une population, qui représentent des préférences pour le changement de certains éléments de la structure sociale et/ou la distribution des récompenses.* » (McCarthy & Zald, 1977, 1218). D'après Tourain (1978), un mouvement social se définit suivant une analyse de lutte de classes qui oppose deux conduites collectives de deux acteurs appartenant à des classes différentes afin de dominer la direction de l'action historique d'une collectivité concrète (notamment le mouvement ouvrier). Si cette définition reste

restreinte, elle met, par contre, l'accent sur les mouvements ayant une vision idéologique pour changer radicalement le courant historique d'une société. Par ce fait, elle partage la vision des mouvements sociaux comme des acteurs engagés dans des mobilisations afin de contrer l'hégémonie du pouvoir dominant en mettant en cause ses modèles de vérités établis qui touchent les croyances, les valeurs et les structures (DiMaggio & Powell, 1991). Les mouvements islamistes, supposés porteurs d'un projet d'une société alternative, peuvent être compris dans cette définition.

L'évolution des courants dans le cadre de la TMS a fait émerger trois principaux angles théoriques permettant une analyse multidimensionnelle des MS et la politique du conflit en général. Le premier angle traite la mobilisation des ressources par les MS, le deuxième touche les opportunités politiques qui influencent leurs capacités de mobilisations, le troisième, avec la théorie des cadres, aborde les discours, les symboles et les croyances au sein des MS.

I-2-1-La théorie de la mobilisation des ressources TMR

La TMR est une antithèse au courant sociologique qui traitait les actions collectives comme étant des actions irrationnelles, sporadiques et spontanées. Elle fut développée dans la continuité des travaux tentant de transposer la logique rationnelle des agents économiques au monde des MS. En effet, l'action collective n'est plus considérée comme un produit hasardeux de la foule, mais plutôt comme un produit engendré par un processus rationnel qui commence par l'adhésion individuelle à l'action collective menée par un MS jusqu'à l'atteinte d'un bien collectif passant par la gestion de cette action. Dans cette ligne d'analyse, Olson (1965) explique que l'adhésion individuelle est due au régime des récompenses/sanctions établies par les leaders des MS. De leur côté, McCarthy et Zald (1977) mettent l'accent sur les ressources à mobiliser indispensable pour l'engagement dans un conflit social. Ces ressources peuvent être matérielles (argent, travail, services ...) ou immatérielles (Légitimité, l'engagement moral, la confiance, les compétences, la solidarité...). La mobilisation et le contrôle optimal de ces ressources nécessitent un minimum de structure organisationnelle. C'est dans cette notion centrale de l'organisation que réside effectivement la contribution de la TMR au degré où l'on peut la renommer en « théorie de structure de mobilisation ».

Les structures de mobilisation se définissent « *comme des moyens tant formels qu'informels à travers lesquels les individus se mobilisent et s'engagent dans une action collective* » (McAdam, McCarthy, Zald, 1996, 3). Si les structures informelles sont importantes dans

l'émergence des MS (McAdam, 1982), les organisations formelles sont déterminantes pour que les MS puissent être considérés comme des forces de changement social (McAdam, McCarthy, Zald, 1996, 4). En effet, le rôle des organisations ne se limite pas à la seule acquisition, gestion et contrôle des ressources, mais elles doivent assurer aussi le soutien des masses et des élites ainsi que la neutralisation des opposants (McCarthy & Zald, 1977, 1217). Par conséquent, elles sont les garantes de la continuité de l'identité et de l'action des MS (della Porta, Diani, 2006, 138).

Les études portant sur les OM ont tracé des distinctions entre celles-ci suivant leurs structures et leurs finalités. Les interactions entre ces deux éléments façonnent et refaçonnent les stratégies développées, le poids du leadership, l'unité ou les scissions au sein de l'organisation...

Suivant le modèle de Weber-Michels l'expansion sociale d'une organisation mène à une bureaucratisation organique, au développement de la professionnalisation des leaders ainsi que l'émergence de la nature centrale et oligarchique du pouvoir (Zald & Ash, 1966). Les ressources disponibles sont, par la suite, consacrées au maintien de l'organisation au lieu de la réalisation des objectifs désignés. En conséquence, les stratégies de changement sont alternées par une autre stratégie conservatrice qui vise l'adhésion au système politique et la coopération avec les autorités, ce qui influence négativement la capacité de mobilisation contestatrice (Piven & Cloward, 1979, 101). À l'opposé, les organisations moins bureaucratisées et moins centralisées ont tendance à sauvegarder cette capacité de mobilisation et s'accrocher à la réalisation leurs objectifs de changement. En principe, l'équilibre de force est plus dirigé vers les élites dans le premier modèle alors que dans le deuxième c'est la base qui prend plus de poids ce qui ne veut pas dire la suppression du leadership qui garde des fonctions de coordination et de représentation (della Porta & Diani, 2006, 143).

Les études effectuées sur les dynamiques internes des organisations ont démontré l'existence d'une lutte pour le pouvoir et le contrôle des ressources matérielles et immatérielles (Offerlé, 1987). L'existence de différentes factions modérées ou radicales au sein de l'organisation peut avoir des conséquences positives, telles que le renforcement de la position de l'organisation par la volonté des tiers (autorités, autres organisations concurrentes...) de négocier avec son aile modérée pour affaiblir les radicaux, ou des conséquences négatives en la discréditant ce qui rend les négociations plus difficiles. Par contre, d'après Gamson (1975, 104), les dynamiques internes des organisations peuvent aboutir fréquemment au factionnalisme tranchant chez les

organisations moins décentralisées et bureaucratisées que chez celles qui bénéficient d'une structure bureaucratique avec une centralisation du pouvoir.

Si la TMR rend compte de l'importance de l'organisation dans l'action collective, c'est le concept de *structures des opportunités politiques* qui élucidera l'influence de l'environnement politique sur les organisations du MS.

I-2-1-2 Les structures des opportunités politiques SOP

L'idée centrale de ce concept repose sur l'impact positif ou négatif des différents éléments de l'environnement politique sur l'émergence, l'organisation, et le déclin des MS.

Ce concept trouve ses origines avec la théorie du « *processus politique* » développée initialement par Tilly (1978) qui affirme que le destin des contestations dépend largement de l'attitude prise par les membres du système politique envers les *challengers* et qui varient entre la répression, la tolérance et la facilitation. Derrière ces trois variations se cache une panoplie de régimes, institutions, structures comportements et valeurs qui favorisent ou défavorisent les actions entreprises par les MS.

La lecture des différents travaux touchants les SOP (McAdam et al, 1996 ; Goodwin, Jasper et al, 2007) nous mènent à les schématiser suivant leur formalité, territorialité et stabilité.

Concernant le premier critère, on distingue entre les structures formelles et informelles (Kriesi et al, 2007, 88). Par les structures formelles, on entend l'architecture institutionnelle et l'articulation du pouvoir d'un système politique qui influencent sur son degré d'ouverture ou de fermeture à l'accès des MS. La centralisation territoriale et fonctionnelle du pouvoir est signe de fermeture, par contre la décentralisation territoriale et la séparation du pouvoir favorisent l'accès des MS au système politique (della Porta, Diani, 2006, 203). L'existence des institutions (partis politiques, l'armée) exerçant le pouvoir exécutif sans les élections peut réduire la chance d'accès des MS. La cohérence et la professionnalisation de la bureaucratie étatique peuvent jouer aussi en défaveur des MS (Kriesi et al, 2007, 90). Les structures informelles résident principalement dans la présence ou l'absence des alliés potentiels au sein des élites au pouvoir, les divisions des élites (Tarrow, 1996, 55-56), les stratégies de type inclusives ou exclusives développées par les membres du système pour contrer ou contenir les actions des MS (Kriesi et al 2007, 91).

La territorialité des SOP comprend le volet national avec une approche stato-centrique concentrée sur les structures politiques nationales, et une approche de proximité qui met en valeur les opportunités locales (surtout dans les États décentralisés, ou ayant des spécificités régionales) qui peuvent faire la différence entre les MS nationaux (Tarrow, 1996). Certains chercheurs attribuent une grande importance aux opportunités au niveau international qui ouvrent des brèches d'accès au MS et déterminent leur succès (McAdam, 1996, 34). À titre d'exemple, la perestroïka menée par le président Gorbatchev à la fin des années 80 en ex-URSS et le désengagement sécuritaire par rapport à l'Europe de l'Est contribuèrent au succès du MS pour la démocratisation dans cette région.

Les SOP sont stables quand elles sont enracinées socialement et culturellement dans un État et nécessitent beaucoup de temps pour se changer. Les clivages structurant une société déterminent l'émergence des MS. Dans ce contexte, on comprend que le mouvement flamand en Belgique ou berbère au grand Maghreb reflète bien un clivage linguistique tandis que les mouvements de révolte régionaux en Tunisie (Gafsa en 2008) ou au Maroc (Le Rif depuis 2016, Jerada en 2018) traduisent un clivage entre le centre développé et la périphérie marginalisée. Des éléments comme la légitimité, l'humeur nationale, les fondements de la citoyenneté, la culture politique inclusive ou exclusive peuvent rentrer dans cette catégorie (Gamson, Meyer, 1996, 281). À l'opposé se situent les SOP volatiles qui sont sujettes de changement fréquent comme les alignements politiques à la suite des élections, lors d'une révolution ou pendant une période de transition démocratique...

L'appréhension des SOP ne se fait pas exclusivement, en tant que variable indépendante. Les MS créent à leur tour des nouvelles SOP, dans ce sens Tarrow (1996) considère que le MS peut élargir ses propres SOP (une reconnaissance de la part des organes étatiques comme étant un interlocuteur officiel ...), il peut aussi élargir les SOP pour autres MS (l'introduction de la démocratie participative dans une constitution...), paradoxalement les opposants du MS et l'élite au pouvoir peuvent bénéficier des SOP engendrées par lui. La mobilisation sur la base d'un clivage ethnique ou religieux peut susciter une contre mobilisation de la part des contre-mouvements (catholiques et protestants en Irlande du Nord, Arabes sunnites et Berbères ibadites à Ghardaïa au sud de l'Algérie). Dans ce contexte de conflit, les élites du système peuvent acquérir un pouvoir d'arbitrage et se déclarer comme la tribune du peuple (Tarrow, 1996, 56).

Si l'existence objective des SOP est nécessaire pour expliquer les stratégies adoptées par les MS, elle n'est, toutefois, pas déterminante. Un élément favorisant l'accès d'un MS au système politique ne conduit pas forcément à cette finalité, mais il doit être saisi par ce mouvement en tant que SOP. En effet, certains chercheurs (Tarrow, 2011 ; della Porat & Diani, 2006 ; Gamson & Meyer, 1996) estiment que l'influence des SOP doit passer par un système de perception pour qu'elles puissent être une source de mobilisation d'où l'importance du concept du cadrage.

I-2-1-3 Le cadrage

L'action humaine, qu'elle soit individuelle ou collective, est influencée par l'environnement culturel où elle émerge. Les valeurs, les normes, les connaissances et le langage constituent une boîte à outils avec laquelle les individus développent leurs perceptions de la réalité et orientent leur stratégie d'action. Dans cette optique, Goffman (1974) estime que cette opération passe par une simplification de la réalité en schématisant les événements de la vie quotidienne dans un processus de localisation, perception, identification et classement. Ce processus nommé « cadrage » permet in fine de donner du sens à ces événements.

Les chercheurs en MS ont pu s'appuyer sur ce concept pour essayer de comprendre le rôle des éléments cognitifs et symboliques dans les actions collectives. La transposition du cadrage au niveau des MS nécessite une certaine adaptation qui touche essentiellement leur aspect conflictuel ainsi que leur stratégie du changement. De ce fait, le cadrage se définit comme « *un ensemble de croyances et de significations, orienté vers l'action, qui inspire et légitime les activités et les campagnes des organisations du mouvement social.* » (Benford, Snow, 2012, 224). Il constitue aussi une construction symbolique des frustrations basées sur le sentiment de l'injustice (Gamson, 1992) et dirigée par la motivation de la certitude de l'efficacité de l'action collective quant au résultat revendiqué (Klandermans, 1997). Il permet de définir les problèmes, établir les solutions et les stratégies d'action ainsi que motiver les partisans. Dans cette optique Snow et Benford (2012) aborde le cadrage par ses fonctions de diagnostic, pronostique et de motivation.

Le cadrage se divise en 3 phases. La première consiste à la définition du problème, la deuxième est la formulation des solutions, et enfin la motivation pour la mobilisation à l'action collective.

1- La définition du problème constitue une étape critique. L'émergence d'un problème dans la sphère publique ou politique ainsi que l'acteur qui en est derrière reflètent les enjeux du pouvoir. En effet, La détermination du problème et sa nature signifient l'exclusion ou la mise en attente

d'autres problèmes et la consécration des ressources pour y remédier. Cette étape englobe aussi la détermination des causes et les responsables, ce qui engendre un traçage entre « les nous » et « les autres ». Le consensus d'un mouvement social sur un problème ne veut pas dire toujours un accord sur les causes et les responsables. Si, par exemple, les différentes organisations du mouvement étudiant marocain détectent une crise de l'enseignement, les tendances de la gauche radicale fustigent une problématique de domination de classe par le comprador et la bourgeoisie. Les islamistes, en revanche, voient une problématique identitaire en tant que conséquence de l'occidentalisation.

2- La deuxième étape revêt un caractère pratique et reste encadrée par la première étape. En principe, la définition du problème, les causes et les responsables limitent les champs d'action, les solutions proposées et les stratégies établies. Dans notre exemple, la solution proposée par la gauche radicale est la lutte de classe et le renversement du pouvoir, tandis que les islamistes revendiquent une simple islamisation sans passer forcément par la chute du pouvoir.

3-La dernière étape requiert la construction d'un vocabulaire de motif basé sur la gravité et l'urgence du problème ainsi que l'efficacité et la justesse de l'action (Benford, Snow, 2012, 231-232). Les conséquences inconnues de l'action et ses coûts exigent effectivement le renforcement de la conviction de sa légitimité et sa nécessité chez les adhérents et le public visé tant sur le plan émotionnel que rationnel (della Porta, Diani, 2006, 79). Le slogan trotskiste « *socialisme ou barbarie* » concrétise bien ce point.

Les efforts stratégiques des OMS d'influencer les individus ou les autres organisations pour participer à l'action collective se fondent sur quatre outils d'alignement (Benford, Snow, 2012).

1-Le rapprochement des cadres qui consiste à connecter d'une façon congruente des cadres se référant à des idéologies différentes. Le cadrage avancé par « le printemps arabe » basé sur la dignité, la liberté et la justice sociale constitue un exemple de rapprochement entre les différentes tendances politiques et idéologiques.

2-L'amplification des cadres met en relief certaines valeurs et croyances préexistantes nécessaires à la mobilisation. Les valeurs de sacrifices et d'altruisme sont fréquemment adoptées par des mouvements visant le changement politique ou sociétal dans les pays à régimes autoritaires.

3-L'extension des cadres se résume en une addition d'autres cadres qui ne reflètent pas l'intérêt original de l'organisation. Cette addition se fait pour accroître le volume du public visé ou

légitimer le statut de l'organisation dans le MS. L'adoption de la question environnementale par certains mouvements de la gauche radicale semble rentrer dans ce contexte (Buton, 2012).

4- La transformation des cadres renvoie aux modifications effectuées au niveau des schémas interprétatifs des cadres afin qu'elles soient conformes à l'organisation. Cette conversion de signification est liée plutôt aux organisations de type religieux ou doctrinaire.

Ce processus d'alignement doit respecter certaines conditions de flexibilité et d'inclusion qui permettent de maximaliser la mobilisation. Les cadres flexibles et inclusifs peuvent devenir des cadres cardinaux (*master frames*) qui reflètent les tendances générales d'une période donnée (della Porta, Diani, 81). La rhétorique des Droits de l'homme et la démocratisation constituèrent des *masters frames* dans les pays arabes dans les années 90 et la première décennie des années 2000.

La résonance des cadres au sein du public ou leurs efficacités mobilisatrices dépendent largement de leur cohérence interne ou leur cohérence avec les actions entreprises (le dire et le faire). En effet, le rapprochement ou l'extension des cadres pourraient être source de conflits internes qui touchent la pureté idéologique. Les contradictions entre les cadrages affichés et les actions tactiques nuisent gravement à leur efficacité (Benford, Snow, 2012 ,241). L'efficacité des cadres est liée aussi à sa concordance avec la réalité factuelle. La revendication des Égyptiens, lors des événements du printemps arabe, en proclamant que « *le peuple veut la chute du régime* » fut renforcée et crédibilisée par le renversement du régime de Ben Ali en Tunisie. La crédibilité des acteurs déployant les cadres détermine aussi leur efficacité (Benford, Snow, 2012, 234). La centralité des cadres par rapport à la hiérarchie des valeurs et des croyances des individus ou leur fidélité à leur système culturel ainsi que leur cohérence avec les exigences de leur propre vécu, joue un rôle prépondérant dans leur efficacité mobilisatrice (Benford, Snow, 2012 235-236).

Si les cadres sont des schémas interprétatifs de la réalité et détiennent une fonction mobilisatrice à l'action, ils sont considérés comme des productions génériques et opérationnelles de l'idéologie ou influencés par elle. La détermination des problèmes, la formulation des solutions et les stratégies la cohérence des cadres sont encadrés par l'idéologie de l'organisation.

L'idéologie demeure un élément crucial qui permet d'analyser et comprendre le phénomène politique. Elle se définit comme « *un ensemble plus ou moins cohérent d'idées fournissant les bases d'une action politique organisée qui tend soit à préserver, modifier ou renverser le système de pouvoir en place.* » (Heywood, 2003, 10). Elle contient un côté représentatif qui

façonne la vision des individus et des groupes au monde politique et un côté mobilisateur qui motive leurs comportements politiques.

Selon l'analyse morphologique de l'idéologie, Freedon (2003) distingue entre trois couches : un noyau dur (the core) contenant les grands concepts clés (liberté, égalité, démocratie, islamisation...). En deuxième lieu viennent les concepts adjacents qui délimitent les significations des premières (propriété privée, propriété collective, système représentatif, État islamique...). Enfin arrivent les concepts périphériques qui sont plus détaillés et constituent le décodeur qui fait rentrer les concepts politiques dans la vie pratique (vote, multipartisme, parti unique, avant-garde, nationalisation...). L'identité d'une idéologie repose sur la hiérarchisation et la relation entre les différents concepts qu'elle contient (Freedon, 2003). Par ailleurs, les idéologies ne sont pas un phénomène statique, elles s'influencent mutuellement et peuvent rentrer en mutation interne.

Les idéologies, même dans leur processus de changement, sont tenues de clarifier les définitions des concepts qu'elles adoptent et respecter une certaine cohérence logique entre ces différents concepts. Cette opération de « de-contestation » (Freedon, 2003, 51) est indispensable pour qu'elles puissent acquérir une identité propre et surtout la qualification de « **système de vérité** » par rapport à d'autres idéologies. Dans cette optique, toute ambiguïté idéologique pourrait avoir des répercussions négatives sur le processus du cadrage ce qui nuit à la capacité mobilisatrice de l'OMS.

L'importance des cadres et de l'idéologie ne réside pas donc dans leur fonction de moteur de l'action, mais ils constituent sa base de justification, ce qui nous mène à mobiliser le concept de légitimité.

I-2-2 Le concept de légitimité

La nature relationnelle du pouvoir entre ceux qui l'exercent et ceux qui le subissent exige une reconnaissance de **son bien-fondé** par ses derniers, autrement sa pérennisation se trouve menacée. Dans cette optique, la notion de base de la légitimité réside dans l'acceptation du principe même du pouvoir et de son exercice, par les gouvernés suivant un système de valeurs qui s'articule entre la justice la raison et la norme légale.

Si la notion de légitimité a été traitée par la philosophie politique depuis l'antiquité, c'est avec les travaux de Weber qu'elle va prendre toute son importance actuelle dans les sciences sociales

en général et politiques en particulier. L'apport de Weber réside essentiellement dans son approche de la domination légitime et sa typologie.

Par domination « Herrschaft », Weber entend la relation de commandement des dominants et l'obéissance des dominés guidée par différents motifs ou croyances d'ordre matériel, affectif ou idéal. Elle est basée sur une certaine intériorisation du contenu de l'ordre ou commandement par les dominés au degré qui va constituer une maxime de leur conduite (Weber, 1978, 946). Ensuite, Weber (1978, 215) procède à une typologie triangulaire de la domination légitime en distinguant entre :

1- La domination légale et rationnelle qui se pose sur un angle normatif à travers les lois et les règlements et un angle structurel qui se manifeste par la bureaucratie, et se caractérise donc par son aspect objectif et impersonnel.

2-La domination traditionnelle se basant sur la tradition et la coutume confère une sacralité à la personne qui détient le pouvoir ainsi qu'à ses ordres. Le caractère sacré de la tradition détermine l'obéissance des sujets et constitue aussi une limite au pouvoir du maître.

3-La domination charismatique s'édifie sur les qualités personnelles et exceptionnelles du chef avec lesquelles il attire l'admiration et la sujétion des disciples.

Nonobstant cette théorisation des trois types purs de la domination légitime, Weber (1978, 954) admet qu'historiquement, elles perdent cette pureté. Ce qui veut dire que dans un moment historique donné on peut être confronté à ses trois types.

Selon Weber la domination légitime implique une distinction entre la notion de légitimité, qui englobe les croyances et les valeurs et la légitimation qui constitue un processus entrepris par les dominants pour entretenir la croyance en leur légitimité. (1978, 31).

Les travaux de Weber sur les dominations légitimes n'ont pas été à l'abri des critiques. David Beetham lui reproche que son analyse de la légitimité soit incomplète et réductible (1991, 39), ce qui ne lui permet pas de recouvrir certains faits politiques (le communisme, les révolutions...). Dans ce sens, Beetham ne rejoint pas la définition de Weber de la domination légitime qui se concentre dans le seul phénomène des croyances. En revanche, il attribue trois niveaux à sa propre définition. De ce fait, un pouvoir politique est légitime lorsque : il est exercé en accord avec les normes et les lois (1), il incarne une reconnaissance d'un principe qui justifie

l'autorité politique (2), il reflète un consentement exprimé par ceux qualifiés à le donner soit dans le cadre d'un système électoral démocratique ou une mobilisation dans les régimes révolutionnaires ou même un mélange des deux (3).

L'approche de David Easton (1967) semble aussi utile à aborder. Ce dernier traite la légitimité en termes de soutien spécifique et diffus. Le premier correspond à une satisfaction des membres du système politique aux réponses (outputs) établies par les objets du système politique à leurs demandes, à travers le mécanisme du feed-back. L'efficacité du système politique dans son rôle général de distribution des valeurs est donc une source de légitimité qui renforce sa stabilité. Le problème qui surgit, d'après Easton, c'est que cette performance du système politique à répondre aux attentes de ses membres n'est pas toujours garantie. Ce qui signifie que le soutien spécifique est loin d'être suffisant à lui seul pour garantir la persistance du système politique, et pour faire face à cette insuffisance, ce dernier possède un réservoir de soutien qui, au moment de crise politique ou économique, sert à stabiliser le système. Ce réservoir de légitimité est nommé le soutien diffus. Il est constitué soit par des outputs psychiques ou symboliques (promesse d'une grandeur du système ou un avenir plus confortable pour les générations futures en contrepartie des sacrifices actuels...) ou l'effet positif d'une accumulation des outputs générant un soutien spécifique de longue durée.

Dans la lignée de l'approche estonienne, on peut citer l'étude de Scharpf (2000). Selon lui, les régimes démocratiques sont basés sur deux piliers, les inputs qui désignent l'ensemble des institutions et procédures qui permettent la concrétisation de la volonté du peuple (gouvernement par le peuple), et les outputs qui concernent la satisfaction des intérêts du peuple (gouvernement pour le peuple). Si le premier pilier nécessite l'existence des valeurs communes de type identitaire, le deuxième pilier se focalise sur la performance du système à trouver des solutions efficaces aux différents problèmes. L'étude de Scharpf concerne la gouvernance dans le cadre européen et elle démontre que l'Union européenne doit focaliser sa légitimité sur les outputs vu le manque d'une identité collective.

À vrai dire, cette typologie peut être étendue à tout régime caractérisé par une détérioration ou fragilité de légitimités se fondant sur des bases identitaires ou procédurales. Sintomer et Gauthier (2014, 326) soulignent, par exemple, que la Chine post-Mao se base sur une légitimité par les résultats pour compenser la crise idéologique du communisme maoïste.

La distinction entre les inputs et les outputs ne signifie pas une séparation rigide ou mécanique. Les deux notions rentrent en interaction dynamique pour garantir la stabilité du système. Les outputs doivent refléter les préférences du peuple qui sont censées être représentées par les institutions, quant aux inputs ils peuvent acquérir, à la suite de la satisfaction des citoyens, une grande confiance qui consolide la légitimité sur laquelle elles se basent. Dans les nouvelles démocraties ou les régimes en transition démocratique, les institutions démocratiques élues sont consolidées par l'efficacité des résultats. Le gouvernement en Turquie a pu sauvegarder sa légitimité électorale face au coup d'État, d'août 2016, grâce à sa performance économique.

II Les éléments liés aux islamistes

II-1-L'Ambiguïté idéologique et la dualité du cadrage

« tu entendais un discours à consonance jihâdiste pour appeler à des pratiques pacifistes, on entrait en politique en pensant prédication. On avait toujours cette impression que le mouvement n'arrivait pas à faire des choix » (Muhammad Mossad activiste islamiste étudiant en Égypte à la fin des années 80, citée par Haenni & Tammam, 2005, 182).

Ce témoignage prouve que l'ambiguïté idéologique empêche de donner des réponses claires et cohérentes des différentes problématiques culturelles, politiques et socio-économiques. De ce fait, elle suscite la méfiance des acteurs politiques, la démotivation des adeptes et encourage les scissions¹⁰.

L'analyse du discours des FM en Égypte ou d'Annahdha en Tunisie révèle une ambiguïté marquée par l'existence d'une dualité idéologique et un double cadrage relevant à la fois des champs islamique et démocratique. Au-delà du pragmatisme politique, le manque de définition claire à des concepts appartenant à ces champs renforce l'ambiguïté et laisse engendrer des propos contradictoires oscillant entre islamisme et démocratie.

À titre d'exemples, si al-Banna, au nom de la centralité du concept de l'unité d'al-Oumma (la nation), condamnait le multipartisme source de corruption et de dissidence¹¹, il n'hésita pas à proposer aux FM à rejoindre le parti nationaliste (Pargeter, 2013), ou de vouloir participer aux élections législatives en 1942 ou en 1945 (El-Ghobashy, 2005).

La normalisation avec le multipartisme s'accroît au fil des années 80 et 90 à la suite de la semi-ouverture du régime, effectuée déjà avec el-Sadate aux années 70, et le choix électoraliste des FM, soit au niveau législatif ou au niveau des syndicats professionnels (El-Ghobashy, 2005). En outre, malgré la suprématie du concept du régime islamique dans le discours des FM,

¹⁰ La scission du parti Al-Wassat des FM en Égypte en 1996 ou celle de Aboul-Foutouh avec une partie de la jeunesse des FM en 2011. Le recul d'Annahdha devant l'adoption de l'article 167 qui exclut les anciennes figures du régime de Benali engendra un scepticisme au sein de la base du parti. Ce dernier était favorable à cette exclusion en premier temps (Marks, 2015).

¹¹ Voir Hassan al-Banna. *Les messages (al-Rasā'il)* sur :

http://www.ikhwanwiki.com/index.php?title=%D8%B1%D8%B3%D8%A7%D8%A6%D9%84_%D8%A7%D9%84%D8%A5%D9%85%D8%A7%D9%85_%D8%A7%D9%84%D8%B4%D9%87%D9%8A%D8%AF_%D8%AD%D8%B3%D9%86_%D8%A7%D9%84%D8%A8%D9%86%D8%A7#.D9.85.D8.B5.D9.80.D9.80.D8.A7.D8.B1.D8.AD.D8.A9, consulté le 08 mai 2018.

al-Banna ne cache pas sa reconnaissance du cadre constitutionnel et parlementaire du système politique égyptien, importé par les Anglais après la Première Guerre mondiale, en le qualifiant comme étant le plus proche de l'Islam et en marquant la position des FM à ne pas vouloir le changer par un autre régime¹².

L'effondrement de l'URSS au début des années 90 et la montée du discours démocratique et de droit de l'homme au niveau international, et surtout le projet de démocratisation du Moyen-Orient prôné par l'administration Bush après les attentats du 11 septembre 2001, orientèrent la hiérarchisation des concepts au sein des FM. Des notions comme « al-Dawla al-Madaniya » (« l'État civil »), l'égalité avec la minorité copte, les droits de la femme et la citoyenneté montent en échelle, sans pour autant éjecter d'autres notions plus islamistes, ce qui engendra une dualité de cadrage et des contradictions dans le discours.

Si les élections libres devinrent une revendication centrale des FM pour permettre à la nation détentrice du pouvoir de choisir ses gouvernants, le cinquième guide suprême Mustapha Mashhour (1996-2002) n'hésita pas à évoquer un certain choix divin en sa personne pour sa nomination dans le poste de la guidance (Pargeter, 2013). En outre, malgré le discours égalitaire concernant les Coptes et les femmes, la plateforme frériste de 2004¹³ et le programme politique de 2008 leur interdisent le poste de chef de l'État conformément à la charî'a. La civilité de l'État et l'exclusivité de la nation comme source de pouvoir tombent encore en ruine avec la proposition des FM de constituer un conseil des oulémas pour contrôler la conformité des lois avec la charî'a. Le choix démocratique se trouve en contradiction avec les propos de l'architecte du projet de la société des FM, intitulé Annahdha (renaissance), Khairat al-Chater en 2011, qui assure que le but ultime de ce projet est l'instauration de l'État islamique suivant la voix d'al-Banna¹⁴.

¹² Ibid.

http://www.ikhwanwiki.com/index.php?title=%D8%B1%D8%B3%D8%A7%D8%A6%D9%84_%D8%A7%D9%84%D8%A5%D9%85%D8%A7%D9%85_%D8%A7%D9%84%D8%B4%D9%87%D9%8A%D8%AF_%D8%AD%D8%B3%D9%86_%D8%A7%D9%84%D8%A8%D9%86%D8%A7#.D9.85.D9.88.D9.82.D9.81_.D8.A7.D9.84.D8.A5.D8.B3.D9.84.D8.A7.D9.85_.D9.85.D9.86_.D8.A7.D9.84.D9.86.D8.B8.D8.A7.D9.85_.D8.A7.D9.84.D9.86.D9.8A.D8.A7.D8.A8.D9.8A_.D9.88.D8.A7.D9.84.D8.AF.D8.B3.D8.AA.D9.88.D8.B1_.D8.A7.D9.84.D9.85.D8.B5.D8.B1.D9.8A, consulté le 08 mai 2018.

¹³ Voir l'entièreté du programme sur <http://www.aljazeera.net/specialfiles/pages/a7d9e130-0f09-4b77-bbb0-ee07dd61afd3>, consulté le 08 mai 2018.

¹⁴ Voir l'intervention sa présentation du projet, dans le cadre du développement de l'activisme islamique sur <https://www.youtube.com/watch?v=JnSshs2qzrM>, consulté le 08 mai 2018.

L'adoption des concepts démocratiques semble plus prononcée chez le mouvement Annahdha, et elle évolua depuis son institutionnalisation en « Mouvement de la Tendance Islamique » MTI.

Le premier congrès¹⁵, en avril 1981, dénonça le monopole du pouvoir et confirma le droit de toutes les forces politiques d'exercer la liberté d'expression et de rassemblement. De plus, il invita à la coopération des forces nationales à les réaliser. Mais l'ambiguïté reste toujours en vigueur en annonçant l'embrassement du mouvement d'une vision globalisée de l'islam et l'engagement dans l'action politique loin de la laïcité et l'opportunisme. Ce qui pousse al-Ghannouchi à déclarer clairement que le régime politique défendu par son mouvement n'est pas démocratique, mais « Chouriste », un terme islamique désignant globalement la consultation (al-Ghannouchi, 2001, 295).

Le 17 juillet 1988, le mouvement déclare son acceptation du Code tunisien de la famille qui consacre un statut plus avancé de la femme. Toutefois, cette acceptation s'inclut dans le processus de consensus national poursuivi par Ben Ali et ses promesses au mouvement islamiste de l'intégrer au jeu politique, après le coup d'État du 7 novembre 1987.

En 1989, le mouvement change de nom pour devenir l'actuel Mouvement Annahdha (sans usage de la référence islamique). Son manifeste constitutif fait référence, d'un côté, à la consolidation du régime républicain, le respect de la constitution, la liberté et l'indépendance de la justice et de l'autre côté, la pratique de la « Choura » et l'ancrage des liens avec l'environnement arabo-islamique de la Tunisie (Allani, 2010, p 13).

La revendication d'une démocratisation libérale, fait son apparence avec le 6^e¹⁶, le 7^e¹⁷ et le 8^e congrès (Giesser, 2008) du mouvement tenant lieu respectivement en 1996, 2001 et 2008. En 2012, le mouvement déclare, à la fin de son 9^e congrès, sa responsabilité nationale et historique de prendre des initiatives afin de consolider l'édifice démocratique en Tunisie et la construction d'un État civil. Ce discours démocratique trouve toujours ses limites dans la vision islamique. C'est ainsi que la liberté d'expression ne doit pas atteindre le sacré, l'enseignement doit

¹⁵ Voir la déclaration finale en annexe de l'ouvrage d'al-Ghannouchi (2001)

¹⁶ Voir la déclaration sur www.ikhwanwiki.com/index.php?title=%D8%AD%D8%B1%D9%83%D8%A9 consulté le 08 mai 2018.

¹⁷ Voir la déclaration finale sur www.ikhwanwiki.com/index.php?title=%D8%A7%D9%84%D8%, consulté le 08 mai 2018.

respecter l'identité arabo-musulmane du pays et la société, dont la mission est de bâtir l'avenir dans le cadre des principes islamiques¹⁸.

Le maintien des concepts islamiques s'explique par le principe de l'unicité (al-Tawhid) qui stipule que toutes les créatures viennent de « l'Unique » et que « l'organisation » de leurs existences incombe de sa seule volonté. Ce principe engendre, à son tour, un autre sous-principe qu'est la croyance (al-īmān) dans la globalité de l'Islam (al-Choumouliya) comme une religion imposant des engagements multidimensionnels au croyant vers Dieu, vers soi-même et vers l'autre (que ce soit les individus ou les groupes). Ce qui génère un bloc unifiant de notions opposées : la métaphysique avec le monde réel, l'esprit avec matière, l'individu avec le groupe, et le pouvoir religieux avec le pouvoir temporel (al-Soulta al-Diniya wa al-Soulta al-Zamaniya)...

L'unicité et la globalité constituent le cœur de l'idéologie islamiste, et c'est à travers eux qu'on peut comprendre la nature globale de la société des FM qui, à côté de sa nature religieuse, constitue aussi, comme al-Banna a décrit, une organisation politique, une société économique, un groupe sportif, et une alliance culturelle et scientifique. (al-Banna, Arrasaïl)

Les deux principes expliquent également l'idéologie de Sayyid Qutb concernant le principe de la souveraineté divine absolue dans l'État islamique (al-Hakimiya) qui consacre la volonté de Dieu représentée par la charî'a, comme l'unique source de l'organisation étatique et sociétale et la seule garante de leurs homogénéités (Qutb, 1979, 100).

Et c'est dans le cadre de l'unicité et la globalité que s'intègre la vision d'al-Ghannouchi de l'Islam comme « État et religion », « religion et politique » et du prophète comme fondateur de la religion et de l'État (al-Ghannouchi, 2012, 17)¹⁹.

Mais ce qui différencie la pensée d'al-Ghannouchi et d'Annahdha de celle des FM, c'est une certaine théorisation de la démocratie dans l'islam ou de la « démocratie islamique », en passant par l'incorporation de la notion de la liberté dans le noyau idéologique ainsi que la notion de l'intérêt dans la partie sous-jacente.

¹⁸ Voir la déclaration finale sur <http://www.ennahdha.tn/البيان-الختامي-للمؤتمر-التاسع-لحركة-النهضة>, consulté le 08 mai 2018.

¹⁹ Voir aussi sa conférence au sein d'al-Azhar en 2011, <https://www.youtube.com/watch?v=whoKND8rBzc>, consulté le 11/05/2018

Selon al-Ghannouchi la liberté constitue l'une des finalités de la charî'a²⁰ qu'un régime islamique juste devrait conserver. Elle regroupe essentiellement la liberté de culte, les libertés politiques et sociales et les libertés des non-musulmans dans l'État islamique (1999, 22-25). La liberté se manifeste politiquement dans l'État islamique par le principe de Choura, qui se concrétise techniquement par les élections (al-Ghannouchi, 1999, 95). De ce fait, la démocratie chez al-Ghannouchi n'est qu'une technique de décision dépourvue de ses valeurs libérales. Cette vision « procéduraliste » de la démocratie rencontre une autre vision « oligarchique » qui résume la démocratie en « *des compromis et des bons arrangements entre les différentes élites afin de gérer l'intérêt public* » (al-Ghannouchi, 2012, 62).

La notion de l'intérêt « al-Maslaha » fut abordée par Ash-Shâtibî, théologien musulman du XIV^e siècle, qui admet que les prescriptions et les interprétations religieuses doivent garantir les intérêts de l'homme individuellement et collectivement pour atteindre les finalités de la charî'a. Par conséquent, la conduite humaine en général et politique en particulier doit respecter ce principe. La mobilisation de la notion d'intérêt chez al-Ghannouchi semble fréquente pour légitimer les attitudes adoptées qui semblent parfois contradictoires avec des principes déjà annoncés²¹. Cette invisibilité des choix stratégiques renforce l'ambiguïté au sein du mouvement et sa relation avec d'autres partis (Marks, 2015, 11-12). En effet, la question qui se pose est de savoir si la démocratie n'est qu'un choix temporel imposé par une interprétation qui peut changer si les circonstances l'exigent.

Cette question nous invite à traiter la problématique de l'adoption de la rhétorique démocratique. Constitue-t-elle une évolution idéologique (Cavatorta et Merone, 2015) ou un échec de l'islamisme comme idéologie (Roy, 1992) ?

Dans les deux cas, on parle d'un post-Islamisme (Bayat, 2013 ; Roy, 1999) qui est une sorte de réponse donnée, à l'échec de l'islam politique, surtout sunnite, à l'islamisation de l'État et de la société. L'hypothèse de l'évolution est basée sur un processus de contestation/de-contestation et reflète un changement des concepts qui tend vers une nouvelle construction théorique fondée sur des remises en cause des anciens concepts (l'État islamique, la charî'a, la globalité de l'Islam...) et la défense des nouveaux (démocratie, société civile, droits, libertés et droits

²⁰ Les finalités sont la sauvegarde de la religion, du corps, la raison, la filiation et les biens.

²¹ À titre d'exemple on peut citer l'adhésion du mouvement au Pacte établi par le régime Ben Ali ou son approbation au code du statut personnel et le recul envers l'adoption du projet de loi de lustration (La loi pour la protection de la révolution) qui visait les personnalités de l'ancien régime en 2012.

individuels et collectifs), ce qui est absent chez les FM et Annahdha Le deuxième, par contre, traduit un échec de l'idéologie même. En effet, les notions islamistes telles que l'État islamique ou la choura, souffrent à la base de l'incohérence et de l'ambiguïté.

Parlant de l'État islamique, s'agit-il de l'organisation politique au temps du Prophète, des califes, ou des différentes dynasties sultanesques. Est-ce que la seule application de la charî'a suffirait à donner le label islamique à l'État ? Concernant la choura, est-elle réellement impérative ? Et si c'était le cas, pourquoi les oulémas admettent-ils la désignation des califes qui ont pris le pouvoir par la force ou qui ont été placés par leurs prédécesseurs ? Les oulémas sont aussi divergents par rapport aux membres siégeant à l'institution qui devrait être consultée « ahl al-hall wa'l-'aqd »²², quantitativement et qualitativement.

Cet héritage de l'incohérence et de l'ambiguïté influence l'islam politique, ce qui peut expliquer l'incapacité de l'islamisme sunnite de présenter une théorie cohérente de l'État islamique et ses institutions. En effet, le discours islamiste se concentre sur les vertus et les qualités personnelles des détenteurs du pouvoir au lieu de penser les institutions (Roy, 1992).

De ce fait, la pauvreté idéologique de l'islam politique, vis-à-vis de l'État et ses institutions, semble influencer le discours islamiste qui veut être conciliant avec les valeurs et les normes dominantes. Si au moment du socialisme on évoquait « La justice sociale dans l'islam » (Qutb, 1995) ou la lutte de l'islam contre le capitalisme (Qutb, 2006), « le moment démocratique » infligea sa propre rhétorique en parlant de la « Démocratie islamique » (al-Ghannouchi, 2012), de la société civile et les libertés (al-Ghannouchi, 1999)

L'ambiguïté idéologique semblerait aussi déterminer la relation des FM et Annahdha avec le pouvoir. Si certains politologues parlent des premiers comme des mouvements révolutionnaires (Fradkin, 2013), c'est parce que ces mouvements utilisent un cadrage à résonance révolutionnaire, mais en réalité les finalités sont réformistes (Haenni&Tammam, 2008). En effet, la vérification des faits démontre bien leur aspect conservateur et réformiste.

II-2 Une idéologie conservatrice

La situation révolutionnaire engendrée par les événements du printemps arabe nécessitait une idéologie révolutionnaire qui peut donner des réponses politiques et socio-économiques claires

²² Littéralement, on peut la traduire en terme : « personnes qui lient et délient » ou les détenteurs du pouvoir.

aux jeunes qui conquièrent les rues arabes (al-Anani, 2014, 8). Le conservatisme politique et socio-économique des FM et d'Annahdha constitua un obstacle idéologique dans cette voie et les empêcha de constituer une plateforme révolutionnaire regroupant toutes les forces révolutionnaires.

II-2-1 Le conservatisme politique

L'idéologie « frériste » se base sur le concept de la réforme par le bas (Bottom-up). al-Banna ne croyait pas dans le changement révolutionnaire et estimait que la réforme doit commencer par l'individu vers Al-Oumma (la nation islamique) en passant par la famille, la société, le gouvernement et l'État, à travers l'éducation et le façonnement des âmes²³. al-Ghannouchi, pour sa part, admet que la révolution n'est pas posée sur l'agenda du changement du mouvement Annahdha vu les conséquences dramatiques qu'elle peut causer (al-Ghannouchi, 2001, 262). En contrepartie, il favorise, théoriquement, la résistance civile pacifique contre les régimes autoritaires (al Ghannouchi, 2000, 108), une résistance qui n'a pas trouvé sa place dans les différents programmes politiques du mouvement. Cependant, et à l'instar des FM, le mouvement Annahdha n'a pas hésité à rentrer dans des transactions avec le régime.

Si les FM en Égypte furent autorisés à participer dans la vie sociale et politique, sans pour autant avoir un statut légal, dans une situation de « clandestinité ouverte » (Vannetzel, 2010, 92), le mouvement Annahdha était interdit de toute participation. Le régime de Moubarak profita de la participation limitée et contrôlée des FM pour garantir une stabilité politique. En effet, sans avoir un accès à constituer une majorité au sein du parlement, ou même dépasser un certain seuil de sièges qui menace le régime, par le biais de son parti, à avoir la majorité absolue, les FM jouèrent plutôt un rôle de médiateur entre l'État et la société afin de désamorcer les conflits sociaux (Vannetzel, 2010, 94).

De son côté, le régime de Ben Ali opta pour un verrouillage total de la vie politique et sociale à l'encontre des islamistes du mouvement Annahdha qui fut frappé d'interdiction, après une ouverture partielle suite à « la révolution de palais » de Ben Ali contre Bourguiba en 1987. En contrepartie de la libération des détenus islamistes, la légalisation du mouvement étudiant proche du mouvement, d'une promesse de reconnaissance légale et une participation limitée

²³ Al-Banna. *Les messages (al-Rasā'il)*, disponible sur : www.ikhwanwiki.com/index.php?title=%D8%B1%D8%B3%D8%A7%, consulté le 11 mai 2018.

aux élections législatives du 2 avril 1989²⁴, les islamistes d'Annahdha ne se sont pas contentés d'applaudir le nouveau régime autoritaire, mais ils signèrent le pacte que ce dernier établit malgré, d'un côté, l'absence de toute référence à l'alternance démocratique, les élections transparentes, et de l'autre côté, le contenu sécularisé opposé aux convictions des islamistes²⁵. Même en temps de cette interdiction totale, les bras d'Annahdha furent toujours tendus vers le régime. Le 7^e congrès du mouvement adopte le concept d'une démocratie graduelle au sein du régime²⁶ et en cours de l'année 2007 des négociations furent entamées entre les deux partis en vue d'intégrer une fraction d'Annahdha au jeu politique suivant le modèle marocain (Ayari, 2012, 66).

Le conservatisme politique des FM et Annahdha est couplé avec un conservatisme socio-économique dans le cadre du néolibéralisme.

II-2-2 Le conservatisme socio-économique

Les islamistes sont conçus par les populations musulmanes comme étant des mouvements appartenant à la gauche et favorables à l'intervention de l'État, un secteur public fort, et une redistribution équitable des richesses. Des études empiriques leur donnent une position qui devance même les mouvements de tendance socialiste²⁷. En contradiction, si l'on décortique les principes de l'idéologie et du discours islamiste prônés par les FM ou d'Annahdha on se rend compte qu'ils se virent plutôt à droite. En réalité, les islamistes profitent des représentations des musulmans qui identifient les islamistes avec l'Islam comme religion qui veut installer la justice et l'équité dans ce bas monde.

L'idéologie islamiste des FM et d'Annahdha, basée sur l'unicité et la globalité de l'Islam, mène à une vision unificatrice de la nation (al-Oumma), où toute dissidence ou tout conflit sont considérés comme « Fitna²⁸ » et affaiblissement de l'Islam. De ce fait, la problématique sociale

²⁴ Les membres du mouvement participèrent en tant qu'« indépendants » et ils récoltèrent 13% des voix contre 80% au parti du président. Les observateurs donnent à la mouvance islamiste un pourcentage allant de 20% à 30%. Voir Sadri Khiari et Olfa Lamloum, Tunisie : Des élections en trompe-l'œil, Politique africaine, n° 76 décembre 1994, p. 107.

²⁵ Il s'agit d'accepter et de défendre le Code du statut personnel comme élément de l'identité tunisienne, ainsi que refuser d'appliquer des sanctions corporelles prescrites dans la législation islamique en la qualifiant comme opposées à la liberté personnelle.

²⁶ Voir la déclaration finale disponible sur :

www.ikhwanwiki.com/index.php?title=%D8%A7%D9%84%D8%A8%D9%, consulté le 11 mai 2018.

²⁷ Voir par exemple : Tarik Masoud (2014), *Counting Islam Religion: class and elections in Egypt*, Cambridge university press.

²⁸ La fitna est un terme qui fait référence au trouble, agitation, sédition, révolte...

ne s'aperçoit pas en termes d'action et d'institutionnalisation de la lutte entre les dominés et les dominants, mais en terme moral fondé sur les qualités religieuses et de bienfaisance de ses derniers. La solution se trouve donc dans la prédication et le retour à « la réforme des âmes ». Et c'est dans ce sens-là qu'on peut comprendre le retard des FM en Égypte à avoir une représentation au sein des syndicats ouvriers par rapport à leur conquête des différents organismes représentant les intérêts des professions libérales²⁹. Loin d'être la voix des déshérités, les islamistes des FM et Annahdha trouvent leur assise sociale dans la classe moyenne, la petite bourgeoisie et la bourgeoisie pieuse (Tammam & Haenni, 2009) (Tammam & Haenni, 2011) (Masoud, 2014).

Concernant les FM, leur tendance libérale apparut déjà avec leur soutien à la politique de l'ouverture « al-infitah » et la libéralisation appliquée par Assadat. En outre, ils profitèrent de cette politique ainsi que la tolérance partielle à leur égard pour instaurer des projets lucratifs dans les domaines de la finance, l'immobilier et le tourisme. La nature de ces projets les mettait en connexion directe avec les réseaux clientélistes et les politiques du régime (Guazzone, 2011, 129). L'embourgeoisement des FM engendra des intérêts qui vont à l'encontre des classes ouvrières, ce qui explique leur position hésitante à soutenir les grèves des usines de textile en 2008 à AL-Mahalla Al-Koubra, surtout si l'on sait que l'un des députés des FM était propriétaire d'une usine (Tammam & Haenni, 2009).

Le conformisme des FM avec les consignes néolibérales se manifesta aussi avec un discours en faveur d'une vision de « moins d'État » et le renforcement du secteur privé (Masoud, 2014, 149), des appels à des restructurations de la fonction publique et le licenciement de 2/3 des fonctionnaires furent lancés par le plus haut conseiller économique des FM Monsieur Ghazali (Tammam & Haenni, 2009, 4).

Le positionnement d'Annahdha vis-à-vis de la question sociale est en principe le même que les FM. Une certaine avance plutôt terminologique, due à l'influence de la révolution iranienne (al-Ghannouchi, 2001, 61) et le penseur 'Alî Sharî'atî, ainsi que la tendance de la gauche islamique (al-Ghannouchi, 2001, 86) qui existait au sein du mouvement, peut être constatée. Les contradictions sociétales ne s'exprimaient plus, dans la littérature du mouvement, en termes de croyant vs non-croyant, mais arrogant « moustakbir » vs déshérité « moustadâf ». Annahdha

²⁹ Les premières candidatures syndicales datent de 1996 alors que les FM étaient actifs et même majoritaires dans les ordres des professions libérales dès le début des années 1980.

était aussi le premier mouvement islamiste à célébrer le 1^{er} mai (Tammam et Haenni, 2011). Cette avance reste limitée, car le mouvement n'a participé à aucune mobilisation sociale active (comme celle de Gafsa en 2008), au contraire on note son attitude conformiste avec le régime et opposée à la grève générale du 26 janvier 1978, en qualifiant les syndicalistes grévistes de « gauchistes perturbateurs » (Allani, 2010, 6).

II-3 L'organisation

La question organisationnelle d'un mouvement ou d'un parti politique pose un double problème. La première consiste dans son adaptation avec l'environnement politique afin de réaliser les objectifs tracés. La deuxième comprend les dynamiques internes entre les différentes tendances en son sein.

Dans mon argumentation, j'essaie de prouver d'abord que la fondation du PLJ et les relations étroites qui le lièrent avec l'organisation des FM, constituèrent une cause majeure de leur échec. En revanche, en choisissant de se convertir totalement à la sphère politique, Annahdha a fait preuve de plus de professionnalisme politique avec lequel il a pu négocier sa sortie du pouvoir pour se faire reconnaître comme acteur dans le cercle de l'élite influente (Boubekeur, 2016, 108)³⁰. En outre, les dynamiques internes entre modérés vs conservateurs ont abouti à la domination des derniers concernant les FM tandis qu'Annahdha connut la consécration des premiers.

II-3-1 L'autonomisation politique

En principe, la relation entre un MS et un parti politique se noue en trois cas :

1-La transformation du MS en un parti politique pour accéder directement à la sphère politique et représenter les intérêts de son assise sociale. Cette métamorphose provoque des contraintes légales, politiques et structurelles sur le mouvement (le cas d'Annahdha).

2-La création d'un parti politique satellitaire qui donne un accès indirect au mouvement à la sphère politique. Dans ce cas-là, le parti perd son indépendance de représentation et d'encadrement politique effectif (le cas du PLJ).

³⁰ Selon Asseburg et Wimmen (2016) l'élite influente « The politically relevant elite » regroupe les acteurs contrôlant les ressources du pouvoir et influençant le processus politique.

3-Le MS peut agir en interaction avec un parti indépendant, dans ce cas la relation est définie par rapport à l'équilibre des forces entre les deux parties. La nature des situations politiques influence aussi cette relation. En temps de crise politique, par exemple, le parti a besoin du MS pour normaliser la situation qui lui échappe ou mobiliser la population en faveur de son camp (La relation du « Parti Socialiste Unifié du Venezuela » du président Maduro avec les mouvements sociaux de gauche).

Si en Belgique les partis politiques se situent au cœur des mondes sociologiques auxquels ils appartiennent et dont ils constituent leurs manifestations structurelles les plus complètes (Seiler, 1997, 609), la situation de l'organisation des FM est tout à fait opposée, car c'est elle qui est au cœur de son monde sociopolitique. En effet, due à la vision de l'organisation et de son fondateur d'une réforme globale (spirituelle, politique, économique...) de l'individu, de la société et de l'État, elle se positionne au-delà des partis politiques³¹ et agit comme un État dans l'État. L'organisation a ses propres écoles, hôpitaux, entreprises qui offrent des emplois à ses membres qui sont socialisés dès le bas âge en renforçant les liens affectifs, toute séparation serait donc coûteuse matériellement et affectivement. Par ailleurs, sa structure interne ne comprend pas des limites claires et définies entre les différentes instances. Le conseil de choura qui agit comme un pouvoir législatif au sein de l'organisation est dominé par l'autorité du bureau de guidance et le guide suprême qui se trouvent sans véritable contrôle (Al-Anani, 2013). La culture de l'obéissance totale (al-Sam'u wa al-Ta'a) caractérise l'organisation, ce qui lui confère, à la fois, une discipline d'acier, mais dont elle se prive de l'esprit critique et des espaces de discussions libres.

Le parti politique créé par l'organisation perd donc toute indépendance effective, ses cadres sont des membres de l'organisation et son programme n'est que le programme de l'organisation, intitulé « Annahdha », annoncé par al-Chater. En outre, l'organisation joua un rôle déterminant dans le choix des candidats et la mobilisation dans les campagnes électorales (Abbassi, 2013). De ce fait, les parlementaires et le président étaient plutôt des élus fréristes que du PLJ. Cette situation a eu des conséquences néfastes sur l'image de la confrérie en propageant l'idée d'un but caché de « frérification » des institutions de l'État, surtout celle de la présidence. En effet, Morsi comme étant un membre de l'organisation, a prêté serment d'allégeance au guide suprême pour réaliser les objectifs de « la Gama'a ». Les parlementaires pour leur part sont

³¹ Omar al-Telimsani, le troisième guide (1972-1986), confirme lors d'une discussion avec al-Ghannouchi que les FM ne peuvent constituer ou rentrer en collaboration avec d'autres partis sécularistes ou des groupes corrompus, car la Gama'a est au-dessus des partis et des groupes (al-Ghannouchi, 2001, 66).

encadrés par un comité parlementaire spécial lié directement au bureau de la guidance (Vannetzel, 2016, 49). En outre, leur rôle a catégoriquement changé après les élections législatives qui suivirent l'effondrement du régime Moubarak ce qui contribua à la chute des FM. Dans le régime politique égyptien, le parlementaire est un distributeur des ressources étatiques en matière de services. Cette relation clientéliste avec la population privilégie un contact permanent avec elle et confère à l'organisation un ancrage social nécessaire à sa viabilité. La gestion de la transition et la construction d'un nouvel édifice institutionnel suscitèrent l'implication des parlementaires à la production législative, ce qui perturba la relation clientéliste classique avec les citoyens et contribua à l'érosion de leur satisfaction et de leur confiance (Vannetzel, 2015, 47).

Le mouvement Annahdha, pour sa part, a pris une autre direction en se convertissant totalement en parti politique le 1er mars 2011. Cette volonté de spécialisation politique n'est pas récente. Déjà en 1981, la déclaration constitutive du MTI adopta le choix de l'action politique légale (al-Ghannouchi, 2001, 285-290). Profitant de la tolérance de la pluralité partisane par Bourguiba, le mouvement demanda officiellement sa légalisation, une demande qui resta sans suite (al-Ghannouchi, 2001). Après l'avènement de Ben Ali, le mouvement manifesta sa volonté de participer au jeu politique. En signe d'apaisement, le régime l'intégra dans des instances officielles notamment « le conseil suprême de pacte » et « le conseil des affaires religieuses » (Allani, 2010, 12). Le mouvement, en contrepartie, signa le pacte national et présenta encore une fois une demande, en vue de sa légalisation, qui n'aura pas aussi de suite (al-Ghannouchi, 2001, 126).

La demande de reconnaissance d'un parti politique d'opposition dans un système hybride (autoritarisme avec un multipartisme) ne remet pas seulement le parti, en question, à des contraintes légales, mais aussi à des contraintes extralégales dépendant de l'équilibre établi par le régime en place, une autolimitation des candidatures et des sièges parlementaires peut être exigée par exemple (le cas en Tunisie en 1989, le cas du Parti de la Justice et le Développement (PJD) au Maroc en 2002). Dans cette situation, la victoire électorale n'est pas une option, mais c'est l'existence légale elle-même qui est voulue dans une optique de réforme à long terme. Le parti est donc plus ouvert à des transactions avec le régime et les autres acteurs politiques. Si Annahdha représente bel est bien cette attitude, les FM restent rigides par rapport aux actions avec les autres partis. Les dynamiques internes entre les modérés et les conservateurs peuvent nous donner une explication à ce comportement.

II-3-2 Les dynamiques internes : modérés vs conservateurs

La modération politique chez les islamistes se définit par les différents changements d'ordre idéologique ou au niveau du comportement politique vers la démocratisation et la libéralisation. Par conséquent, la modération signifie l'acceptation des modes démocratiques de désignation des gouvernants (élections ouvertes et libres), la reconnaissance des droits libéraux fondamentaux et l'adoption de l'économie du marché (Cavatorta et Merone, 2013, 858). La modération signifie aussi le règlement pacifique des conflits entre acteurs à travers les négociations et les compromis. De ce fait, la dichotomie entre les islamistes modérés et les conservateurs est une dichotomie entre l'État-nation et le califat, la souveraineté divine et la souveraineté du peuple, la loi positive et la chari'a, la citoyenneté comme lien politique et la religion, le compromis et l'hégémonie.

I-3-2-1 Les dynamiques internes chez les FM

Les chercheurs observent un conflit interne au sein des FM en Égypte entre un courant conservateur et un courant réformateur sur la base d'un clivage générationnel (Martini, Kaye & York, 2012). La séparation est établie entre la veille garde, plus fidèle à la voie prédatrice d'al-Banna pour une réforme globale par le bas, et entre la jeunesse des FM, plus libérale et politisée, qui croit à une possibilité d'un changement par le haut en prenant part à la lutte politique qui rassemble les forces nationales égyptiennes contre le régime de Moubarak.

Si le clivage générationnel semble important pour comprendre cette dynamique interne, il n'est pas déterminant. En effet, le clivage est plutôt de type organisationnel et idéologique et il remonte à l'époque d'al-Banna et s'est renforcé avec Qutb.

À la base, la construction de la Gama'a des FM par al-Banna souffrit de l'**ambiguïté**. En parallèle d'un modèle pacifiste et ouvert d'organisation, al-Banna tint un discours légitimant le recours à la violence³² et instaura ce qui fut appelé l'appareil secrète « An-nizâm al-khass ». Cette « organisation dans l'organisation » de type militaire, ultra-hiérarchisée et fermée regroupa l'élite des FM qui subit une socialisation spéciale et n'eut pas des contacts avec l'organisation ouverte et profita d'un statut moral privilégié (Tammam, 2010, 37). Après le

³² Dans ses *Messages* al-Banna admet le recours ultime à la violence. Voir : http://www.ikhwanwiki.com/index.php?title=%D8%B1%D8%B3%D8%A7%D8%A6%D9%84_%D8%A7%D9%84%D8%A5%D9%85%D8%A7%D9%85_%D8%A7%D9%84%D8%B4%D9%87%D9%8A%D8%AF_%D8%AD%D8%B3%D9%86_%D8%A7%D9%84%D8%A8%D9%86%D8%A7#.D9.85.D9.87.D9.85.D8.A9_.D8.A7.D9.84.D9.85.D8.B3.D9.84.D9.85. Consulté le 12 mai 2018.

décès d'al-Banna, une lutte de domination s'enclencha entre l'élite de l'organisation ouverte et celle de l'appareil secret au profit de cette dernière (Pargeter, 2013). Les théories de Qutb lui donnèrent une base théorique légitimant cette domination. En effet, l'idéologie « Qutbiste » établit une dichotomie entre le monde de l'Islam et le monde impur de la « jāhiliya ». ³³ Et c'est à l'avant-garde croyante, constituée des vrais musulmans, qui lui incombe la mission sacrée de restaurer la souveraineté divine et réislamiser les sociétés touchées par la « jāhiliya » (Qutb, 1979). Les partisans de « l'organisation secrète » estimèrent que les FM devraient s'identifier à cette avant-garde pure en se retirant spirituellement de l'impureté de la société et en préservant l'existence de la Gama'a. Toutefois, ce retrait ne signifie pas une coupure totale avec la société, au contraire l'enracinement de l'organisation passe à travers l'action publique soit sociale ou politique. De ce fait, la préservation de l'organisation devint le but et l'idéologie de ce courant dit « organisationnaliste » sans pour autant adopter le modèle du changement révolutionnaire du « Qutbisme » (Tammam, 2010, 41).

La victoire du courant « organisationnaliste » se manifesta par une domination sur les instances de la Gama'a (le poste du guide, le bureau de guidance, ainsi que le conseil de choura). La ruralisation et la salafisation de l'organisation (Tammam, 2010) concouraient au renforcement de l'aspect conservateur de ce courant qui montrait une certaine réticence envers les autres forces politiques et une méconnaissance des principes du dialogue politique (Pargeter, 2013). En conséquence, les FM refusèrent de signer le document de « concorde nationale » avec les partis d'opposition égyptienne en 1995 qui contenait le minimum des droits démocratiques et sortirent, à sa place, leur propre plan d'action avec une clause d'application de la chari'a (El-Ghobashy, 2005, 386). À l'opposé du courant libéral les conservateurs continuèrent d'adopter le même discours concernant l'interdiction aux femmes et aux Coptes d'exercer la fonction du chef d'État ou le refus de distinguer entre la mission prédicatrice et la mission politique au sein de l'organisation ³⁴. Ce blocage déclencha une scission en 1996 par la création du parti al-

³³ La Jahiliyya c'est l'état des Arabes avant l'islam, elle signifie l'ignorance qui conduit aux mauvaises actions, Qutb étendit ce concept aux sociétés modernes n'appliquant pas les consignes de l'Islam qu'elles soient musulmanes ou non.

³⁴ Voir la plateforme des FM en 2004 sur <http://www.aljazeera.net/specialfiles/pages/a7d9e130-0f09-4b77-bbb0-ee07dd61afd3>, consulté le 12 mai 2018.

Le programme des FM en 2007 sur :

http://old.crisisgroup.org/_media/Files/Middle%20East%20North%20Africa/North%20Africa/Egypt/Arabic%20translations/Egypt%20Muslim%20Brothers%20Confrontation%20or%20Integration%20Arabic.pdf, consulté le 12 mai 2018.

Wassat et l'expulsion, en 2011, de la figure libérale « frériste » Abdul Monîm Aboul-Foutouh et des membres de la jeunesse des FM.

II-2-2-2 Les dynamiques internes chez Annahdha

Les dynamiques entre les conservateurs et les modérés au sein d'Annahdha sont dues, pour certains chercheurs, à un clivage générationnel entre « les pères fondateurs » plus dirigés vers les compromis à cause des expériences d'emprisonnement et d'exil et les jeunes du parti qui adoptent une ligne dure contre les organisations laïques tout en privilégiant une coopération avec les salafistes (Feuer, 2012, 5). D'autres chercheurs mettent l'accent sur un clivage entre les membres de l'extérieur (les exilés) plus embourgeoisés et occidentalisés et les membres de l'intérieur (les prisonniers) qui connaissent les douleurs de la pression du régime de Ben Ali (Cavatorta et Merone, 2013) (Haenni et Tammam, 2011). Mais en réalité, ces dynamiques reflètent plutôt un conflit de domination sur les organes de décision du parti qu'une contradiction de visions stratégiques. En effet, l'adoption de la rhétorique démocratique, le discours basé sur les concepts de droit de l'homme, la recherche des compromis et la coordination avec d'autres forces sécularistes du pays, semblent une culture qui s'est imposée sur la majorité de l'élite du mouvement.

C'est ainsi que le MTI soutint « le Mouvement des Démocrates Socialistes » (MDS) lors des élections législatives de novembre 1981 (al-Ghannouchi, 2001, 129), rejeta la position d'al-Banna sur la question du multipartisme et tenta de demander sa légalisation en tant que parti politique (al-Ghannouchi, 2001, 66). Par ailleurs, Annahdha essaya de rentrer en coordination avec d'autres partis afin de constituer un bloc démocratique et revendiquer une démocratisation du régime. En 2003, Annahdha avec d'autres partis tels qu'Attakattoul, le CPR et le PDP (le Parti des Démocrates Progressiste) signèrent un accord reconnaissant la souveraineté populaire comme base de gouvernance, le respect de l'identité arabo-musulmane de la Tunisie, la liberté de la conscience, la neutralité des lieux de culte et l'égalité des femmes³⁵. Cette coordination s'élargit avec la participation du PCOT (Parti Communiste des Ouvriers de la Tunisie) et la création en 2005, du « comité de 18 octobre pour les droits et les libertés », qui appuya les mêmes revendications. Ces accords furent un fruit des négociations et compromis.

Cette culture de modération, opposée à celle des FM, n'est pas juste le résultat de la pression du régime, mais aussi de la marginalité de l'Islam politique et la religiosité importée du

³⁵ https://tounis.wordpress.com/2008/10/10/appel_ar/ consulté le 20 septembre 2017.

« mâchrek » par les pères fondateurs d'Annahdha. En effet, les FM bénéficièrent d'un retour à la religiosité à l'époque d'el-Sadate et l'encouragement d'un certain « islam de marché »³⁶ par Moubarak (Haenni, 2005) ainsi qu'une tolérance relative d'action sociale et politique. Les Nahdhaouis, par contre, ont été confrontés aux traditions musulmanes spécifiques de la Tunisie représentée par un islam modéré de la Zaïtouna et un islam populaire marqué par le soufisme. al-Ghannouchi (2001, 85) lui-même admit qu'il fallait faire beaucoup d'effort afin de s'adapter à l'Islam du peuple. D'un autre côté aussi le sécularisme Bourguibien et la spécificité tunisienne par rapport à la question féminine avaient une certaine légitimité qui rendit difficile l'acceptation de l'Islam politique par l'élite. De ce fait, Annahdha était obligé de s'accommoder aux concepts démocratiques afin de trouver une place dans la scène politique tunisienne. Les concessions d'Annahdha du côté de la religiosité ou la politique s'intègrent donc, sous ce que Cavatorta et Merone (2013) appellent « *la modération par l'exclusion* ».

³⁶ Le terme désigne un islam plus individualisé prônant le succès matériel et entrepreneurial comme signe d'appartenance effective à l'islam.

	L'idéologie et le cadrage	L'organisation
FM	– Ambiguïté idéologique : Juxtaposition des concepts et des cadrages islamistes et démocratiques. – Conservatisme politique et économique.	– Le parti politique annexé au MS. – Dynamiques intraorganisationnelles au profit des radicaux.
Annahdha	– Ambiguïté idéologique : Juxtaposition des concepts et des cadrages islamistes et démocratiques. – Intégration idéologique des concepts de la liberté et l'intérêt : démocratie islamique. – Conservatisme politique et économique.	– Autonomisation politique – Professionnalisme politique. – Dynamiques intraorganisationnelles au profit des modérés.

Tableau récapitulatif des éléments de l'échec liés aux islamistes

III - Les éléments de résistance

Par les éléments de résistance, j'entends les différents acteurs au niveau étatique ou sociétal qui ont joué un rôle de blocage à la conquête des islamistes d'Annahdha et des FM au pouvoir.

En Tunisie comme en Égypte, on assista à l'intervention des deux niveaux de résistance, mais l'histoire sociopolitique des deux pays octroya le caractère déterminant à l'un au détriment de l'autre. Si en Égypte les syndicats et le MS des jeunes de la révolution contribuèrent à l'effondrement des FM, ce sont la position du juge et l'intervention de l'armée qui constituent le facteur principal de l'éjection des FM du pouvoir. En Tunisie, la bureaucratie étatique a pu ralentir l'ancrage d'Annahdha au pouvoir, mais c'est la société civile qui réussit à les obliger d'entamer le dialogue national et quitter le gouvernement de la troïka.

III-1 L'Égypte : Les résistances institutionnelles

Malgré la prépondérance du statut de la présidence en Égypte, l'architecture institutionnelle de l'État égyptien connaît des institutions influentes dans le champ politique. C'est le cas de l'armée et le juge.

III-1-1 L'armée

L'armée égyptienne est la clé de voûte du système politique égyptien. Sa formation et son évolution se confondent profondément avec l'avènement de l'État nation en Égypte. Créée par Mohammed Ali (1769-1849) comme un outil de sauvegarder les intérêts dynastiques, l'armée égyptienne se développa pour constituer un fief des sentiments nationalistes et connut une grande transformation en 1936 avec l'ouverture de droit d'accès aux officiers égyptiens arabes à la célèbre académie militaire.

Le 23 juillet 1952 représente un tournant important de l'État égyptien ainsi que son armée, qui se trouva conférer le rôle principal dans la scène politique par la prise de pouvoir suite à un renversement militaire de la monarchie. Ce coup d'État sera légitimé par une volonté de s'approprier du pouvoir politique afin de faire face à des défis externes (Israël et l'hégémonie de l'impérialisme britannique) et internes (promouvoir le développement socio-économique) au détriment des forces politiques civiles jugées incapables et corrompues. En effet dans les années 50 jusqu'aux années 70 les armées arabes qui s'immiscèrent dans la vie politique étaient considérées comme la seule force moderniste solidement structurée capable de garantir la

consolidation de l'allégeance envers les nouvelles institutions des États-nations contre d'autres allégeances pré-étatiques (tribales, clanales et régionales) ainsi que l'accélération vers l'industrialisation et la modernité (Huntington, 1968, 237 et s ; Cook, 2007, 15). Cependant, à partir des années 80 le rôle de ses armées s'est replié sur un rôle purement conservateur privilégiant la défense de leurs propres intérêts et la pérennisation du pouvoir établie face à la menace islamiste montante.

L'armée égyptienne, à l'instar d'autres armées arabes (Algérie, Syrie...) est dotée d'une légitimité qui renforce son rôle politique tout en possédant des ressources économiques énormes le rendant ainsi un acteur économique à part entière.

III-1-1-1 Le rôle politique de l'armée égyptienne

La première remarque à prendre en considération dans le cas égyptien c'est bien que tous les présidents ayant gouverné le pays après 1952 soient issus de l'armée, la relation n'était pas toujours harmonieuse étant donné que le pouvoir présidentiel a voulu se démarquer plus ou moins de l'armée et entreprendre une certaine « civilité ». La deuxième remarque porte sur l'absence de règles formelles qui régissent les rapports entre le pouvoir civil et militaire à la différence du modèle kémaliste en Turquie.

D'un point de vue pratique, il serait fructueux de distinguer trois étapes de la relation civile/militaire dans le cadre du pouvoir politique.

L'époque de Nasser :

Il était clair que les décisions prises à la suite du coup d'État militaire entendaient attribuer à l'armée égyptienne, représentée par l'organisation des « officiers libres » et puis « le conseil de commandement de la révolution », un rôle exclusif de dessiner l'avenir politique du pays.

La conquête militaire du pouvoir, à l'époque de Nasser, se traduisait statistiquement par le nombre assez élevé des ministres de provenance militaire (34 % des ministres désignés entre 1952 et 1968), et qui étaient à la tête des ministères les plus importants (la défense, l'intérieur, l'information, l'industrie militaire...). En outre, les postes de vice-présidents étaient octroyés à des militaires. Les représentations diplomatiques n'échappaient pas à cette règle, puisqu'en 1962, 72 % des ambassadeurs étaient des militaires (Billy, 1993, 106).

L'hégémonie de l'armée fut contrée par des mesures de la part du président Nasser vêtu en civil après son élection en 1956. Sa volonté de donner un appui civil et idéologique au pouvoir par la création de « l'Union Socialiste Arabe » comme parti unique regroupant les classes bénéficiant des réformes socio-économiques de caractère socialiste (travailleurs, paysans, étudiants, et la petite bourgeoisie) avait comme conséquence de minimiser l'hégémonie militaire. Dans cette option, l'armée devint un pilier parmi d'autres du régime Nasser, mais demeure le pilier le plus organisé et discipliné.

Les conséquences désastreuses de la défaite de l'Égypte face à Israël en juin 1967, sur le pays en général et sur l'armée en particulier, ont fait que de nouveaux aménagements se sont produits dans la relation du corps militaire avec « la sphère civile » du pouvoir au profit de cette dernière. Dans ce contexte, une grande restructuration toucha l'armée par des révocations des grands officiers tenus responsables de la défaite. Ce réaménagement va s'interpréter manifestement par la réduction des nombres des militaires dans le gouvernement.

L'époque d'el-Sadate :

L'avènement d'el-Sadate comme président de l'Égypte inaugura une nouvelle phase de la vision envers le rôle de l'armée basée sur le professionnalisme et la non-ingérence dans le domaine politique.

La politique d'el-Sadate était caractérisée par la rupture avec l'héritage politique économique et idéologique de Nasser. Cette politique a été accompagnée par l'éradication des figures militaires et civiles perçues comme centres de pouvoir menaçant le nouveau régime.

Le caractère civil des gouvernements constitués sous la présidence d'el-Sadate est remarquable par rapport au règne du président Nasser. Au nombre de 163 ministres, seulement 32 étaient des militaires. De plus, sur six personnes désignées comme chefs de gouvernement quatre furent des civils (Hilal, 2006, 189).

Il faut noter aussi que l'intervention de l'armée était déterminante pour stabiliser le pouvoir d'el-Sadate pendant « la révolution des affamés (thawrat al-Jiya'a) » en 1977. Une intervention qui s'est effectuée après des négociations avec le président pour, d'une part, l'obliger à endosser exclusivement la responsabilité de la décision d'utiliser la force militaire, et d'une autre part le contraindre à retirer les mesures asociales qui ont amené à déclencher les émeutes.

L'époque de Moubarak

La relation entre le pouvoir politique et l'armée connut un certain dynamisme sous le régime de Moubarak, qui lui a reconnu son apport à consolider la stabilité du pays politiquement et économiquement. La politique de Moubarak permit d'accroître le budget de l'armée et lui ouvrir plus de postes politiques et administratifs.

Cependant, la compétition entre la présidence et le chef de l'armée n'a pas épargné l'époque de Moubarak. En effet ce dernier s'est heurté aux ambitions et au charisme du maréchal Abou-Ghazalé, déjà actif au temps d'el-Sadate comme le principal auteur de la modernisation de l'armée égyptienne et ingénieur de sa relation avec les États-Unis. La volonté d'indépendance affichée par Abou-Ghazalé et son influence croissante, non seulement au sein de l'armée, mais aussi dans les rouages politiques du parti du président au pouvoir (le Parti National Démocratique PND) ont accéléré sa mise à l'écart en 1987.

Le recours à l'armée pour garantir la stabilité s'est accentué pendant le règne de Moubarak, surtout avec le développement des courants « salafistes jihadistes » qui ont multiplié leurs frappes ciblées qui visaient les personnalités politiques du régime ou l'industrie du tourisme. Par ailleurs, le président Moubarak a été contraint à recourir à l'aide de l'armée pour faire face à l'insurrection des forces de la sécurité centrale au Caire en 1986.

L'importance de l'armée en Égypte ne réside pas que dans la sphère politique, mais la dépasse pour constituer un vrai acteur économique indépendant.

III-1-1-2 Le rôle économique de l'armée.

Après la politique de nationalisation et l'instauration d'un système économique basé sur le capitalisme de l'État, la hiérarchie militaire a pris les commandes des sociétés et établissements économiques. Le changement des orientations politiques et économiques à l'époque du président d'el-Sadate et le rapprochement vers les États-Unis dans le cadre de la politique de l'ouverture au modèle libérale « l'Infitah », n'a pas suscité un retrait de l'armée de l'arène économique, mais plutôt une adaptation structurelle et managériale rapide qui l'a transformé de simple fonctionnaire gérant des grandes entreprises nationales, à celui d'un organe affairiste du

néolibéralisme, agissant en concurrence ou en alliance avec d'autres acteurs privés, engendrant ce qu'Élisabeth Picard (2008, 305) appelle les « coalitions militaro-marchandes ».

L'idée de base derrière la pénétration de l'armée dans le domaine affairiste était d'un côté, l'établissement d'une autosuffisance afin de ne pas peser sur le budget de l'État, et d'un autre côté, l'engagement à couvrir des domaines économiques d'intérêt général qui n'attirent pas l'initiative privée à cause de l'immensité des investissements qui exigent (les travaux d'infrastructure en général). Il faut aussi noter la diversification des champs d'activités économiques de l'armée qui remplissent tant le secteur purement militaire que le secteur civil.

Deux structures qui assurent les activités économiques de l'armée peuvent être mentionnées :

- « *L'Organisation Arabe pour l'Industrialisation* » (OAI) créée en 1975 et financée au départ par l'Égypte et des capitaux arabes du golfe (Arabie saoudite et les Émirats arabes unis) avant qu'elle devienne purement égyptienne après le retrait des investissements arabes suite à l'accord de Camp David avec Israël en 1978. L'organisation supervise 11 usines qui assurent la production des marchandises militaires (Avions, moteurs, chars, blindés, missiles...) et civiles (Métros, Matériels ferroviaires, Voitures Jeep, télévisions, l'énergie renouvelable...), certaines de ses usines fonctionnent dans le cadre de partenariat avec des investisseurs étrangers. L'OAI emploie plus de 15 000 travailleurs dont 1 200 sont des ingénieurs³⁷.

- « *l'Organisation des Projets du Service National* » (OPSN) est considérée comme un mécanisme garantissant l'expansion de l'activité économique de l'armée afin de couvrir des secteurs purement civils. Disposant d'un budget spécial et un compte indépendant, l'OPSN n'est soumise à aucun contrôle de la part des organes de l'État. Au départ, l'OPSN s'activait dans le domaine de l'agroalimentaire pour assurer l'autosuffisance de l'armée, puis devint le principal acteur dans le secteur avec 18 % de la production alimentaire totale du pays en 1986 avant d'atteindre les 30 % de nos jours (Hanna, 2014, 77).

L'empire économique de l'armée va s'étendre davantage pour couvrir d'autres activités tel que la réhabilitation des terres, l'investissement dans l'immobilier, l'investissement dans le

³⁷ Voir <https://www.aoi.org.eg/index.php?lang=ar>, consulté le 17 mai 2018.

tourisme..., certains observateurs estiment que cet empire contribue de 25 à 50 % au PIB de l'Égypte³⁸.

De ce qui précède on comprend bien que le poids de l'armée égyptienne ne découle pas seulement de son institutionnalisation, mais de l'importance des intérêts économiques qu'elle a développée. De ce fait, sa position est devenue semblable à une classe sociale plutôt qu'un simple organe bureaucratique, ce qui suscita sa sensibilité à tout changement politique ne garantissant pas ses intérêts, d'où sa réticence, par exemple, à l'idée de la succession de Jamal Moubarak à son père. En conséquence, elle a pu avoir une influence sur le champ politique indépendamment du régime en place.

III-1-2 Le juge égyptien :

En Égypte, le terme juge est sujet de confrontation jurisprudentielle qui reflète en profondeur des divergences politiques qui caractérisent le corps juridictionnel. En effet, si les juges judiciaires sont en faveur d'une restriction du terme pour ne couvrir que « la magistrature assise » seule compétente à trancher les litiges et prononcer les jugements, la cour constitutionnelle pour sa part a étendu la qualité de juge pour englober le parquet et le corps du contentieux de l'État. Cette divergence d'apparence jurisprudentielle, fut déclenchée par une affaire politique concernant un conflit sur la validation des résultats des législatifs dans le district de Zeitoun au Caire, dans le cadre de la problématique de la supervision des juges des élections législatives et présidentielles (Bernard-Maugiron, 2010, 132-133). Une problématique qui s'inscrit dans une longue histoire de lutte pour garantir l'indépendance du juge égyptien vis-à-vis de l'exécutif et spécialement la présidence, mais qui reflète aussi un degré de politisation incompatible avec l'impartialité.

III-1-2-1 Un juge avec une volonté d'indépendance

Dans le monde arabe, l'image du juge égyptien est fortement appréciée. L'intégrité, le courage et l'audace à trancher des litiges et rendre des jugements, sans prendre en considération les intérêts du pouvoir en place, constituent des valeurs collées à l'image du juge. S'agit-il d'un mythe véhiculé ou il y a une part de vérité ?

³⁸ Pour Geisser et Krefa(2011, 98) la contribution de l'armée est de 25%, par contre le rapport d'information sur les révolutions arabes de la commission des affaires étrangères de augmente les estimations à 50%. Voir le rapport sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1566.asp> , consulté le 18 mai 2018.

Notons d'abord que la relation entre les juges et les hommes politiques n'a pas toujours été aisée. Les juges et le pouvoir politique appartiennent à deux mondes de valeurs culturelles différentes. Pour les premiers, ils défendent des valeurs libérales sources de l'établissement du système judiciaire moderne égyptien avec les cours civiles ou les cours mixtes. Ces valeurs exigent une séparation des pouvoirs, l'État de droit et la constitution d'un gouvernement élu et responsable devant le parlement qui concrétise la volonté du peuple. Par contre, le pouvoir politique est héréditaire d'anciennes valeurs d'autoritarisme politique et administratif tendant vers l'hégémonie. C'est dans ce schéma qu'on peut comprendre le recours par certains auteurs au terme de « la communauté des juges » afin de démarquer clairement les juges comme un groupe culturellement distinct des autres personnes et organes à charge des affaires étatiques. (Nour- Frahat et Sadek, 2007).

De manière générale, la volonté d'indépendance du juge égyptien se manifeste soit par la prononciation des jugements qui vont à l'encontre de l'intérêt du pouvoir ou par son accrochement à remplir et à défendre l'accomplissement de la totalité de ses compétences.

Le conflit entre le pouvoir et les juges trouva déjà sa place deux ans après le coup d'État de 1952 lorsque l'éminent juriste el-Sanhourî, à l'époque président du Conseil d'État, fut attaqué par une foule pro-régime à l'intérieur même du conseil, par ailleurs vingt conseillers d'État furent révoqués à cause de leur opposition à la révolution et l'emprise militaire au pouvoir.

En 1968, les juges refusèrent d'intégrer le parti unique « l'Union Socialiste Arabe » par principe d'indépendance, et établirent une relation de causalité entre la défaite de 1967 et l'inexistence de la démocratie et l'État de droit. La réaction du pouvoir fut violente avec la dissolution du « *club des juges* », et les mesures de mise en retraite ou de mutations forcées de plus de 200 juges dans le cadre de ce qui fut appelé « *le massacre de la magistrature* » (Bernard-Maugiron, 2007, 68).

À la suite des élections législatives de 2000, un conflit s'est déclenché entre l'exécutif et le juge administratif sur la compétence de ce dernier à trancher des litiges sur les recours électoraux. Tandis que le Conseil d'État affirma sa compétence, le gouvernement déclara que les jugements de nullité de l'élection d'un élu sont sans valeur si ce dernier a prêté serment et est devenu ainsi un membre du parlement « *Majlis Achaâb* ». Le même conseil a déclaré, aussi, nulle la présentation aux élections des personnes possédant une double ou multiple nationalité ou des multiples nationalités, ce qui concerna des ministres sortants du gouvernement.

En 2007 le vice-président du Conseil d'État, monsieur Mohammed el-Hoseini a déclaré nulle la décision du président de l'État, en sa qualité de gouverneur militaire, d'envoyer une quarantaine de militants des FM au tribunal militaire³⁹.

La branche judiciaire ne se démarqua pas de cet « esprit contestataire », c'est ainsi que la Cour de cassation a prononcé son jugement relatif à l'annulation de la victoire de monsieur Zakaria Azmil, président du cabinet présidentiel, aux élections législatives de 2000 face au candidat des FM pour motif d'illégalité de la procédure de la supervision confiée, selon la cour, à des personnes incompetentes ne faisant pas partie, stricto sensu, du corps des juges.

Ce jugement sera l'inauguration d'un long processus de bras de fer entre les juges et le pouvoir politique. Les juges, pour leur part, ont menacé de boycotter les législatifs de 2005, ce qui peut constituer une atteinte à leur crédibilité et par la suite nuire à l'image du pouvoir, surtout avec les pressions des États-Unis de procéder à la démocratisation du pays. De plus, plusieurs d'entre eux essayèrent de médiatiser leurs revendications de réforme totale de la loi judiciaire garantissant une réelle indépendance du pouvoir judiciaire ainsi que l'établissement des garanties relatives à la transparence du processus électoral. Par ailleurs, ils pointèrent du doigt le président même en lui infligeant la responsabilité directe de la crise de la justice. Les protestations des juges prenaient un tournant en 2006 lorsqu'ils descendirent dans la rue pour entamer un sit-in devant leur club à Alexandrie et au Caire (Bernard-Maugiron 2010, 139-145). Ce mouvement d'action publique des juges fut applaudi par l'opposition égyptienne, mais dénoncé par les personnalités politiques ou même des juges liés au pouvoir, ce qui nous mène à évoquer le caractère politique du juge égyptien.

III-1-2-2 Un juge Politisé

L'impartialité du juge doit l'interdire en principe de prendre des positions politiques en public, ce qui n'est pas le cas avec les juges égyptiens qui font une distinction entre « parler de la politique » chose permise, et « faire de la politique ou présenter un soutien à un parti politique » chose inadmissible (Bernard-Maugiron 2010).

³⁹ <http://www.justice-lawhome.com/vb/showthread.php?6103-%C7%E1%E3%D3%CA%D4%C7%D1%E3%CD%E3%CF-%C7%E1%CD%D3%ED%E4%ED-%E5%E1-%ED%DD%DA%E1%E5%C7%BF> (consulté le 20 juillet 2015).

Les prises de position politiques ne sont donc pas étranges au juge. Déjà avec el-Sanhourî, son soutien au général Nejib face à Nasser lui a coûté une confrontation avec les partisans de ce dernier et une restructuration du Conseil d'État.

D'un autre côté, le pouvoir politique en place essaie de contenir les juges avec des avantages pécuniaires et des promotions de carrière afin d'acquérir leur soutien. Les mécanismes de désignation de révocation des juges constituent aussi des outils de pénétration du champ politique au sein du champ judiciaire. C'est le cas de la Cour constitutionnelle qui, au contraire du Conseil d'État et la Cour de cassation, offre un exemple de soutien et légitimation du pouvoir.

La cour constitutionnelle a fait preuve "d'allégeance" au pouvoir au moment de sa confrontation avec les islamistes en 1966 en accordant au président un pouvoir discrétionnaire de transfert aux tribunaux militaires. La même cour exempta de tout contrôle toute loi destinée à lutter contre les islamistes (Gamal Abdel Nasser Ibrahim, 1999). La même instance déclara, rétroactivement, l'inconstitutionnalité de la composition des assemblées parlementaires de 1984-1987 et 1987-1990 de fortes représentations des frères musulmans sans pour autant toucher la validité du travail législatif effectué. La décision fut vivement critiquée par l'opposition ainsi que les juges réformateurs en avançant son aspect manifestement contradictoire et sa porte politique.

C'est ainsi que les observateurs (Ben Nefissa, 1996, 63 ; Bernard-Maugiron, 2007) estiment que les juges en Égypte sont traversés par de multiples courants existant dans la scène politique et qui regroupent les « pro-pouvoir », les islamistes, les libéraux, les nationalistes et même les socialistes.

Si l'ancienneté de l'existence de l'État en Égypte a concouru à renforcer le rôle joué par ces institutions, ce sont les organismes de la société civile qui assuraient la résistance aux islamistes en Tunisie.

III-2 La Tunisie et la résistance de la société civile

La lutte pour l'indépendance de la Tunisie a fait émerger deux centres de pouvoir guidés par deux personnalités charismatiques. La première était politique tandis que la deuxième fut syndicaliste. La construction de l'État-nation fut encadrée par cette dualité. Le projet de sécularisation en Tunisie permit de centrer la question féminine qui devint une clé de légitimité du pouvoir et une caractéristique principale de la spécificité tunisienne.

III-2-1 L'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT)

Le rôle de l'UGTT comme organisation syndicale ne se réduit pas à la défense « *des intérêts des travailleurs auprès des chefs d'entreprise, des organisations patronales et des pouvoirs publics* » (CRISP), mais il assume d'autres fonctions ancrées dans la sphère politique renforcée par une légitimité historique issue de la lutte pour l'indépendance.

III-2-1-1 L'UGTT : Une légitimité historique

La légitimité historique en Tunisie est le produit d'un mouvement bipartite en vue de l'obtention de l'indépendance et la construction de l'État-nation. Les nationalistes tunisiens se sont mobilisés autour de deux grands axes de combats, le « Parti Néo-Doustour » présidé par Habib Bourguiba et l'UGTT fondée et dirigée par Farhat Hached à la fois une figure ouvrière et nationaliste.

Dès sa création en 1946, l'UGTT contribua au recrutement, l'encadrement, la mobilisation et la radicalisation des salariés dans un mouvement qui s'inscrivait d'une part, dans une logique de rupture avec le syndicalisme français qui négligeait la question nationale tunisienne. Et d'une autre part la coordination avec le « Néo-Doustour » sans y être annexé. Cette relation permit à l'organisation syndicale de bénéficier d'un relais au champ politique national et international et au parti politique de profiter du dynamisme ouvrier et les opportunités qu'il peut fournir, à l'intérieur de la Tunisie ou au niveau international, en faveur de la cause nationale.

Le charisme de Farhat Hached et sa détermination de garantir une autonomie de l'UGTT, constituaient un contrepoids au charisme de Bourguiba et sa volonté d'hégémonie sur la scène politique tunisienne. Par ailleurs, ses visions à fortifier la centrale syndicale et étendre ses activités à plusieurs domaines ainsi que toucher différents publics (Mizouni, 2012) l'ont rendu, en réalité, une organisation hybride qui se situe au-dessus d'un syndicat, mais au-dessous d'un parti politique. Cette situation était à la fois le point fort de l'UGTT devenue donc indispensable

à la construction de l'État-nation et son point faible, car il représentait un concurrent redoutable du pouvoir autoritaire de Bourguiba partageant avec lui la même base sociale.

III-2-1-2 La relation entre l'UGTT et le pouvoir politique

II-2-2-2-1 Le corporatisme politique

Dans un régime autoritaire, comme c'était le cas en Tunisie, les syndicats ne sont pas juste un instrument de domination politique, mais ils assument une fonction de régulation et de médiation dans le cadre de la gestion des conflits qui traversent les groupes sociaux ou qu'ils les opposent au pouvoir politique (L'IEDES, 2004). La différence du cas tunisien avec d'autres pays c'est que le pouvoir politique s'est trouvé devant un syndicat plus enraciné socialement et historiquement que le parti au pouvoir (Camau, 1983, 42), c'est pour cela qu'on peut comprendre l'attitude critique qu'a prise le leader de la centrale Ahmed Ben Saleh, envers le programme gouvernemental en 1956 qu'il jugeait représenter les intérêts de la grande bourgeoisie (Ben Romdhane, 2011, 184). Le poids de l'UGTT obligea le régime de Bourguiba à l'intégrer dans un système corporatiste.

Le corporatisme selon Schmitter (1977, 13) consiste en l'établissement d'un « *système de représentation des intérêts dans lequel des unités constitutives sont organisées en un nombre limité de catégories singulières, obligatoires, non concurrentes, hiérarchiquement structurées et fonctionnellement différenciées, reconnues, légalisées ou même créées par l'État et auxquelles un monopole de représentation au sein de leurs catégories respectives est établi, en échange de l'observation d'un certain contrôle sur la sélection de leurs leaders et d'une articulation des demandes et des intérêts* ». La finalité du système corporatiste est de véhiculer le projet sociétal de développement adopté par le pouvoir en place dans une atmosphère non conflictuelle. Selon Wolfgang et Kenworthy (2005 : 450) la modération politique, la professionnalisation, la continuité organisationnelle, et la centralisation sont toutes des qualités dont jouissent les organisations corporatistes et qui poussent certains régimes à privilégier la représentation corporatiste à la représentation parlementaire classique. De ce fait, le pouvoir politique garant de l'intérêt général ne tente pas d'étrangler ses organisations par une domination absolue, mais il leur laisse une grande marge d'autonomie quasi étatique dans leurs sphères d'action, tout en optant aussi au jeu de la cooptation de leurs leaders dans les institutions gouvernementales (Gobe : 2008).

L'acceptation de l'UGTT à jouer le jeu corporatiste avec Bourguiba, réside d'abord dans l'appartenance des deux parties à la même culture politique intériorisant des valeurs

modernistes de la société tunisienne et le maintien de l'unité nationale. Ensuite, ce jeu lui permet de garder son indépendance et son exclusivité de la représentation des travailleurs. Finalement, le corporatisme lui assure l'acquisition des ressources tant matérielles que symboliques. Concernant le pouvoir, le corporatisme constitua la meilleure solution d'encadrement et de mobilisation de la population afin de supporter les efforts ardu du développement et le prix qu'il suscite.

En revanche, le jeu du corporatisme relevait deux défis pour la centrale syndicale. Le premier consiste à exercer une fonction de contrôle des travailleurs et de filtrage de leurs revendications pour s'adapter aux outputs du pouvoir. Le deuxième défi, c'est faire face aux politiques clientélistes qui éloignèrent l'UGTT de sa légitimité historique pour le faire plonger dans un opportunisme déchirant et l'annexer au pouvoir. De son côté, le pouvoir avait la crainte de voir le poids social et politique de la centrale syndicale s'accroître et se développer vers le modèle du Labor britannique. (Mizouni : 2012, 78)⁴⁰. De ce fait, le système corporatiste démontre parfois ses limites, laissant ainsi la place à une relation plus conflictuelle.

III-2-2-2-2 La relation conflictuelle entre le pouvoir politique et l'UGTT

La relation conflictuelle est menée soit par l'initiative du pouvoir afin de contrer les capacités mobilisatrices débordantes de la centrale syndicale ou par l'initiative de celle-ci suite aux changements structurels et sociaux qui les a subis.

A- Le conflit par l'initiative du pouvoir

Selon Ben Romdhane (2011, 188) la centrale était contrée par trois niveaux : celui de base à travers l'instauration des « cellules professionnelles » au sein des entreprises afin d'isoler les délégués de l'UGTT. Puis au niveau de la direction syndicale, et c'est ainsi qu'en 1963 Habib Achour prit la place d'Ahmed Tlili, lui-même utilisé contre Ahmed Ben Saleh en 1956. Habib Achour fut finalement remplacé par le gouverneur de Tunis en 1965 après son soutien aux revendications salariales des travailleurs. Enfin, au niveau législatif en promulguant un nouveau code de travail introduisant une interdiction de fait au droit de grève.

Parfois, les politiques du pouvoir vont à l'encontre de la logique corporatiste en encourageant l'institution des structures rivales qui nuisent à la stabilité du système. C'était le cas avec la

⁴⁰L'UGTT comptait plus de quatre cents syndicats de base implantés sur l'ensemble du territoire, qui étaient susceptibles de concurrencer les cellules destouriennes.

création de l'UTT (Union Tunisienne de Travail) en octobre 1956, qui disparut rapidement en septembre 1957, pour que le système puisse retrouver sa logique.

Les attaques contre l'UGTT sont devenues violentes pendant l'été de 1984 à la suite des « émeutes du pain » de décembre 1983 et janvier 1984, avec les arrestations et les licenciements des représentants syndicaux, l'interdiction des réunions syndicales, le gel des ressources financières et des attaques des locaux du syndicat par des comités provisoires dominés par le parti au pouvoir le PSD (Parti Socialiste Destourien). Ces actes de violence furent couronnés par le maintien du secrétaire général de l'UGTT Habib Achour en résidence surveillée et l'élection d'un nouveau bureau exécutif avec un secrétaire fantoche (Ben Romdhane, 2011).

B- Le conflit par l'initiative de l'UGTT

Les attaques infligées à l'UGTT, mais surtout les avantages octroyés déclenchèrent un clivage structurel au sein de la centrale entre une direction plus conformiste au pouvoir et une base plus revendicatrice et fidèle aux valeurs syndicales. En outre, les changements sociaux en Tunisie ont amené au syndicat de nouveaux militants intellectuels possédant déjà un passé idéologique, souvent de gauche, pendant leur passage au lycée ou à l'université. Ces deux éléments engendrèrent un vrai décalage entre la hiérarchie bureaucratique syndicale prônant un syndicalisme managérial et préventif de conflit (Zghal : 1998) et les unions locales ou certains syndicats sectoriels (les services et l'enseignement) qui adoptent un discours syndicaliste plus radical.

La volonté de garder l'équilibre des tendances et la légitimité historique dont jouit la centrale entraîna des relations conflictuelles plus ou moins importantes avec le pouvoir politique.

Le premier conflit éclata en 1964 avec le refus de l'UGTT d'une dévaluation du Dinar de 25 %⁴¹. Durant les années 70, la Tunisie connut un nombre élevé de grèves menées par la base⁴² afin d'influencer la direction pour qu'elle adopte une attitude plus combative envers le pouvoir. Le résultat fut un refus de cette dernière de signer le pacte social proposé par le gouvernement et l'appel à la première grève générale au pays depuis l'indépendance. Ce jour de grève, le 26 janvier 1978, connut des interventions musclées des forces de sécurité et de l'armée ce qui

⁴¹ La prison pour Habib Achour.

⁴² Près de 1761 grèves (J. Beinin 2001).

a causé une dizaine de morts et des centaines de blessés, ainsi que des milliers d'arrestations (Beinin, 2014, 22).

Après les émeutes spontanées de 1984 et l'arrivée de Ben Ali au pouvoir, la direction de l'UGTT accepta de soutenir ce dernier surtout face aux islamistes (MTI puis Annahdha). Le quasi-alignement au nouveau régime s'accompagna d'un changement d'un réaménagement du cadre d'activité en marquant une neutralité politique vis-à-vis du parti au pouvoir⁴³ et une spécialisation fonctionnelle dirigée vers la négociation dépolitisée sur les salaires dans un processus de concertation qui regroupe le pouvoir politique, les représentations syndicales (UGTT) et la représentation patronale « l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat » (UTICA). Toutefois, le verrouillage interne imposé par la direction contre toute voix contestatrice n'a pas empêché certaines prises de position alarmantes ou même des insurrections surtout au niveau local.

En 2003, la centrale se mobilise avec les associations de la société civile pour lutter contre le travail précaire et les aspects frauduleux du commerce (le secteur informel et les faillites frauduleuses). En 2005, l'UGTT démontra bien son autonomie face au pouvoir en refusant sa proposition de présenter des candidats au Sénat dans le cadre d'une opération de « maquillage démocratique ».

Les dynamiques sectorielles ou régionales de la centrale syndicale jouèrent un rôle déterminant dans le traçage d'une ligne syndicale et politique radicale. Les manifestations en soutien de la Palestine (2001-2008-2009), l'Irak (2003) ou le Liban (2006) constituaient, en réalité, une opportunité aux opposants pour dénoncer les politiques menées par le régime au niveau interne qu'externe (Chouikha, Geisser, 2010, 405-407). En 2008, les événements de protestation de Rdeyef et de Gafsa contre les mesures clientélistes de recrutement de la CPG « la Compagnie des Phosphates de Gafsa » ont été encadrés par des responsables syndicaux locaux dissidents appartenant au secteur de l'enseignement. Les enquêtes sociologiques d'Amine Allal ont bien démontré, d'une part, que le mouvement a bénéficié d'un grand soutien de la population avec un noyau constitué des syndicalistes enseignants, chômeurs diplômés, femmes de miniers, et

⁴³ L'UGTT ne siège plus dans les instances Doustourienne.

d'autre part, il avait comme cible directe le responsable local de l'UGTT incarnant l'injustice et la fatalité. (Allal : 2012)⁴⁴.

Sans être une simple courroie de transmission du pouvoir politique (Gobe 2009), l'UGTT pourrait être considéré comme une alarme d'avertissement pour ce dernier. Les dynamiques internes entre une direction soumise et une base revendicatrice montrent aussi les limites du processus de normalisation disciplinaire dirigé par les régimes de Bourguiba et Ben Ali (Hibou : 2006 150-151). De ce fait, la centrale syndicale a bien sauvegardé un certain dynamisme protestataire ainsi qu'un héritage moderniste qui a pu faire face à l'avènement des islamistes d'Annahdha suite au « printemps arabe ».

La spécificité tunisienne ne réside pas seulement dans un syndicat fort, mais aussi dans un mouvement féministe exceptionnel dans le monde arabe et musulman.

III-2-2 Le mouvement féministe tunisien

Par le mouvement féministe tunisien, on entend l'ensemble des personnalités, structures, luttes, littératures, qui se focalisent sur l'émancipation de la femme et son égalité avec l'homme. L'histoire de ce mouvement remonte à la colonisation et il s'activa dès son avènement, grâce à l'audace de certaines personnalités féminines, à discuter des termes sensibles, comme le voile, dans une société baignant dans la culture islamique⁴⁵. Cette audace fut soutenue par une relecture des textes sacrés entamés par un diplômé de la fameuse université théologique de Zitouna. En effet, Tahar Haddad, syndicaliste et homme politique tunisien, publia à la fin des années 20 des articles où il remet en cause quelques questions législatives relatives à la femme, comme l'obligation du voile, la polygamie, la répudiation et le libre choix de l'époux. Haddad avance une interprétation moderniste du Coran en soutenant qu'il ne contient pas des restrictions à l'émancipation des femmes tunisiennes et leur possibilité d'atteindre un statut semblable à celui acquis par « la femme française ». Ce discours féministe constitua une particularité de la Tunisie dans la région et fut une assise doctrinale permettant à la femme tunisienne d'obtenir un statut légal avancé par rapport au monde arabe.

⁴⁴Témoignage rapporté par Allal d'un militant diplômé chômeur « Ben Ali je ne sais pas qui c'est, il ne m'intéresse pas, par contre lui (le représentant régional de l'UGTT) c'est le mafieux, c'est à cause de lui qu'on en est là. ».

⁴⁵ C'est le cas de Manoubia Ouertani qui, en 1924, participa à une conférence publique à visage découvert. Habiba Menchari, à son tour, en 1929 suscita une discussion autour du voile. (Bessis, 2004, 101-113).

Pendant la lutte nationale pour l'indépendance, Le développement du mouvement féministe prit une forme polarisée entre deux pôles. Le premier, de tendance nationaliste et relativement conservatrice, joua le rôle de mobilisateur des femmes tunisiennes au profit du mouvement national incarné par le Parti Doustour et le Nèò-Doustour sous la direction de Bourguiba. Le deuxième qui fut proche du parti communiste ne cacha pas ses préoccupations internationalistes⁴⁶ et son engagement à la défense des droits politiques et sociaux tout en adhérant au mouvement de libération nationale (Dorra Mahfoudh et Amel Mahfoudh, 2014, 18-19).

Cet aperçu historique nous permet de « contextualiser » l'exception du féminisme tunisien concrétisé par la promulgation du Code du statut personnel (CSP) et de comprendre la diversité du mouvement féministe.

III-2-2-1 La place de la femme tunisienne dans le CSP

C'est dans une option volontariste et dans le souci de concilier modernité et religion que Bourguiba à promulguer le CSP le 13 août 1956, soit 5 mois à peine après la déclaration de l'indépendance (20 mars 1956) et 3 ans avant l'adoption du texte constitutionnel (1^{er} juin 1959). Ce qui reflète l'importance et la singularité de la question féminine dans la culture politique tunisienne.

À l'opposé de certains codes arabes,⁴⁷ le CSP ne mentionne pas explicitement l'Islam comme source de législation.

Le CSP fixa l'âge de mariage, interdit le divorce unilatéral prononcé par l'époux (la répudiation)⁴⁸, instaura le divorce judiciaire, abolit la polygamie en l'accompagnant avec des sanctions pénales⁴⁹, interdit aussi la contrainte matrimoniale avec l'exigence du consentement explicite des époux dans le cadre d'un contrat civil de mariage⁵⁰.

À l'époque de Ben Ali, les principes du code furent considérés comme des acquis nationaux au même niveau que le régime républicain et la souveraineté populaire. Elles furent aussi intégrées dans le pacte national du 7 novembre 1988, constituant ainsi un contrat commun liant les partis

⁴⁶ Afficher le soutien à des causes similaires comme en Algérie le Vietnam ou la Corée.

⁴⁷ L'article 400 de la moudawana au Maroc ou l' article 222 code algérien de la famille.

⁴⁸La répudiation est reconnue au Maroc.

⁴⁹La polygamie est autorisée au Maroc.

⁵⁰ Au Maroc, les Adoules (les personnes issues de l'enseignement religieux) peuvent contracter le mariage par un acte religieux, mais qui doit être homologué par le tribunal de la famille.

politiques signataires. Les réformes de 1993 ont marqué l'attitude du nouveau régime à continuer dans la ligne de conduite féministe de Bourguiba. En effet, ses réformes ont aboli le devoir de l'épouse à obéir à son mari, elles ont établi une égalité concernant l'autorité parentale et instauré un certain partenariat dans la gestion du foyer familial. En 2008, un amendement octroya à la femme le droit de garde des enfants en cas de séparation ou divorce.

De ce fait, le CSP devient à la fois un enjeu politique qui démarque les positions des tendances modernistes et conservatrices de la société tunisienne et un élément de mobilisation politique.

III-2-2-2 Le mouvement féministe tunisien : un mouvement diversifié

Dans le mouvement féministe tunisien, on distingue entre un féminisme d'État et un autre indépendant.

A- Le féminisme d'État

Dans les années 60, le régime de Bourguiba mit des politiques encourageant le planning familial et le droit à l'interruption volontaire de la grossesse. Le régime tunisien à l'époque de Bourguiba ou Ben Ali fut connu par son attitude opposée au port du voile. Le geste symbolique et spectaculaire du premier reste marquant dans l'histoire de la Tunisie quand il enleva le voile à une femme dans la rue⁵¹. Des dispositions légales furent aussi promulguées interdisant le couvre-chef dans les écoles, les universités et les administrations (Manatschal, 2010). La politique du second était caractérisée par son aspect violent au début des années 90 où le voile se lia à l'islamisme. En 2006, le retour du hijab sous l'influence satellitaire incita une réaction officielle du régime le qualifiant comme une menace à la cohésion sociale du pays et incompatible avec ses valeurs éternelles (Gobe, Geisser : 2007)⁵².

Le féminisme d'État trouva aussi sa traduction au niveau associatif avec la création de l'Union nationale de la femme tunisienne (UNFT) en 1958, seule association féminine reconnue et

⁵¹ <https://www.youtube.com/watch?v=GHhHYSuBkns>, consulté le 04 septembre 2017.

⁵² Entretien du ministre des Affaires religieuses Boubaker El Akhzouri avec le quotidien tunisien *Echourouk* le 1er avril 2006 « *Le passé et le présent attestent le danger de ce phénomène (le port du hijab) qui ouvre la porte aux conflits menaçant l'équilibre des sociétés et leur capacité de développement et d'évolution. Nous sommes aussi soucieux de lutter contre les signes extérieurs de confessionnalisme que déterminés à combattre la dissolution des mœurs et le mépris des valeurs, exprimés à travers la tenue vestimentaire, le langage et le comportement. Tout ceci est régi par des lois et qu'il n'y a pas lieu d'interpréter de manière tendancieuse* » cité par Eric Gobe et Vincent Geisser (2007).

chargée de promouvoir la politique féministe du régime⁵³. Le niveau administratif fut marqué par la création du « *Centre de recherches, d'études, de documentations et d'informations sur les femmes* » en 1991 et du « *Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées* » en 1992.

Le discours féministe officiel tunisien coexista avec l'aspect autoritaire du régime Bourguiba et son successeur Ben Ali, ce qui amena les analystes à le qualifier de simple instrumentalisation de la cause féminine face à l'opposition interne et une carte visite attrayante pour l'occident (Bessis, 1999).

B- Le mouvement féministe indépendant

Le mouvement féministe indépendant en Tunisie est né au cours des protestations politiques et sociales qu'a connues le pays dans les années 70. La participation féminine à ces protestations prit une forme directe ou de soutien et enrichit les revendications par des thèmes relatifs au quotidien féminin comme l'inégalité des salaires, le partage des tâches ménagères, le harcèlement sexuel...

La rupture avec la tutelle de l'État sur la question féminine constitua l'une des causes principales de l'émergence du mouvement indépendant. Sana Ben Achour, l'une des figures connues de ce mouvement, confirme bien ce point : « *Le mouvement féministe tunisien est un mouvement né de la volonté de rompre avec les tutelles et en particulier avec la figure du père, celle de Bourguiba... Le mot d'ordre...était : Nous par nous-mêmes. Donc notre volonté comme femmes d'âges variés – certaines étaient déjà mamans – était d'affirmer notre prise de parole individuelle et collective, et prendre aussi notre destin en main. Nous ne voulions plus entendre le discours donnant à Bourguiba le mérite de savoir ce qui est le mieux pour nous, les femmes.* » (Mahfoudh : 2014).

C'est ainsi que le noyau dur du mouvement indépendant se créa autour du cercle Tahar Haddad à la fin des années 70 et prit sa forme organisationnelle avec « l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates » (ATFD), « l'Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche et

⁵³Certains chercheurs n'hésitaient pas à qualifier l'UNFT comme une « courroie de transmission des mots d'ordre du régime en milieu féminin » (Bessis : 1999).

le Développement » (AFTUR) et les « Commissions des Femmes de l'UGTT » ainsi que les militantes dans « la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme » (LTDH).

Le mouvement féministe indépendant avait une double fonction. La première relève de son champ classique concentré sur l'émancipation de la femme, la défense et la préservation des acquis légaux contre une tendance conservatrice représentée par les islamistes. La deuxième consiste à défendre le droit de l'homme en généralité et faire face à l'autoritarisme du régime.

Si le caractère autoritaire des régimes égyptien et tunisien fut unique, les opportunités politiques stables relatives à l'architecture institutionnelle et les articulations du pouvoir ne sont pas identiques. La place prépondérante qu'occupe l'armée comme institution étatique influence non élue et donc non responsable devant les citoyens, ainsi que la politisation du juge égyptien va impacter les jeux d'alliances et affaiblir le pouvoir des FM pour réussir la transition et normaliser leur position dans l'échiquier politique.

Le poids de la société civile institutionnalisée en Tunisie poussera Annahdha à rentrer dans le dialogue national et renoncer au pouvoir afin de réussir la transition.

FM	Les résistances institutionnelles L'armée Le juge
Annahdha	Les Résistances sociétales L'UGTT Le mouvement féministe

Tableau récapitulatif des éléments de l'échec liés aux résistances de l'environnement politique

IV- Les islamistes au pouvoir : les carences des légitimités.

Dans cette partie, l'échec des FM ou d'Annahdha s'analysera à la lumière de l'absence du consentement donnée par les mobilisations révolutionnaires ainsi que la faiblesse de celui exprimé par la voix électorale. Les résultats socio-économiques étant médiocres n'ont pas pu engendrer un soutien spécifique solide.

IV -1 Les islamistes et l'absence d'une légitimité révolutionnaire

IV -1-1 La légitimité révolutionnaire : définition

Une légitimité révolutionnaire est en principe toute légitimité qui se réfère à une révolution ou une situation révolutionnaire pour justifier soit un pouvoir révolutionnaire ou une action révolutionnaire qui tente de renverser un régime politique en place. L'utilité de la légitimité révolutionnaire se manifeste par sa suprématie sur toutes les autres formes de légitimité (démocratique, institutionnelle, légale...), elle peut même constituer une justification des actions caractérisées par la violence envers le pouvoir ou les opposants à la révolution. La force de la légitimité révolutionnaire et sa persistance dans le temps proviennent de la capacité mobilisatrice du pouvoir révolutionnaire ou la contre-élite révolutionnaire à maintenir l'allégeance des masses aux idéaux de la révolution ou aux personnes qui la mènent ou l'ont mené.

Mon hypothèse, dans le cas des FM de l'Égypte ou Annahdha en Tunisie, se base sur le fait que leur pouvoir ne reflétait pas une légitimité révolutionnaire même s'ils ont essayé par pragmatisme à l'utiliser. Cette absence de la légitimité révolutionnaire explique non seulement leur perte du pouvoir et leur chute libre en Égypte, mais aussi leur incapacité à résister à la violence dont ils ont fait l'objet. Paradoxalement, on peut remarquer que ce sont des autres forces qui firent référence à cette légitimité pour faire face aux FM et Annahdha.

Cette hypothèse se trouve confirmée par le fait que le printemps arabe ne constitue pas une « révolution islamiste », que ce soit d'un point de vue idéologique ou « organique », puisque les islamistes n'ont été ni les déclencheurs ni les principaux meneurs.

IV -1-2 L'islamisme une idéologie absente dans le printemps arabe tunisien et égyptien.

L'analyse des événements du printemps arabe mène à un constat frappant. L'absence d'une idéologie dominante ainsi qu'une élite révolutionnaire agissant sous le charisme d'un leader et suivant un programme révolutionnaire bien déterminé. Badie (2011, 18) l'a bien résumé « *le mouvement n'est parti ni d'une avant-garde, ni d'une organisation, ni d'un ordre donné, aucun leader, aucune doctrine, aucune idéologie ne l'a inspiré. On chercherait en vain la « discipline de fer », l'obéissance ou l'embrigadement. Rien de commun avec les révolutions qui ont fait le XX^e siècle, ni celle de 1917, ni celle de 1979 en Iran, encadrée par ayatollahs et mollahs, ni même celle des Officiers libres de 1952 en Égypte ou celle des Œillets à Lisbonne en 1974, où l'armée jouait un rôle organisateur* ». Les forces politiques traditionnelles, y compris les islamistes, ont été surprises par le tsunami des protestations en Tunisie et en Égypte et elles se sont contentées de sauter dans les wagons d'un train déjà en marche, ce qui prouve l'absence de toute mobilisation révolutionnaire de leur part. En outre, on peut avancer que même les acteurs actifs de ces protestations se sont trouvés dépassés par la spontanéité et l'ampleur du mouvement protestataire. Concernant l'Égypte, El Ghazli note que durant les trois premiers jours de la révolution du 25 janvier « *des manifestations éclatent un peu partout dans le pays. Si elles font écho au travail d'organisation mené par les jeunes militants...elles les dépassent rapidement et se trouvent ancrées bien plus dans des logiques de quartiers et liées à la confrontation avec les forces de l'ordre. Bref, en d'autres termes, les manifestations obéissent désormais un peu partout à des logiques de situation qui échappent au contrôle concret et symbolique des militants* » (El Ghazli 2012, 847). En Tunisie, Ayari (2013) montre bien que « *les affrontements ont échappé aux organisations politiques...des jeunes se rassemblent sur la place centrale d'un quartier populaire, parfois devant un local syndical. Une foule composée d'hommes, de femmes d'enfants les rejoint... les jeunes prennent la tête de la manifestation... les premières pierres volent, la police riposte ... déterminés à poursuivre leur avancée, les jeunes gagnent petit à petit le terrain en attaquant par vagues rapides et compactes.* » (Ayari, 2013, 250-251).

Par ailleurs, l'attitude des FM en Égypte montre bien leur pragmatisme politique en rentrant dans des négociations de réformes constitutionnelles alors que le départ du régime lui-même était exigé par la masse à Maydan Attahrir. Leur alliance avec les militaires était considérée comme une régression des revendications du Maydan et donc une contre-révolution (Guirguis, 2014). En Tunisie aussi, les revendications des partis politiques mêmes les plus radicaux étaient

au-dessous de celles des protestataires dans les rues en se limitant dans le cadre de la garantie des libertés sans pour autant réclamer le départ du président⁵⁴.

L'étude des slogans, comme outils de cadrage communicationnels et mobilisateurs, scandés au cours du mouvement protestataire du printemps arabe en Tunisie ou en Égypte confirme cet aspect non idéologique en général et non islamiste en particulier. Loin du slogan « indépendance-liberté-République islamique » de la révolution iranienne de 1979 ou « les terres aux agriculteurs, les usines aux ouvriers et tout le pouvoir aux soviets » de la révolution russe de 1917, le discours des protestations de masse en Tunisie ou en Égypte fut ancré dans des principes généraux de la dignité, la liberté et la justice sociale, et il (le discours) visait d'abord l'indignation vis-à-vis de la situation socio-économique (la pauvreté, le chômage, les disparités régionales...) avant qu'elle atteigne une radicalité en revendiquant la chute du régime sans pour autant proposer aucun modèle sociétal ou politique. Cette montée en généralité du discours des protestations ne s'explique pas seulement par la domination des sentiments bruts d'injustice et d'humiliation de la population, mais aussi la volonté de la recherche d'un accord entre les différentes forces politiques dans la société tunisienne ou égyptienne. Amin Allal dresse une image révélatrice de cette volonté unificatrice en Tunisie : « *Sur l'avenue Bourguiba, le peu de fois où des chants gauchistes sont entonnés, des « la ilaha illa Allah » (il n'y a de dieu qu'Allah) des rares étudiants islamistes de l'Union générale tunisienne des étudiants fusent pour les contrer. L'hymne national est alors chanté pour effacer ces clivages politiques, afin de signifier qu'il s'agit d'un moment de rassemblement.* » (Allal, 2012, 831).

Mais par qui les islamistes et les organisations politiques traditionnelles sont-ils dépassés ?

Selon une analyse sociohistorique de la révolution égyptienne, El-Ghazali et Hassabo dressent les profils des révolutionnaires des comités de soutien d'El-Baradei et le mouvement du 6 avril. Il s'agit des militants qui ont développé de nouvelles techniques de protestation et de mobilisation différentes des procédés classiques des mouvements révolutionnaires partisans. Ils cherchent à séduire et reconverter les jeunes à la chose politique sans pour autant vouloir la confrontation directe avec les forces de l'ordre. L'affaire de Khalid Saïd⁵⁵ constitua une opportunité pour attirer de plus en plus de jeunes de la classe moyenne à se politiser via les

⁵⁴ Voir la déclaration commune des partis et mouvements tunisiens d'opposition : <http://www.elunet.org/spip.php?article16675>, consulté le 06/09/2017.

⁵⁵ Un jeune Égyptien torturé par la police jusqu'à sa mort le 6 juin 2010.

réseaux sociaux avec la page Facebook « *nous sommes tous Khalid Saïd* ». Les protestations qui ont suivi étaient aussi différentes, les destinataires étaient la police non le régime directement et le répertoire est fondé sur des manifestations silencieuses avec des prières pour les âmes des victimes de la police (El-Ghazali et Hassabo, 2013, 194). Ce sont ces jeunes qui vont constituer le noyau dur du commencement des événements du printemps arabe en Égypte.

Le paysage n'est pas totalement différent en Tunisie. Le déclenchement des événements dans la périphérie⁵⁶ fut caractérisé par son aspect émeutier regroupant un sous-prolétariat (ouvriers journaliers, chômeurs...) sans expérience en militantisme et une jeunesse (souvent des chômeurs diplômés) non idéologisés, mais expérimentés aux confrontations avec le régime et ses représentants locaux. La vague de ces événements regagna vite le centre en incluant la classe moyenne, une jeunesse citadine maîtrisant les nouveaux outils informatiques et communicationnels des réseaux sociaux ainsi que la participation du puissant syndicat UGTT et l'ordre des avocats.

L'explication de l'absence d'une idéologie apparente de ce mouvement contestataire ainsi que le dépassement du modèle classique de l'organisation rigide et meneuse des contestations est due à la crise du « Politique » et la montée du dynamisme de la société civile et les MS.

Malgré les difficultés de tracer des frontières claires séparant les sphères politique et civile d'une société on peut admettre que la dimension politique représente l'État et les partis politiques, tandis que la société civile désigne des mouvements de citoyens qui s'organisent et s'autogèrent loin de l'emprise du monde politique et économique (CRISP, vocabulaire politique) afin de défendre des intérêts particuliers. Le recours à Gramsci me semble indispensable afin d'expliquer le dynamisme de la société civile et les MS. Son analyse permet de mettre en exergue le rôle de la société civile comme champ de bataille d'une lutte culturelle et idéologique entre les dominants et le mouvement contre-hégémonie dans une sorte de guerre de positions. Les structures de la société civile servent donc à enraciner la légitimité de la domination du régime en place ou la légitimité de la révolution contre lui. La chute du régime, l'échec du mouvement révolutionnaire ou leur victoire dépendent de l'issue de la guerre qui les oppose dans la société civile (Gramsci, 2012).

⁵⁶ Sidi bouzide , Menzel Bouzaiane, Gafssa, Kasserine...

Au début des années 2000, le monde arabe connut une explosion quantitative de la société civile. Si une partie fut initiée par les régimes en place afin de promouvoir leur vitrine démocratique et déléguer certaines compétences sociales qui ont été objet de désengagement de l'État (enseignement, lutte contre la pauvreté, environnement...), une autre partie, par contre, fut créée par des initiatives de certains mouvements de gauche (associations des diplômés chômeurs, comités contre la hausse des prix, associations de défense des droits de l'homme, associations de défense des droits linguistiques ou des minorités...). Le verrouillage politique, la dépolitisation et le manque de crédibilité des partis politiques annexés dans le jeu de vitrine démocratique ont contribué à ancrer ces MS comme une alternative aux revendications politiques, civiles ou socio-économiques. Certaines associations purement politiques n'ont pas eu beaucoup de succès comme le témoignent les faibles mobilisations de l'association « Kefaya » (assez) en Égypte, sans pour autant nier son rôle de « désacralisation » du président Moubarak, en fustigeant sa personne ainsi que le processus de succession au profit de son fils. Par contre les MS de types socio-économiques suscitèrent de véritables zones de résistance sociale et civile aux régimes comme le confirment les manifestations minières à Gafssa ou sociales à Ben Guerdane en Tunisie et les manifestations sectorielles des ouvriers d'el- Mahalla, les mouvements des fonctionnaires de l'administration des impôts, ou même des émeutes contre les abus de la police en Égypte (Guirguis, 2014, 49). Les mobilisations se font de plus en plus en dépassant le cadre partisan ou syndical traditionnel et en optant pour l'informalité comme forme d'action et la production d'une élite de terrain n'ayant pas de liaisons partisans ou idéologiques.

La légitimité révolutionnaire se trouva donc incarnée par ses mouvements qui ont continué à investir l'espace public malgré le départ des présidents Ben Ali et Moubarak en revendiquant un changement radical et des mesures urgentes dans le domaine socio-économique, politique, et de droit de l'homme ainsi que le jugement des symboles des anciens régimes.

L'attitude des FM en Égypte ou Annahdha en Tunisie envers la légitimité révolutionnaire fut opportuniste. En Tunisie par exemple on la réclamait pour dissoudre le premier gouvernement (Ghannouchi) après le départ de Ben Ali, mais dès l'installation d'une feuille de route de transition démocratique elle était synonyme de chaos et d'insécurité. En Égypte, les FM rejoignirent les révolutionnaires de la place Tahrir (Mīdān at-Taḥrīr) dans la manifestation du 27 juillet 2011 afin de mettre la pression sur le CSFA pour qu'il promulgue la loi électorale, mais ils n'hésitèrent pas à se retirer après avoir obtenu ladite loi.

IV -2 La précarité de la légitimité électorale

Les victoires électorales d'Annahdha et les FM ne les ont pas protégées d'une sortie avant les échéances prévues. La pression civile en Tunisie suscita la démission du gouvernement d'Ali Larayedh (du 13 mars 2013 au 29 janvier 2014) et la désignation d'un autre gouvernement technocrate présidé par Mehdi Joumaa. En Égypte, le « coup de force judiciaire » provoqua la dissolution du parlement, tandis que l'insurrection de « la rue » et le coup de force militaire révoquèrent le président Morsi. Ses événements montrent donc que la légitimité électorale est loin d'être suffisante pour garantir la stabilité du pouvoir. Mon analyse se penchera sur la détermination des raisons de cette insuffisance et précarité.

Le premier point analytique touche l'acte de vote et « la crise de légitimité » des démocraties contemporaines, le deuxième élucidera l'incapacité des élections comme productrices d'une légitimité verticale à maintenir la stabilité d'un pouvoir, dans des situations de crise ou de transition, sans que ses élections mêmes soient légitimées et acceptées par les différentes élites conquérantes engendrant ainsi une légitimité horizontale qui se fonde sur la recherche des compromis et des consensus.

Nul ne peut contester que les démocraties contemporaines soient essentiellement représentatives. Par conséquent, le vote constitue le mécanisme optimal qui concrétise ce caractère représentatif de la démocratie et par lequel les gouvernants choisissent ceux qui les gouvernent. De ce fait, les élections fournissent non seulement une légitimité aux dirigeants, mais au système même de la démocratie représentative et ses mécanismes de fonction. Ihl l'a bien dit « *si on vote pour un candidat, l'on vote plus encore pour l'institution même du vote* » (2000, 17).

Malgré l'élargissement quantitatif du corps électoral à travers l'instauration du suffrage universel, les élections n'ont pas perdu leur aspect aristocratique ou élitiste, cela est dû essentiellement au principe même de la représentation ainsi que les conséquences politico-juridiques qu'il engendre. D'une part, la représentation se base sur ce que nomme Bourdieu « *le coup de force symbolique de la représentation* » c'est-à-dire cette magie sociale qui rend un élu d'une majorité comme représentant de tout le corps électoral, cette violence symbolique de la part du premier exige un consentement méconnu et intériorisé du dernier (Bourdieu, 1984, 49-55). D'autre part, la représentation n'exige pas une dépendance politique et juridique des représentants envers les représentés. Manin (1995) a bien démontré que, loin du système du

mandat impératif, les élus ont toujours gardé leur indépendance de conscience ou de choix politique vis-à-vis des électeurs.

Cette distance verticale qui sépare les gouvernants et les gouvernés va en pair aussi avec une distance horizontale qui divise ces derniers sur base du capital social et culturel possédé. Gaxie dans son « cens caché » (1978) argumente empiriquement que le degré de politisation en général et de la participation électorale en particulier est lié dans une relation directe avec les variables socioprofessionnelles et culturelles. Par ailleurs, des études de sociologie politique (Francies, 1993) et (Gaxie, 1993) ont mis en relief que les personnes votantes n'agissent pas toujours avec des motivations rationnelles ou idéologiques. Le vote n'est pas considéré comme une opinion politique réfléchie, mais il s'intègre dans le cadre d'une pratique intériorisée et « routinisée » relevant de l'habitus⁵⁷ et la normalité. L'évidence du système démocratique ou son fonctionnement « naturalisé » représente, donc, une source efficace de stabilité. Conséquemment, la démocratie apparaît « *comme la forme de vie des dirigeants et des dirigés de certains pays, qui en tant, que telle, n'a pas besoin d'être interrogée pour être spontanément pratiquée.* » (Pharo, 2010, 42).

À côté de cet habitus ou normalité électorale, l'attitude des perdants des élections joue un rôle déterminant dans la stabilité du fonctionnement des institutions démocratiques et leur légitimité. En effet, la viabilité des démocraties dépend de leur capacité à garantir le soutien de ceux que les résultats électoraux allaient à l'encontre de leur faveur. Le consentement des perdants est expliqué par le degré du soutien diffus à l'égard du système et la confiance donnée au régime (Nadeau, Blais, 1993, 553-556). Dans ce contexte, la perte des élections est considérée comme un fait normal et ne conduit pas à une exclusion définitive du jeu politique. D'une part, parce que les droits de l'opposition minoritaire sont sauvegardés, et leurs préférences peuvent être prises en considération par d'autres moyens (société civile, lobbies...), et d'autre part, une prise de pouvoir est envisageable à l'issue des prochaines élections. Cela explique les résultats d'études empiriques dans certaines vieilles démocraties où les perdants

⁵⁷ Bourdieu définit les habitus comme des « systèmes de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre, objectivement « réglées » et « régulières » sans être en rien le produit de l'obéissance à des règles, et, étant tout cela, collectivement orchestrées sans être le produit de l'action organisatrice d'un chef d'orchestre. » (*Le sens pratique*, 1980, 88).

expriment un soutien plus élevé au régime par rapport aux gagnants (Anderson, Tverdova, 2001).

Si l'on peut conclure que le vote constitue un mécanisme pacificateur des conflits sociopolitiques dans les démocraties où les citoyens détiennent la possibilité de déterminer les rapports de force qui caractérisent l'échiquier politique, et assurer une alternance au pouvoir, entre ses différents composants, qu'en est-il de la valeur des élections dans les systèmes autoritaires ou en transitions vers la démocratie ?

Dans ce contexte autoritaire, les élections remplissent une fonction de consolidation du contrôle sur la population par l'intégration d'une élite réussissant le jeu électoral a démontré au pouvoir sa capacité mobilisatrice de la masse. L'organisation des élections peut aussi servir à bâtir un coquillage institutionnel démocratique, qui tout en permettant au pouvoir de véhiculer une certaine image de légitimité démocratique envers les partenaires internationaux, ne possède aucun impact sur la définition et le contrôle des politiques publiques. Par ailleurs, l'opacité du processus électoral, les restrictions de l'offre politique, les fraudes, la violence et le clientélisme à grande échelle dévalorisent l'acte de vote parmi les citoyens.

En période de transition démocratique, les élections revêtent une importance particulière, leur réussite est considérée, par certains politologues, comme une réussite du processus transitionnel (Huntington, 1993) (Lindberg, 2009). Mais l'observation des différentes expériences de transition montre que si l'organisation des élections libres et concurrentielles reste une condition nécessaire pour cette réussite, elle n'est toutefois pas déterminante. Dans certains pays en transition, les résultats électoraux n'ont pas été respectés. C'est le cas du Cambodge où le parti du Roi Sihanouk gagna les élections constituintes de 1993, mais fut contraint, par crainte d'un coup d'État, à gouverner en coalition égalitaire avec le « Parti Populaire Cambodgien » PPC au pouvoir qui contesta les résultats. En Algérie, les résultats des élections législatives de 1991 qui consacrèrent le FIS comme première force politique furent suspendus par un coup de force de l'armée.

Les caractéristiques de la période transitionnelle jouent un grand rôle à la vulnérabilité des élections en particulier et les institutions en général. En effet, la transition démocratique se définit comme un processus qui se déclenche par une sortie d'un régime autoritaire stable et l'accès vers un autre démocratiquement stable. La stabilité des deux extrêmes de ce processus, inclut implicitement une certaine instabilité de la période transitionnelle, invoquée par certains

politologues en thème d'incertitude, car « *elle ne se laisse pas définir par des procédures, des normes et des conduites prévisibles, mais plutôt par des conflits portant sur la nature et la forme des premières, et sur l'impact qu'elles auront sur les secondes.* » (Guilhot, Schmitter, 2000, 618). La transition a pour finalité de surpasser cette incertitude par des arrangements politiques mettant en place un dispositif normatif et institutionnel, et clarifiant les règles du jeu pour aboutir à une conviction que la démocratie serait le choix définitif et unique « *The only game in town* » (Przeworski, 1991). De ce fait, ce qui prévaut dans les transitions ce ne sont pas les structures et les institutions, mais plus précisément les interactions entre les élites et les groupes sociaux basées sur des choix stratégiques qui prennent la forme de négociations, compromis, accords et jeux de pouvoir afin de garantir leurs intérêts vitaux. La légitimité produite par les élections puise, donc, sa source dans les accords des acteurs de la transition à se conformer à ses résultats. C'est une légitimité dérivée ou dépendante de la légitimité consensuelle.

L'analyse du cas tunisien et égyptien nous prouvera que les choix des acteurs et les erreurs stratégiques commises par eux remettent en cause les choix exprimés par les électeurs. Dans ce contexte, si la vulnérabilité électorale du cas égyptien s'imposa sur les FM, en Tunisie elle fut le résultat des négociations.

IV -2-1 L'Égypte : La vulnérabilité imposée de la légitimité électorale

La carte politique qu'a connue l'Égypte après les événements de 25 janvier 2011 se constitua principalement de l'armée, les islamistes (FM et salafistes), les jeunes de la révolution, les partis politiques soutenant la révolution, ainsi que les proches de l'ancien régime « *les feloules* ».

L'alliance des FM avec l'armée, le bras de fer avec la justice et la polarisation extrême avec les autres forces politiques nourries par des mesures hégémoniques conduisirent à leur isolement et à l'affaiblissement de leur légitimité électorale.

IV -2-1-1 L'alliance avec l'armée

L'écoulement du régime Moubarak n'a pas conduit à un vide de pouvoir, l'armée par le biais du « Conseil Suprême des Forces Armées » (CSFA) assura la période transitoire en établissant une feuille de route, et promit de rendre le pouvoir aux civils.

L'alliance tacite entre les FM et l'armée ressemblait à une alliance pragmatique plutôt qu'une alliance de principe. L'armée avait besoin d'une force capable de mobiliser/encadrer les masses

pour garantir la stabilité transitoire, sauvegarder ses intérêts et affaiblir les autres forces révolutionnaires plus réticentes à son rôle économique et politique. Les FM de leur part voulurent utiliser l'alliance pour accélérer le processus électoral et conquérir les institutions de l'État.

Par cette alliance, les FM ne manquèrent pas, d'une part, à soutenir l'ensemble des mesures édictées par le CSFA, et d'autre part, à critiquer tout mouvement contre ce dernier. En revanche, cette alliance lui a coûté d'être rangée parmi les forces de la contre-révolution (Guirguis, 2014) (Selim, 2015).

En premier lieu, l'armée lança un signal au FM en désignant Al Bechri, juriste et intellectuel de tendance islamiste, à la tête de la commission de la révision de la constitution, outre l'avocat et l'ex-député de la confrérie Sobhy Saleh. Les islamistes de leur part firent compagne pour le « oui » à la révision constitutionnelle qui l'emporta avec 77,27 % lors du référendum du 19 mars 2011. Les FM boycottèrent les actions dirigées contre l'armée pour revendiquer leur retrait de la scène politique, indemniser les victimes de « la révolution », ou supprimer les tribunaux militaires. Par contre, ils organisèrent, avec les salafistes, des manifestations de soutien au CSFA.

IV -2-1-2 Le Bras de fer avec la justice

Le juge égyptien s'est imposé comme un acteur incontournable dans la scène politique de « l'après 25 janvier 2011 ». L'observation de cette scène nous montre des échanges de coups et de contrecoups entre les FM et les juges. Les premiers voyaient dans l'institution de la justice comme une manifestation de « l'État profond » réticent à un rôle politique des islamistes et entravant la conduite de leur expérience gouvernementale, alors que les deuxièmes considéraient les actions menées par Morsi comme une volonté de domination sur la sphère judiciaire.

Le 20 avril 2012, le tribunal administratif du Caire prononce la dissolution de l'assemblée constituante élue par le parlement. Peu avant l'élection du nouveau président, la HCC dissout l'assemblée du peuple le 14 juin 2012, en se basant sur l'inconstitutionnalité de la loi électorale de 2011. En outre, elle exige la présence du président devant elle pour prêter serment dans une cérémonie transmise directement à la télévision.

Dans le cadre de la guerre des symboles, le président de son côté procéda le 29 juin 2012, à une prestation de serment devant “le peuple” de la place Tahrir en maintenant que ce dernier est l’unique source du pouvoir. Par la suite, il convoque le parlement dissous comme un signe de défi contre la décision de HCC. Par ailleurs, il marque sa volonté d’abaisser l’âge de retraite des juges à 60 ans, ce qui va lui permettre de se débarrasser des juges hostiles au FM. En contrepartie, il nomma des juges retraités pro-FM à des postes de responsabilité au sein de l’administration de la justice. Mais le coup dur fut la révocation du procureur général, ainsi que le siège frappé sur le HCC par les militants et sympathisants islamistes le 10 octobre 2010.

Cette confrontation avec la justice montra l’échec de Morsi à la normalisation de la relation entre le pouvoir politique et le secteur de la justice, ce qui provoquera l’augmentation du degré de l’instabilité et l’incertitude et prolongea la situation de crise.

IV -2-1-3 La polarisation politique

Une extrême polarisation peut mettre en échec le processus de démocratisation (Huntington, 1975, 84) (Dworkin, 2006, 6). L’analyse de la scène politique en Égypte de « l’après 25 janvier 2011 » nous montre une montée aiguë de la polarisation entre les FM et le reste des forces politiques autour de deux clivages principaux. L’un prend un aspect identitaire (islamisation vs sécularisation) et l’autre repose sur la question révolutionnaire (révolutionnaires vs antirévolutionnaires). Mais l’élément qui conduisit à l’isolement des FM face aux autres forces, y compris leurs alliés les salafistes, réside dans leur comportement hégémonique et la négligence de la recherche du compromis.

IV -2-1-3-1 Le clivage identitaire

Si la révolution égyptienne se caractérisa par l’absence de la mobilisation idéologique et identitaire, les événements qui ont suivi la chute du régime Moubarak, montrèrent l’instrumentalisation accrue de la question identitaire.

La focalisation sur l’identitaire s’observe dans les manifestations des rues et les campagnes électorales. Ainsi, pour citer des exemples, lors de la mobilisation relative au référendum du 19 mars 2011, le « oui » prôné par les islamistes représentait la défense de l’Islam et la place de la chari'a comme principale source de la législation (article 2 de la constitution), par conséquent il s’identifie comme un devoir religieux⁵⁸ contre les laïcs et les chrétiens⁵⁹. Durant

⁵⁸ <http://www.albawabhnews.com/24259> vu le 23/07/2016.

⁵⁹ <http://www.almasryalyoum.com/news/details/119980> vu le 23/07/2016.

les manifestations du 29 juillet 2011, et malgré un accord entre les différentes forces politiques d'éviter les slogans religieux et idéologiques, les islamistes diffusèrent des slogans affirmant la défense de l'identité islamique du pays ce qui suscita des contres slogans insistant sur le caractère civil de l'État⁶⁰.

Le clivage identitaire émergea aussi lors des campagnes électorales des législatifs, malgré l'invitation des personnalités libérales, telles que El-Baradei, à éviter le discours religieux.

Le recours aux formules religieuses musulmanes fut constaté même parmi les islamistes modérés⁶¹. Des pancartes affichant le fameux slogan « l'Islam c'est la solution » furent observées chez les FM et leur ail politique le PLJ. De son côté, le « Bloc Égyptien » bénéficia du soutien de l'Église copte (Roy, Steuer, 2015). De ce fait, le vote pour ce parti fut considéré comme un vote pour l'identité chrétienne.

Le recours à l'identitaire de la part des FM n'a pas seulement remis en cause leur discours démocratique ou les discrédita devant les partis sécularistes et les jeunes de la révolution, mais il suscita une réplique (contre cadrage) de ces derniers pour « *mener une politique de défense des fondamentaux, c'est-à-dire se battre pour le caractère neutre de l'État* »⁶² et renforcer le principe de la citoyenneté qui exige la négligence de toute distinction sur base confessionnelle.

Ce conflit identitaire entre islamistes et libéraux s'explique par une peur mutuelle. Ces derniers craignent l'avènement d'un État restrictif des libertés sous prétexte du respect des valeurs et des normes religieuses, alors que les premiers expriment leur peur de voir des comportements ou des organisations heurtant les valeurs et les symboles de l'Islam sous le principe de la liberté d'expression.

IV -2-1-3-2 Le clivage révolutionnaire

Ce clivage a séparé essentiellement les forces politiques sur le terrain de l'accomplissement des buts de la « révolution » par l'effacement total du régime Moubarak y compris le rôle joué par l'armée et le démantèlement de l'appareil sécuritaire.

⁶⁰ http://www.swissinfo.ch/araaf%d8%a9/30792356_vu_le_23/07/2016

Les organisations politiques révolutionnaires et libérales finirent par se retirer du Maydan Attahrir, avant de le récupérer après le départ des islamistes.

⁶¹ Le parti al-Wassat ou les partisans de Monîm Abou Al Foutouh.

⁶² Entretien de Mohammed Ghoneim avec Patrick Haenni (2014).

À l'extrémité de ce clivage se trouvèrent, d'un côté, les jeunes de la révolution représentés dans la bataille électorale par le courant « La révolution continue » et de l'autre côté, les anciens du PND. Si les FM considéraient leur politique comme une concrétisation de la révolution, leur alliance avec l'armée et la confrontation avec les jeunes de la révolution les incluaient objectivement dans le camp antirévolutionnaire.

En effet, leur participation à la « constitutionnalisation » des privilèges et du rôle prépondérant de l'armée dans le paysage politique égyptien⁶³, et leur refus de joindre les actions menées par les révolutionnaires qualifiés comme des agents servant des politiques impérialistes et sionistes⁶⁴. En outre, leur silence envers les massacres commis sur les jeunes de la révolution par l'armée⁶⁵, ainsi que les accrochages sanglants entre les militants « fréristes » et les révolutionnaires⁶⁶ conduisirent à l'ancrage de leur image négative dans une « révolution trahie ou kidnappée » (M. Slime, G. M. Selim, 2012).

IV -2-1-4 Le comportement hégémonique

La politique transitionnelle des FM se caractérisa par l'absence des compromis envers le paysage partisan et révolutionnaire, ainsi d'une confrontation avec le secteur de la justice et le monde ouvrier. Cependant, elle s'efforça de chercher des alliances dans le monde des affaires et convertir des éléments sécuritaires et les anciens du PND à leur camp.

Au début du processus transitionnel, les FM lancèrent des signes d'apaisement des inquiétudes des différentes forces politiques. Ainsi ils promirent de ne pas couvrir toutes les circonscriptions électorales aux législatives et de ne pas se présenter aux présidentielles. La direction des événements, par après, était tout à fait opposée. Les FM obtinrent 48 % aux premières élections, et le candidat du PLJ, Morsi, fut élu président d'Égypte. Ce succès électoral des islamistes a déclenché une crainte, auprès des libéraux, d'une tyrannie de la majorité et une « frémisation » de l'État. Mais déjà, cette crainte était installée et trouvait sa source dans la différence entre les deux camps dans la vision de la gestion de la période transitionnelle. En effet loin d'être un différend technique, la question de la priorité d'un changement constitutionnel ou l'organisation

⁶³ La constitution initiée par les FM prévoyait l'incompétence du parlement à contrôler le budget de l'armée, l'exercice du poste de ministre de la Défense par un militaire et le maintien des tribunaux militaires.

⁶⁴ Les propos de Morsi (Massoud, 2011, 124).

⁶⁵ Manifestation de la place Maspero le 9 octobre 2011, ou de la rue Mohammed Mahmoud le 22 novembre 2011.

⁶⁶ À titre d'exemple les affrontements d'Al Ittihadia en décembre 2012. Pour visualiser le début des événements : <https://www.youtube.com/watch?v=7sIMEEolzCQ>, consulté le 22 juin 2018.

des élections législatives, mettait en opposé, d'un côté, les islamistes et les CSFA protagonistes du deuxième choix, et de l'autre côté, les libéraux et les révolutionnaires adeptes du premier. Par conséquent, les islamistes furent dominants politiquement dans la commission élue par le parlement pour établir la nouvelle constitution ce qui mettait en péril les intérêts vitaux de l'autre camp.

Cette volonté de domination remet en cause les alliances nouées avec d'autres partis au sein de « l'alliance démocratique », c'est ainsi qu'on assista au retrait des partis traditionnels comme le Wafd (libéral) ou Tagammu' (nassérien nationaliste) et les partis issus de la révolution comme el-Karama (nassérien nationaliste).

Le fossé entre le camp des FM et les autres forces politiques s'est profondément creusé après l'élection de Morsi, qui malgré le faible score qu'il eut obtenu, procéda à la promulgation d'une déclaration constitutionnelle, le 22 novembre 2012⁶⁷, qui immunisa ses décisions contre tout recours judiciaire. Cette déclaration a engendré de nouvelles mobilisations partisans et révolutionnaires, par la création du « Front de Salut National », l'organisation des manifestations massives et la récolte des millions de signatures prônant la désinvestiture de Morsi dans le cadre de la campagne « Rébellion » (Tamarroud).

Le conflit avec la justice s'accompagna avec un autre qui toucha le monde des travailleurs. Profitant de la période « postrévolutionnaire », les FM réussirent à occuper des postes clés au sein du conseil d'administration du syndicat officiel représentant les travailleurs (La Fédération Égyptienne des Syndicats FES). La proposition d'une nouvelle loi, par le ministre PLJ de la Main-d'œuvre, concernant les libertés syndicales, suscita une contestation de la part des nouveaux syndicats formés après la révolution, comme la « Fédération Égyptienne des Syndicats Indépendants » FESI, qui estimaient que ce nouveau cadre légal privilégiait la place des FM dans la FSI. Dans le même contexte, la promulgation de deux amendements touchant la loi 35 des libertés syndicales était interprétée aussi par les nouveaux acteurs syndicaux, comme une volonté d'hégémonie sur le secteur syndical de la part des FM.

⁶⁷ <https://egrev.hypotheses.org/811>.

De ce fait, « la remise en ordre » prônée par les FM a été vouée à l'échec et une nouvelle mobilisation multisectorielle⁶⁸ (Dorby, 2009) se déclencha ce qui prolongea la crise et conduisit à un nouveau soulèvement, récupéré par l'armée, qui fit sortir les FM du pouvoir.

⁶⁸ L'alliance objective entre les secteurs sensibles de la société (armée, administration, justice, syndicats).

IV -2-2 La Tunisie : la vulnérabilité négociée de la légitimité électorale

Si la chute de Moubarak n'a pas causé un vide de pouvoir, celle de Ben Ali a montré une paralysie du gouvernement Ghannouchi à assurer la transition. Malgré ses manœuvres et son ouverture envers les opposants légalistes du régime déchu, la configuration « révolutionnaire » a pris le dessus. Se structurant dans le cadre du « Conseil National de Protection de la Révolution » (CNPR), les différentes forces politiques et acteurs de la société civile négocient avec Beji Kaid Essebssi, successeur de Ghannouchi, une feuille de route pour achever la transition. À cette fin, différentes instances furent créées tel que « l'Instance Supérieure pour la Réalisation des Objectifs de la Révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique » (ISROR), « l'Instance Supérieure Indépendante pour les Élections » (ISIE) et « l'Instance nationale pour la Réforme du secteur de l'Information et de la Communication » (INRIC) à l'inverse de l'Égypte la feuille privilégia, en premier lieu la rédaction d'une constitution par une assemblée élue, puis l'organisation des élections législatives et présidentielles.

Si les conflits n'ont pas manqué dans cette phase de transition, toutefois les antagonistes ont pu réussir à se mettre d'accord sur l'établissement d'une loi électorale (proportionnelle à plus fort reste) permettant la représentation des différentes sensibilités politiques, la signature d'un pacte politique non contraignant garantissant le respect de l'héritage moderniste de l'État tunisien et le respect des libertés et enfin la signature d'une déclaration liant la durée de la constituante à une année afin de promulguer une constitution.

L'image du conflit et la recherche du compromis vont caractériser la période qui suivit les élections de la constituante le 23 octobre 2011.

IV -2-2-1 La polarisation politique

La victoire d'Annahdha dans les élections de la constituante, l'a consacré comme la première force politique du pays (37,04% des voix) loin devant ses rivaux. Cette suprématie a suscité un sentiment de domination chez le mouvement comme l'a bien souligné Monsieur al-Ghannouchi : « *Auparavant, nous rêvions d'avoir une boutique. Aujourd'hui, le marché entier est à nous* »⁶⁹. Dans ce sens, le mouvement se voit acquérir l'opportunité de déterminer les règles du jeu, ce qui explique la non-reconduction des institutions encadrant la première phase

⁶⁹ <http://www.kapitalis.com/politique/14614-ennahdha-ecartele-entre-deux-modeles-l-akp-ou-le-salafisme.html> consulté le 06 juillet 2017.

de la transition dirigée par des personnalités sécularistes et indépendantes (Hachemaoui, 2013, 23)⁷⁰.

La volonté de domination s'est traduite par « la petite constitution » qui organise les pouvoirs en place, en octroyant des prérogatives importantes au Premier ministre issu d'Annahdha au détriment de la présidence de la république occupée par monsieur el-Marzougui (CPR) et le président de la constituante monsieur Ben Jaâfar (Attakattoul). La consécration d'une assemblée de plein pouvoir et illimitée dans le temps par la petite constitution attisa la méfiance des autres forces politiques et de la société civile qui privilégiaient l'aspect fondateur et constituant de l'assemblée. De ce fait, les décisions de cette dernière devraient être régies par le consensus et non par la loi de la majorité et la minorité inhérente d'une assemblée législative ordinaire. Par ailleurs, ils exigèrent l'obligation de respecter le délai d'un an pour promulguer la constitution.

En outre, la polarisation politique se manifesta dans les travaux de la constituante. La lenteur de la rédaction de la constitution refléta les oppositions des visions, surtout en ce qui concerne l'identité de l'État et ses implications, ainsi que le régime politique à adopter (Hachemaoui, 2013, 25).

Les islamistes d'Annahdha projetaient de consacrer la constitutionnalisation de la chari'a comme source de la législation, garantir la défense du sacré par l'État, lier les principes universels des droits de l'homme par « les spécificités culturelles du peuple tunisien et les constantes de l'Islam et de ses finalités »⁷¹. Quant au statut de la femme, les « Nahdaouis » subordonnèrent « la protection des droits de la femme, de ses acquis, sous le principe de **complémentarité** avec l'homme au sein de la famille et en tant qu'associée de l'homme dans le développement de la patrie »⁷². Concernant le régime politique, Annahdha défendit un régime parlementaire où le parlement a un statut prépondérant par rapport au président.

À l'opposé, les opposants d'Annahdha prônèrent la séparation entre la religion et l'État, la constitutionnalisation de l'universalité des droits de l'Homme et insistèrent sur la liberté de la

⁷⁰ C'est le cas, par exemple, de l'ISIE.

⁷¹ Projet de la constitution de la Tunisie, version du 22 avril 2013, <http://mjp.univ-perp.fr/constit/tn2013.pdf>, consulté le 07 juillet 2017.

⁷² <http://www.kapitalis.com/62-fokus/62-fokus/national/11113-tunisie-ennahdha-revient-sur-le-principe-de-legalite-des-sexes-dans-la-constituante.html>, consulté le 06 septembre 2017.

conscience et l'égalité entre les femmes et les hommes. À propos du régime à adopter, la plupart des partis politiques favorisèrent un régime mixte où le président est élu au suffrage universel.

En réalité, cette polarisation au sein de l'ACN fut un prolongement d'une polarisation dans la société où le clivage identitaire (islamistes vs sécularistes ou conservateurs vs modernistes) était dominant et structurait la configuration politique du pays. En effet, c'est avec ce clivage qu'on peut expliquer les restructurations partisans en Tunisie après les élections de la constituante et les tentatives d'unir le pôle séculariste. L'avènement du parti Républicain (Al Joumhouri) issu de la fusion de plusieurs partis se situant au centre et représentant la social-démocratie, ainsi que la fondation du parti « Appel de la Tunisie » (Nidaâ Tounise) traduisirent une volonté à réunir toutes les forces sécularistes et modernistes afin de contrer le projet d'Annahdha.

Les questions de la défense du sacré, le port du Niqab ou l'application de la chari'a d'une part, et d'autre part, la défense de l'héritage moderniste de l'État bourguibien, le statut de la femme et le caractère civil de l'État, constituèrent le terrain principal du conflit qui prenait parfois des dimensions violentes. C'est dans ce contexte qu'on peut mentionner les violences perpétrées par « les Ligues de la Protection de la Révolution » LPR et les salafistes contre des activités culturelles partisans ou relevant de la société civile et qui se situent à l'opposé du bloc islamiste. Ce dernier, représenté par al-Ghannouchi, ne manqua pas de défendre les LPR en les considérant comme « *la conscience de la révolution* »⁷³ et les salafistes comme étant « *les enfants du mouvement islamiste* »⁷⁴.

L'augmentation de la violence, qui prit un tournant dramatique par des assassinats commis contre des personnalités politiques opposées à Annahdha, et le recours de cette dernière à des nominations partisans au sein de l'administration⁷⁵ accentuèrent la polarisation et poussa à la radicalisation des revendications oscillant entre des demandes à la révocation du gouvernement et la constitution d'un gouvernement technocrate et la demande de la dissolution de l'assemblée constituante. C'est ainsi que la rue se déchire entre des manifestations exigeant le respect de la légitimité démocratique et d'autres avançant la légitimité de la rue (Gobe et Chouikha, 2013).

⁷³ http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/tunisie-qui-se-cache-derriere-les-ligues-de-protection-de-la-revolution_1217881.html consulté le 07 juillet 2017.

⁷⁴ <https://www.tunisienumerique.com/tunisie-rached-ghannouchi-on-ne-doit-pas-faire-la-guerre-aux-salafistes/> consulté le 07 juillet 2017.

⁷⁵ Selon Abdel Kader Labaoui le président de « l'union tunisienne de service public et la neutralité de l'administration » UTSPNA, 87% des nominations au sein de l'administration publique se basaient sur des liens partisans, 93% étaient en faveur des partisans d'Annahdha. <http://nawaat.org/portail/2013/03/22/93-des-nominations-dans-le-secteur-public-ont-beneficie-a-des-partisans-dennahdha/> consulté le 07 septembre 2017.

Le refus d'Annahdha à céder à toute initiative qui remet en cause la légitimité des urnes et la persistance des revendications de ses opposants semblent mettre des bâtons dans la roue de la transition démocratique. C'est dans ce climat qu'apparaît l'initiative de l'UGTT qui fait émerger la légitimité consensuelle et suscita les partis à chercher à établir des compromis.

IV -2-2-2 La recherche des compromis

Dans les systèmes politiques où règnent la polarisation et la fragmentation politique, les compromis et le partage de pouvoir sont les mécanismes propices afin de garantir la persistance et la stabilité du système. Le cas des « démocraties consociationnalistes », comme en Belgique, constitue un bon exemple. La situation politique, dans le cadre des transitions démocratiques, dans certains pays présente des similitudes avec celles des « démocraties consociationnalistes ». En Tunisie le poids politique était éparpillé entre plusieurs acteurs y compris l'UGTT. Dans ce contexte, Annahdha était obligé à procéder à un partage de pouvoir avec d'autres partis sécularistes et à trouver des compromis malgré l'effervescence des conflits.

IV -2-2-3 Le partage du pouvoir

Pippa Noris (2008) a démontré que le partage du pouvoir dans la phase transitoire à une influence positive sur la consolidation de la démocratie. En effet, il peut être source de modération et contraindre les acteurs à négocier les accords et les compromis.

S'accordant sur un mode proportionnel des élections constituentes, plusieurs partis politiques se trouvèrent représentés. Malgré sa première place, Annahdha ne détenait pas une majorité suffisante pour qu'il puisse gouverner seul. C'est ainsi qu'une coalition avec le CPR et Attakattoul fut constitué. Le caractère séculier des deux partis allégea la polarisation sur base du clivage identitaire et incita Annahdha à modérer son discours. À titre d'exemple les présidents de la république et de l'ANC menaçaient de démissionner si la constitutionnalisation de la chari'a réussissait⁷⁶. Ce dernier, à la surprise de ses alliés au gouvernement, suspendit les activités de l'ANC afin de pousser les antagonistes à se mettre autour de la table du dialogue national prôné par l'UGTT.

⁷⁶ <http://www.lecourrierdelatlas.com/202921022012Tunisie.-La-constitutionnalisation-de-la-charia-de-moins-en-moins-probable.html> vu le 06/08/2016.

IV -2-2-4 L'intervention de la société civile

Dans les démocraties, un contrôle extra-institutionnel peut s'exercer sur les gouvernants. Coorebyter (2015, 12) a souligné que « *les citoyens qui ne sont pas représentés au gouvernement et, a fortiori, au parlement, ont le droit de manifester leur désaccord avec les décisions de la majorité* »⁷⁷. C'est la manifestation d'une contre-démocratie (Rosanvallon, 2006) qui remet l'équilibre entre l'efficacité du système et la volonté des citoyens.

En Tunisie, si l'UGTT reste la manifestation la plus efficace de la société civile, néanmoins des activités citoyennes essayèrent d'infléchir les décisions du gouvernement ainsi que les travaux de l'ANC. Les rapports de l'association « La Boussole » sur l'efficacité des élus dans la rédaction de la constitution⁷⁸, les travaux des associations regroupant des experts du droit constitutionnel et la science politique⁷⁹ et les manifestations lancées par les mouvements féministes⁸⁰, constituent des exemples du rôle dynamique de la société civile en Tunisie et montrent son implication dans le processus transitionnel.

Mais c'est l'intervention de l'UGTT qui fut déterminante dans ce processus. Conscient de son poids qui dépasse la sphère syndicale et de sa légitimité historique, l'organisation entama des tentatives afin de mettre en route « le dialogue national ». Après l'échec de la première tentative, en octobre 2012, suite à la réticence d'Annahdha et son allié le CPR de joindre le dialogue pour cause de la présence de « Nidaa Tounes » considéré comme un prolongement du régime déchu. L'UGTT réussit sa deuxième tentative et contraignit Annahdha à dissoudre le gouvernement Larayedh qui laissa la place à un gouvernement technocrate. Effectivement, les événements en Égypte, la destitution du président Morsi, la dégradation de la situation sécuritaire avec l'assassinat de Mohammed Brahmî⁸¹ et la constitution d'un « Front de Salut National » (FSN) regroupant les opposants d'Annahdha affaiblirent ce dernier qui se trouva

⁷⁷ http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/analyses/2015-09-17_ACL-de_Coorebyter_V%2020-2015-Des_pratiques_democratiques_de_crise.pdf vu le 06/08/2016.

⁷⁸ http://www.liberation.fr/societe/2013/01/31/tunis-les-jeunes-membres-de-l-ong-al-bawsala-tendent-d-obliger-les-deputes-de-la-constituante-tunisi_878336 consulté le 07 septembre 2017.

⁷⁹ C'est le cas de l'Association tunisienne de droit constitutionnel (ATDC), et l'Association de recherche sur la transition démocratique (ARTD).

⁸⁰ À titre d'exemple, la monstrueuse manifestation du 13 août 2012 pour la défense des droits de la femme et le principe de l'égalité contre le concept de la complémentarité.

⁸¹ Figure politique de la gauche nationaliste et opposant de la coalition gouvernementale la "Troïka".

obligé à sacrifier sa légitimité électorale afin d'atteindre un déblocage de la situation et garantir son existence comme acteur politique légal.

Dans ce contexte, la légitimité électorale des institutions céda la place à la légitimité consensuelle. La nomination du Premier ministre et la rédaction de la constitution furent confiées au « dialogue national » et à « la commission des consensus ».

IV -2-2-5 Le rôle des états-majors des partis

L'analyse de l'expérience transitionnelle de la Tunisie nous permet de constater l'importance des organes décisionnels des partis. L'efficacité des négociations et la recherche des compromis nécessitent la concentration de ses actions dans un cercle partisan restreint. La suprématie des partis parut, par exemple, dans la relation d'Annahdha avec son Premier ministre Hamadi Jebali après l'assassinat de Choukri Bel-Aid, une figure politique connue par son opposition radicale à Annahdha. Le Premier ministre Jebali propose l'instauration d'un gouvernement technocrate afin de sortir de la crise qu'a engendrée l'assassinat. Une proposition refusée par son propre parti ce qui le pousse à démissionner. La rédaction finale de la constitution reflète aussi le même constat. « *Tous les compromis ont été faits entre les états-majors des partis politiques, sur la base 'je te donne tel mot, tu me donnes tel autre mot'* »⁸².

Si certains chercheurs voient un manque de démocratie et une domination des instituts de fait sur les instituts de jure (Hachemaoui, 2013), toutefois l'analyse des démocraties consociationnalistes montre la prééminence et la centralité des partis et en particulier leur état-major dans le système politique. En Belgique, ce sont les états-majors des partis qui négocient le pacte gouvernemental et la constitution des gouvernements, quant au contrôle de ce dernier il est plutôt partisan que parlementaire. La notion de « partitocratie » n'annule pas la nature démocratique du système politique belge.

La vulnérabilité de la légitimité électorale dans les périodes transitionnelles s'explique donc par l'incertitude de la transition et l'instabilité des institutions. Une transition exclusive (Égypte) ou inclusive (Tunisie) peut causer le dépassement du « peuple électeur ». Dans la période des transitions, la priorité est donnée à la stabilisation des relations entre les élites politiques par le biais des accords qui garantissent leurs intérêts vitaux, en même temps que la recherche d'une normalisation des relations avec les secteurs extérieurs de l'arène politique. La routinisation de

⁸² C'est le constat du juriste tunisien Ali Mezghani, cité par Larbi Chouikha (2014).

ces relations est l'enjeu principal, jusqu'à l'aboutissement à une phase où le non-respect des résultats électoraux peut se vêtir d'un coût exorbitant.

Mais si les islamistes du PLJ et Annahdha ont souffert du manque de la légitimité révolutionnaire ainsi que de la vulnérabilité des élections, ils n'ont pas pu aussi saisir l'opportunité de compenser ce manque par une efficacité de leurs politiques publiques et leur gouvernance, ce qui mena à l'échec d'une « légitimité par les outputs ».

IV -3 L'échec de la légitimité par les « outputs »

Une efficacité des politiques publiques pourrait remédier aux carences et la fragilité des légitimités révolutionnaires et électorales dans le cas des FM et d'Annahdha, mais les résultats socio-économiques obtenus étaient aussi médiocres qu'ils ont joué en défaveur des deux partis.

IV -3-1 La situation socio-économique en Tunisie et en Égypte pré-printemps arabe.

L'acte d'immolation de Bouazizi à Sidi Bouzid (sud-est de la Tunisie) incarne bien le malaise socio-économique duquel souffrent les populations des deux pays. Bouazizi un jeune commerçant mobile sans autorisation, dans une ville marginalisée de la Tunisie, voyant son gain de pain confisqué, s'immole devant l'édifice du pouvoir local.

La pauvreté, la corruption, le chômage des jeunes notamment les diplômés, la précarité des emplois, l'importance du secteur informel, la dégradation du niveau de vie, l'érosion de la classe moyenne, les marginalisations régionales ou urbaines et les inégalités de revenus renforcées par des systèmes de taxation inefficace ont provoqué un sentiment profond d'injustice sociale, moteur principal des événements que la Tunisie connut en 2010-2011 et l'Égypte en 2011.

Les islamistes au pouvoir devraient donc opter pour des politiques alternatives afin de faire face à cette situation dramatique. Mais la lecture des projets socio-économiques des deux partis, ainsi que les politiques adoptées montrent une certaine continuité avec le modèle néolibéral tracé par les régimes de Ben Ali ou de Moubarak. Ce qui explique la continuité des protestations sociales et l'érosion de la confiance envers les deux partis islamistes.

IV -3-2 Les politiques publiques suivies

Théoriquement, les projets des deux partis étaient focalisés sur l'économie du marché. Le rôle de l'État doit garantir la liberté de la compétition et la répartition équitable des richesses dans le cadre d'un « capitalisme inclusif » (Habibi, 2012) avec une inspiration, comme le souligne le leader du parti Annahdha Rachid al-Ghannouchi, des démocraties sociales scandinaves⁸³. En pratique, les politiques adoptées s'intégraient dans la continuité avec celles des anciens régimes.

⁸³ Entretien avec Gérard Haddad publié le 23 décembre 2013, <http://tempsreel.nouvelobs.com/rue89/rue89-monde/20131225.RUE0981/ghannouchi-le-modele-pour-la-tunisie-les-pays-scandinaves.html>, consulté le 07

En Tunisie, la politique fiscale ne connut pas un grand changement. L'exonération fiscale ne touche que les revenus annuels équivalents ou moins de 1 500 DT⁸⁴ (Paciello, 2013, 20) au lieu de l'étendre pour atteindre 2 500 DT comme cela était promis⁸⁵. De plus, le gouvernement Jebali édicta une décision autorisant un prélèvement de 1 % sur les salaires excédant 1 700 DT (Paciello, 2013, 20).

Les efforts vers la justice fiscale étaient très limités puisque le régime forfaitaire de taxation qui privilégie la fraude fiscale des entreprises reste inchangé. Par ailleurs, certaines mesures ont touché négativement le portefeuille des Tunisiens comme l'annulation des subsides aux carburants, une mesure prise sous pression du FMI.

Le gouvernement Jebali prévoyait la création de 100 000 emplois. Certaines statistiques révèlent la création de 5 800 emplois seulement durant les neuf premiers mois de son gouvernement. C'est l'administration publique qui absorba le plus de chômeurs entre 2010 et 2011 avec près de 88 000 recrutements⁸⁶, mais les critères de recrutement manquèrent de transparence et suscitèrent des protestations.

Si l'on met à part les programmes de formation et les microcrédits ainsi que l'insuffisance allocation du chômage aux nouveaux diplômés cherchant activement un emploi, les gouvernements Jebali et Larayedh manquèrent des visions alternatives et profondes pour faire face au chômage. De ce fait, le nombre des chômeurs diplômés augmenta en 2012 pour atteindre les 228 000⁸⁷.

En Égypte, l'injustice fiscale ne fut pas corrigée en profondeur. Si la chambre haute du parlement égyptien a pu inclure les revenus à partir de 250 000 EGP⁸⁸ au taux de 25 %, la

septembre 2017. Pour une lecture complète des deux projets en Tunisie et en Egypte voir respectivement : <http://www.businessnews.com.tn/pdf/programme-ennahdha0911.pdf>
<http://www.ikhwanwiki.com/index.php>

⁸⁴ 1 DT = 0,44 Euro (Taux de change du 1er janvier 2014).

⁸⁵ Voir le programme de mouvement Annahdha sur, <http://www.businessnews.com.tn/pdf/programme-ennahdha0911.pdf>, consulté le 14 septembre 2018.

⁸⁶ http://www.huffpostmaghreb.com/2016/07/28/fonctionnaires_0_n_11241612.html consulté le 07 septembre 2017.

⁸⁷ <https://nawaat.org/portail/2013/02/18/tunisie-le-gouvernement-na-realise-que-5-800-creations-demplois-en-2012-hors-secteur-public-et-sivp/> consulté le 07 septembre 2017.

⁸⁸ 1 EGP = 0,11 (Taux de change du 1er mai 2013).

tranche de revenu susceptible d'exonération est restée figée à 5 000 EGP⁸⁹ malgré les revendications de certains syndicats à élever la tranche à 18 000 EGP (Paciello, 2013, 11). Le président Morsi augmenta la TVA sur certains produits de luxe, mais aussi sur des produits alimentaires et aliments agricoles, une décision qu'il a annulée sous la pression.

Concernant les politiques de subsides, un nouveau système de carte pour bénéficier des subsides de fioul a été prévu, mais il n'a pas vu le jour à cause de la crise des carburants. Les résultats positifs des mesures prises pour améliorer le système de subsides du pain n'ont pas couvert tous les gouvernorats. En outre, le gouvernement Quandil projetait de libéraliser le prix de la farine.

Les autorités égyptiennes sous le contrôle de CSFA annoncèrent une fixation du salaire minimum au secteur public à 700 EGP en 2012 pour atteindre 1 200 EGP en 2016 ce qui s'accorde avec le programme de PJJ (Paciello, 2013, 13). Les acteurs sociaux ont minimisé l'importance de la mesure, car elle ne tient pas compte de l'inflation et exclut les employés d'État avec des contrats temporaires ainsi que les employés du secteur privé.

Par contre, les syndicats ont contesté la mesure de fixer le salaire maximum à 35 fois le salaire minimum et ont demandé qu'il soit 15 fois seulement, afin de mettre fin aux privilèges auxquels bénéficient les hauts cadres dans la fonction publique (Paciello, 2013, 13).

En ce qui concerne l'emploi, il n'apparaît pas dans les mesures d'urgence établies par Morsi (Transport, assainissement, le pain, la sécurité, le fioul). Par ailleurs, les mesures prises ne dépassèrent pas le cadre de la politique du spectacle ou les déclarations de bonnes intentions, comme l'organisation des Forums ou l'établissement des programmes d'emploi en coopération avec le secteur privé. Ce dernier constituait la pièce sur laquelle le gouvernement Quandil, sous l'autorité de Morsi misa pour résoudre le problème du chômage.

IV -3-3 Les résultats socio-économiques

Due à ces politiques, la situation socio-économique des deux pays s'aggrava. En Tunisie, l'année 2012 enregistra la perte de 100 000 emplois, avec 80 000 nouveaux diplômés et 8 millions de chômeurs. Si le taux de chômage en 2010 était de 13 %, il marqua 17,6 % en 2012

⁸⁹ <https://www.dailynewsegypt.com/2013/05/13/shura-council-approves-income-tax-law/>.

et 15,9 % en 2013. Par ailleurs, le taux de chômage des personnes avec un niveau d'étude supérieure s'éleva à 31,8 % en 2012 et 32,5 % en 2013 alors qu'il était à 23,3 % en 2010.⁹⁰

Avec un taux de croissance négatif à 0,2 % et un taux d'inflation de 5,6 % et 6,1 %, alors que le taux moyen de 1999 à 2010 était de 3,38 %⁹¹, beaucoup de produits de consommation quotidienne connurent une hausse des prix. C'est ainsi qu'entre décembre 2012 et 2013 les prix de l'huile alimentaire augmentèrent à 21,8 %, la viande 12 %, les légumes 11,5 %, le transport 5,2 %, le prix des hydrocarbures 5,5 %, les services médicaux 4,8 %, le prix de l'électricité, gaz et carburant 4,7 %⁹². Cette hausse de prix neutralisa l'augmentation des salaires minimums garantis.

Malgré l'importance de la problématique de la disparité régionale dans le projet électoral d'Annahdha ainsi que les décisions prises pour la limiter, celle-ci continue à se manifester. La condensation des entreprises reste forte dans les régions du Sahel ou Tunis capital (40 000 à 130 000) par rapport aux régions intérieures (20 000 à 50 000). Les taux élevés du chômage se concentrent géographiquement dans les régions du sud de l'intérieur (23,5 %), le Nord-Ouest (20,3 % à la mi-2013), le Centre-Ouest (à 15,6 %), tandis que les niveaux sont plus faibles le long des zones côtières du Nord-Est (12,5 %)⁹³.

Le secteur de la santé reste touché profondément aussi par cette disparité régionale, dans ce cadre si le taux des médecins à Tunis est de 3,4 par mille habitants, il est à 0,7 à Siliana ou même 0,4 à Kasserine (région de l'intérieur)⁹⁴.

Divers investissements consacrés dans les budgets pour réduire les disparités régionales en matière de développement furent annulés par manque de moyens financiers (Paciello, 2013, 25). L'indice de développement régional enregistre toujours des inégalités flagrantes. En 2012, cet indice octroie aux gouvernorats côtiers la moyenne de 0,76 à Tunis et 0,64 à Monastir quant

⁹⁰ [http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/tec-newform-51-web%20\(1\).pdf](http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/tec-newform-51-web%20(1).pdf) consulté le 09 septembre 2017.

⁹¹ <http://www.indexmundi.com/g/g.aspx?c=ts&v=71&l=fr> consulté le 07 septembre 2017

⁹² <http://www.leconomistemaghreb.com/2014/01/06/hausse-inflation-decembre-2012-2013/> consulté le 09 septembre 2017.

⁹³ ⁹³ <http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/tec-newform-51-web%20%281%29.pdf> Tunisie en chiffres, Statistiques Tunisie (2013-2014). Consulté le 14 juin 2018.

⁹⁴ <http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/tec-newform-51-web%20%281%29.pdf> Tunisie en chiffres, Statistiques Tunisie (2013-2014). Consulté le 14 juin 2018.

aux gouvernorats de l'intérieure du pays Kasserine la moyenne est de 0,16 et Siliana 0,36⁹⁵. Dès son investiture, le président Morsi se lia par un programme de 100 jours où il compte améliorer la situation dans 5 secteurs qui sont le trafic, l'assainissement, le carburant, le pain et la sécurité. Si le président annonça un taux de réussite de 70 % dans le domaine sécuritaire, 85 % dans le carburant et 40 % dans l'assainissement⁹⁶, le site « Morsimeter », quant à lui, déclara un taux de réussite de 6,25 % (10 promesses tenues sur 64)⁹⁷.

En outre, les crises du carburant et de l'électricité témoignent des problèmes de gestion publique. En effet, la crise du carburant engendra une crise de trafic et des augmentations des prix des marchandises. Le pays connut des pannes longues et fréquentes d'électricité en raison d'un déficit de production qui atteint les 25 %. Les déclarations du Premier ministre égyptien Hicham Quandil, conseillant les Égyptiens de s'habiller suffisamment et de séjourner dans une seule pièce pour économiser la consommation de l'électricité n'ont fait qu'augmenter le désarroi de la population.

L'échec socio-économique des islamistes en Tunisie et en Égypte fut accompagné par un échec au niveau sécuritaire. En Tunisie comme en Égypte, les mouvements salafistes et jihadistes se sont activés, soit en visant le corps armé, les activités laïques ou des personnalités de l'opposition ainsi que des minorités religieuses ou doctrinales (les chrétiens et les chiïtes).

Cette crise de réactivité, c'est-à-dire l'incapacité à assurer des réponses satisfaisantes aux demandes de la population (Morlino 2010, 44), suscita la continuité des mouvements de contestation. En Tunisie, les régions de l'intérieur poursuivirent leurs actions, des actes de violence visant les sièges du parti Annahdha furent constatés à Sidi Bouzid, Mahdia. En outre, des affrontements entre des manifestants et les forces de l'ordre ont causé plus de 300 blessés à Siliana (Avon, Aschi, 2013). Le choix de la répression contre les manifestants sous le gouvernement Jibali fut constaté aussi avec le mouvement des diplômés chômeurs. Cette violence trouva parfois une légitimation religieuse par certains leaders d'Annahdha en comparant les manifestants aux apostats (International Crisis Group, 2012).

⁹⁵ <http://www.cgdr.nat.tn/upload/files/13.pdf> rapport de l'institut Tunisien de la compétitivité et des études quantitatives, 2012. P 9 cet indice est de l'échelle entre 0,00% à 0,80% , il est la moyenne simple de quatre indicateurs, la santé/population, le savoir, richesse/emploi, justice/équité.

⁹⁶ <http://www.acrseg.org/40041> , consulté le 14 septembre 2018.

⁹⁷ <http://morsimeter.com/en>, consulté le 14 septembre 2018.

En Égypte, l'ascension de Morsi n'a pas mis fin aux mouvements sociaux. On compte, pour l'année 2012, 3 817 (6 fois plus le nombre enregistré en 2010) mouvements de protestation, dont 81 % sous le mandat de Morsi⁹⁸. Le mouvement « Tamarroud » qui participa à la destitution du président Morsi bénéficia des mobilisations sociales contre la crise du carburant et de l'électricité.

Les sondages d'opinion démontrent bien la crise de légitimité par les « outputs », en Égypte 63 % de la population voyait son niveau de vie se dégrader, 73 % estiment que le président n'a pas pris de bonnes décisions et en général 64 % jugent négativement la période du gouvernement de la confrérie (Baseera, 07/2013)⁹⁹. Les mêmes sondages indiquent une intention négative de revoter pour Morsi (62 % contre 25 %)¹⁰⁰.

S'agissant du premier gouvernement de Hamadi Jebali, 53 % des personnes sondées marquent leur insatisfaction du rendement général du gouvernement, 67 % ne sont pas satisfaits du rendement économique, encore pire, 85 % estiment que le gouvernement a échoué dans son combat contre le chômage (sondage d'opinion, Sigma Conseil 04/2012)¹⁰¹, 66 % dressent un bilan négatif de l'année 2013 (Tunisie sondage, 12/2013)¹⁰². Les intentions de vote pour les législatives donnaient victoire au parti laïque « Nidaa Tounes » de 33,8 % contre 29 % pour Annahdha (Sondage d'opinion 3C Études, 05/ 2013)¹⁰³.

⁹⁸ Rapport de 2012 du Centre égyptien des droits économiques et sociaux.

<http://ecesr.org/2013/04/28/%D8%A7%D8%B5%D8%AF%D8%A7%D8%B1%D8%AA%D9%82%D8%B1%D9%8A%D8%B1-%D8%A7%D9%84%D8%A5%D8%AD%D8%AA%D8%AC%D8%A7%D8%AC%D8%A7%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D8%B9%D9%85%D8%A7%D9%84%D9%8A%D8%A9-2012/> consulté le 10 septembre 2017.

⁹⁹ <http://www.baseera.com.eg/RecentPolls2.aspx?ID=25> consulté le 21 juin 2018.

¹⁰⁰ <http://www.baseera.com.eg/RecentPolls2.aspx?ID=24> consulté le 21 juin 2018.

¹⁰¹ <https://www.tekiano.com/2012/04/04/sigma-conseil-les-100-jours-du-gouvernement-tous-les-voyants-sont-au-rouge/> consulté le 21 juin 2018.

¹⁰² <http://www.kapitalis.com/kapital/19839-sondage-l-emploi-premiere-preoccupation-des-tunisiens-pour-2014.html> consulté le 21 juin 2018.

¹⁰³ <http://www.kapitalis.com/politique/16312-sondage-3c-etudes-nida-tounes-et-beji-caid-essebsi-font-la-course-en-tete.html> consulté le 21 juin 2018.

	Les légitimités	Les attitudes politiques	Les conséquences politiques
FM	– Manque de la légitimité révolutionnaire. – Vulnérabilité de la légitimité électorale. – Médiocrité de la légitimité par les outputs	– Alliances avec l'armée. – Attitudes hégémoniques : manque des négociations et compromis avec les autres forces politiques et sociétales.	– Isolement politique. – Crise multisectorielle et mobilisation sociale – Intervention de l'armée – Sortie violente du pouvoir et privation d'existence légale
Annahdha	– Manque de la légitimité révolutionnaire. – Vulnérabilité de la légitimité électorale. – Médiocrité de la légitimité par les outputs	– Alliance avec des partis sécularistes. – Choix des négociations et compromis avec les opposants sous la pression de la société civile (UGTT).	– Normalisation du rôle politique : statut d'élite influente. – Sortie négociée du gouvernement. – Co-élaboration d'une constitution négociée : transition « réussite ».

Tableau récapitulatif des éléments de l'échec liés aux carences des légitimités

Conclusion

La juxtaposition des concepts appartenant à des champs idéologiques différents notamment l'Islam et la démocratie s'observent chez les deux formations ce qui engendre l'ambiguïté idéologique.

Le double cadrage se posant sur un discours islamique et un discours démocratique suivant le processus de l'extension du cadre afin d'avoir une légitimité au niveau national et international constitue aussi une caractéristique commune des FM et Annahdha. Toutefois le double cadrage trouve une systématisation chez Annahdha via la notion de la liberté et l'intérêt. En contrepartie, ce double cadrage engendre des contradictions entre le dire et le faire ce qui sème le doute chez les autres formations concurrentes. En outre, il influence négativement la résonance des cadres et leur efficacité mobilisatrice et cause des scissions ou du scepticisme dans les rangs de la hiérarchie ou la base des deux mouvements.

L'évolution de l'organisation des FM et la professionnalisation politique d'Annahdha mènent vers une bureaucratisation suivant le modèle Weber-Michel ce qui favorise un discours conservateur et conciliateur avec les autorités.

Les dynamiques internes favorisent les modérés d'Annahdha et les radicaux chez les FM cette configuration du pouvoir a eu des conséquences concernant le jeu des alliances et la capacité des compromis.

Si le caractère autoritaire des régimes égyptien et tunisien fut unique, les opportunités politiques stables relatives à l'architecture institutionnelle et les articulations du pouvoir ne sont pas identiques. La place prépondérante qu'occupe l'armée comme institution étatique influente non élue et donc non responsable devant les citoyens, ainsi que la politisation du juge égyptien va impacter les jeux d'alliances et affaiblir le pouvoir des FM pour réussir la transition et normaliser leur position dans l'échiquier politique.

Le poids de la société civile institutionnalisée en Tunisie poussera Annahdha à rentrer dans le dialogue national et renoncer au pouvoir afin de réussir la transition.

Les carences des légitimités dont souffrèrent les islamistes d'Annahdha et des FM ont affaibli leur position au pouvoir et les rendirent vulnérables en face du contre mouvement institutionnel politique ou sociétal.

Le manque d'une légitimité révolutionnaire et l'absence de personnalités charismatiques unifiant les courants de révolutions dévouèrent tout comportement hégémonique à l'échec. La fragilité de la légitimité électorale due aux spécificités de la période de transition remit en cause le succès électoral des islamistes, tandis que l'échec au niveau des outputs les empêcha de compenser cette absence de la légitimité révolutionnaire et la carence de la légitimité électorale.

Toutefois les jeux d'alliance et la dissemblance du comportement politique dans les situations de crise de la période de transition marquèrent la différence entre Annahdha et les FM.

L'alliance des FM avec l'armée comme puissance économique et politique, le manque de compromis avec les autres forces politiques ou sociétales et la crise économique creusèrent le clivage entre les FM et les partis politiques sécularistes et le MS des jeunes de la révolution qui ont pu développer un contre cadrage efficace basé sur la gravité de la situation et l'urgence de l'action. L'isolement des FM et l'éclatement d'une situation de crise multisectorielle créèrent une opportunité politique à l'avantage de l'armée qui se trouva dans un statut de « *tribune du peuple* ». Le verdict de l'armée ne se fait pas attendre quand elle renversa le pouvoir des FM et destitua Morsi.

Pour sa part, Annahdha choisit de constituer un gouvernement en alliance avec deux partis sécularistes ce qui freina certaines attitudes hégémoniques dans l'élaboration de la constitution. Les opportunités politiques nationales caractérisées par l'insécurité et les assassinats des personnalités politiques opposants à Annahdha ainsi que la médiocrité des résultats socio-économiques renforcèrent le camp séculariste contre le mouvement islamiste. L'intervention de l'UGTT comme médiateur et modérateur entre les deux camps renforça la politique des négociations et de compromis. Mais ce sont les opportunités politiques au niveau régional qui ont joué un rôle accélérateur au départ négocié d'Annahdha du gouvernement et l'élaboration de la constitution. En effet, l'intervention de l'armée, la destitution de Morsi, l'interdiction des FM et les violences qui ont suivi convainquirent Annahdha de ne pas reproduire le modèle algérien en Tunisie.

Les limites de la recherche nous ont obligés à nous focaliser sur les éléments clés, d'autres éléments ne manquent pas d'importance comme le rôle des médias en Égypte et en Tunisie. Le rôle de l'Ordre des avocats et les représentants du patronat en Tunisie. Une étude comparative entre l'expérience des islamistes des FM et Annahdha au pouvoir et celle des islamistes en Iran semblerait être aussi pertinente afin de détecter les raisons de l'échec des premiers et la réussite des seconds.

Quel avenir pour les deux formations ? Si Annahdha a pu normaliser son existence en jouant un rôle en denier plan au détriment de son réel poids politique, elle n'a pas su attirer la confiance du citoyen tunisien, la faible participation aux élections le prouve¹⁰⁴. L'interdiction des FM en Égypte ne signe pas leur fin. L'islam politique avant qu'il soit des organisations formelles, il constitue un vrai mouvement social.

¹⁰⁴ Si les élections législatives de 2014 ont affiché un taux de participation ne dépassant pas 48%, les élections municipales de 2018 ont vu ce taux baissé à 33,7% et elles ont fait émerger les indépendants comme la première force.

Tableaux récapitulatifs :

Tableau récapitulatif des éléments de l'échec liés aux islamistes..... 38

Tableau récapitulatif des éléments de l'échec liés à l'environnement politique..... 57

Tableau récapitulatif des éléments de l'échec liés aux carences des légitimités..... 86

Bibliographie

ABBASSI, Amal-Fatiha. 2013. « Les Frères musulmans au sortir de la semi-clandestinité : le parti de la Liberté et de la Justice dans les élections législatives », *Égypte/Monde arabe*, Vol. 10, no. 1, pp. 93-110.

AL-ANANI, Khalil. 2013. « L'organisation des frères musulmans après Morsi » (en arabe). En ligne. <<http://www.dohainstitute.org/file/Get/b5ae3bc8-3557-4a77-b28b549f3fbc357a.pdf>> consulté le 09/07/2017.

AL-ANANI, Khalil. 2014. « The debacle of orthodox Islamism », *Islam in a changing Middle East: Rethinking Islamist politics*, Project on Middle East Political Science, February 5, pp7-9. En ligne. <https://pomeps.org/wpcontent/uploads/2014/02/POMEPS_BriefBooklet24_Rethinking_web.pdf> consulté le 9 septembre 2017.

Al-BANNA, Hassan. (s.d.). *Les messages*, (en Arabe). En ligne, <<http://www.ikhwanwiki.com/index.php?title=%D8%B1%D8%B3%D8%A7%D8%A6%D9%84%D8%A7%D9%84%D8%A5%D9%85%D8%A7%D9%85%D8%A7%D9%84%D8%B4%D9%87%D9%8A%D8%AF%D8%AD%D8%B3%D9%86%D8%A7%D9%84%D8%A8%D9%86%D8%A7>> .

Al-BANNA, Hassan. (s.d.). *Mémoires de la prédication et du prédicateur*, (en Arabe), En ligne, <<http://www.ikhwanwiki.com/index.php?title=%D9%85%D8%B0%D9%83%D8%B1%D8%A7%D8%AA%D8%A7%D9%84%D8%AF%D8%B9%D9%88%D8%A9%D9%88%D8%A7%D9%84%D8%AF%D8%A7%D8%B9%D9%8A%D8%A9#.D9.85.D9.82.D8.AF.D9.85.D8.A9>>

Al-GHANNOUCHI, Rached. 1993. *Les libertés publiques dans l'État islamique* (en arabe), Beyrouth : Centre des Études de l'Unité Arabe, 382 p.

Al-GHANNOUCHI, Rached. 1999. *Approches sur la laïcité et la société civile* (en arabe), London : Centre Maghrébin des Recherches et des Traductions, 204 p.

Al-GHANNOUCHI, Rached. 2001. *De l'expérience du mouvement islamique en Tunisie* (en arabe), London, Centre Maghrébin des Recherches et des Traductions, 350 p.

Al-GHANNOUCHI, Rached. 2012. « La religion et l'État dans les fondamentaux islamiques et la réflexion contemporaine » (en arabe). *Almoustakbal Alarabi*, décembre, no 406, pp. 5-22.

Al-GHANNOUCHI, Rached. 2012. *La démocratie et les droits de l'homme en Islam*, Doha : Centre Aljazeera des études et la Maison Arabe des Sciences. 311 p.

Assemblée nationale (France). 2013. « Le rapport d'information sur les révolutions arabes », *la commission des affaires étrangères*. En ligne <<http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1566.asp>>

ASSEBURG, Muriel & WIMMEN, Heiko. 2016. *Dynamics of transformation, elite change and new social mobilization in the Arab World*. *Mediterranean Politics*, Vol. 21, no 1, pp. 1-22.

- AYARI, Michaël Béchir. 2012. « Le dire et le faire du mouvement islamiste tunisien : chronique d'un Aggrioramento perpétuel par-delà les régimes » in *les islamistes au défi du pouvoir, évolution d'une idéologie*, sous la dir. de Samir AMGHAR, pp. 59-77, Paris : Michlon, 208 p.
- AYARI, Michaël Béchir & GEISSER, Vincent. 2011. *Renaissances arabes : 7 questions clés sur des révolutions en marche*, Paris : Les Éditions de l'Atelier, 160 p.
- ALLAL, Amin. 2012. « Trajectoires révolutionnaires en Tunisie Processus de radicalisations politiques 2007-2011 ». *Revue française de sciences politiques*, Vol.62, no 5, pp. 821-841.
- ALLANI, Alaya. 2010. « Les islamistes en Tunisie entre l'affrontement et la participation : 1980-2007 ». *Al-mawqif*, no 05, décembre, pp. 5-18.
- AL-MAWSELLI, Ahmed. 2004. *Encyclopédie des mouvements islamistes : Dans le monde arabe l'Iran et la Turquie* (en Arabe), Beyrouth : Centre des Études de l'Unité Arabe., 489 p.
- ANDERSON, Christopher J & TVERDOVA, Yuliya V. 2001. «Winners, Losers, and Attitudes about Government in Contemporary Democracies ». *International Political Science Review*, Vol. 22, no 4, pp. 321-338.
- ANSART, Pierre. 1977. *Idéologies, conflits et pouvoir*, Paris : P.U.F., 275 p.
- AVON, Dominique, ASCHI, Youssef. 2013. « Tunisie : Quel bilan deux ans après la révolution ? ». *Raison publique*. En ligne. <<http://www.raison-publique.fr/article594.html>>. Consulté le 21 juillet 2017.
- BADIE, Bertrand. 2011. « Quand le social défie le politique et fait trembler l'international ». In, *Nouveaux acteurs nouvelle donne. L'État du monde*, sous la dir. de Bertrand BADIE & Dominique VIDAL, pp. 17-28. Paris : La Découverte.
- BAYAT, Asef. 2006. « Islamism and Social Movement Theory ». *Third World Quarterly*, Vol. 26, no 6, pp. 891-908.
- BAYAT, Asef (Eds). 2013. *Post-Islamism: The Changing Faces of Political Islam*, Oxford : Oxford University Press, 368p.
- BEININ, Joel. 2014. « Le rôle des ouvriers dans les soulèvements populaires arabes de 2011 ? ». *Le Mouvement Social*, Vol. 246, no 1, pp. 7-27.
- BELAL, Youssef. 2013. « L'Islam politique au Maroc ». *Pouvoirs*, Vol. 45, no 2, pp. 71-81.
- BENFORD, Robert & SNOW, David. 2012. « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan. ». *Politix*, Vol.99, no 3, pp. 217-255.
- BEN NEFISSA, Sarah. 1996. « Les partis politiques égyptiens entre les contraintes du système politique et le renouvellement des élites. ». *Revue du monde musulman et de la Méditerranée : Les partis politiques dans les pays arabes - 1. Le Machrek*, sous la dir. de Pierre Robert Baduel, no 81-82, pp. 55-91.
- BEN ROMDHANE, Mahmoud. 2011. *Tunisie : État, économie et société. Ressources politiques, légitimation et régulations sociales*, Paris : Publisud, 282 p.

- BERNARD-MAUGIRON, Nathalie. 2007. « Le printemps des juges et la réactualisation autoritaire en Égypte ». *Politique africaine : L'Égypte sous pression ? Des mobilisations au verrouillage politique*, no 108, pp 67-85.
- BERNARD-MAUGIRON, Nathalie. 2010. « Les juges et la supervision des élections de 2005 ». *Égypte/Monde arabe : Fabrique des élections*, sous la dir de. Florian KOHSTALL., Frédéric VAIREL. En ligne, 3^e série, no7, pp. 129-156, <<http://ema.revues.org/3002> ; DOI : 10.4000/ema.3002>. Consulté le 21 juin 2017.
- BESSIS, Sophie. 2004. « Bourguiba féministe : les limites du féminisme d'État bourguibien ». In *Habib Bourguiba, La trace et l'héritage*, sous la dir. de Michel Camau et Vincent Geisser, pp.101-113, Centre de Science Politique Comparative, IEP Aix-en-Provence.
- BESSIS, Sophie. 1999. « Le féminisme institutionnel en Tunisie », *Clio*, no 9, pp 93-105.
- BEETHAM, David. 2013. *The legitimation of power*, 2nd edition, Palgrave Macmillan, 336p.
- BILLY, Ahmed. 1993. *L'élite militaire et la construction politique en Égypte* (en Arabe), Le Caire : L'Institut Égyptien Général du Livre, 453 p.
- BOUBEKEUR, Amel. 2016. Islamists, Secularists and Old Regime Elites in Tunisia: Bargained competition, *Mediterranean Politics*, Vol. 21, no 1, pp. 107-127.
- BURNS, James. M. 1978. *Leadership*. New York: Harper & Row. 530 p
- BOURDIEU, Pierre. 1984. « La délégation et le fétichisme politique ». *Actes de la recherche en sciences sociales : Le travail politique*, no 52-53, pp. 49-55.
- BOURDIEU, Pierre. 1980. *Le sens pratique*, Paris : Édition de Minuit, 480 p.
- BURGAT, François. 2017. *Comprendre l'islam politique : une trajectoire de recherche sur l'altérité islamiste, 1973-2016*, Paris : La découverte, 310 p.
- BUTON, Philippe. « L'extrême gauche française et l'écologie. Une rencontre difficile (1968-1978) », *Vingtième Siècle. Revue d'histories*, Vol. 113, no. 1, pp. 191-203.
- CAMAU, Michel. 1983. *Pouvoir et Institution au Maghreb*, Alger, OPU.
- COOK, Steven A. 2007. *Ruling but not governing*. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 189 p.
- CHOUIKHA, Larbi & GEISSER, Vincent. 2010. « Retour sur la révolte du bassin minier. Les cinq leçons politiques d'un conflit social inédit ? ». *L'Année du Maghreb*, VI, pp. 415-426.
- CAVATORTA, Francesco & MERONE, Fabio. 2015. « Post-Islamism, ideological evolution and 'la tunisianite' of the Tunisian Islamist party al-Nahda ». *Journal of Political Ideologies*, Vol. 20, no 1, pp. 27-42.
- CAVATORTA, Francesco & MERONE, Fabio. 2013. « Moderation through exclusion ». *Democratization*, Vol. 20, no 5, pp. 857-875.
- CHOUIKHA, Larbi. 2014. « Ennahdha, de la polarisation au 'consensus' », *Afkar/idées*. En ligne. no 41, pp.35-37., Barcelona / Madrid, IEMed, <<http://www.iemed.org/observatori/arees-danalisi/arxiu-adjunts/afkar/afkar-ideas-41/>>, Consulté le 15 juillet 2017.

- CROZIER, Michel & FRIEDBERG, Erhard. 1977. *L'Acteur et le Système*, Paris : Seuil, 436 p.
- DIMAGGIO, Paul. J., & POWELL, Walter. W. 1991. « Introduction ». In, *The new institutionalism in organizational analysis*, sous la dir. De W. W. Powell & P. J. DiMaggio, pp. 1–38. Chicago: University of Chicago Press.
- DWORKIN, Ronald. 2006. *Is Democracy Possible Here? Principles for a New Political Debate*, Princeton: Princeton University Press. 192 p.
- DOBRY, Michel. 2009. *Sociologie des crises politiques : La dynamique des mobilisations multisectorielles*. 3^e édition. Paris : Presses de Sciences Po., 383 p.
- du ROY, Gaétan et STEUER, Clément. 2015. « Les obstacles à l'émergence de la citoyenneté dans l'Égypte postrévolutionnaire ». *Recherches sociologiques et anthropologiques*, Vol. 46-no 1, pp. 49-66.
- de COOREBYTER, Vincent. 2015. « Des pratiques démocratiques de crise » *CRISP, Les analyses du CRISP*. En ligne, 17 septembre. <http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/analyses/2015-09-17_ACL-de_Coorebyter_V%20-2015Des_pratiques_democratiques_de_crise.pdf>. Consulté le 15 juin 2017.
- DELLA PORTA, Donatella & DIANI, Mario. 2006. *Social Movements: An Introduction*, Oxford : Blackwell Publishing, 345 p.
- EASTON, David. 1967. *A systems analysis of political life*, New York: Wiley, p. 507.
- EL-CHAZLI, Youssef & HASSABO, Chaymaa. 2013. « Socio-histoire d'un processus révolutionnaire. Analyse de la « configuration contestataire » égyptienne (2003-2011) ». In *Au cœur des révoltes arabes : Devenir révolutionnaires*, sous la dir. de Amin ALLAL & Thomas PIERRET, pp. 185-217. Paris : Armand Colin-Iremam.
- EL CHAZLI, Youssef. 2012. « Comment des Égyptiens « dépolitisés » sont-ils devenus révolutionnaires ? ». *Revue française de sciences politiques*, Vol. 62, no 5-6. pp. 843-865.
- EL-GHOBASHY, Mona. 2005. « The Metamorphosis of the Egyptian Muslim Brothers ». *International Journal of Middle East Studies*, vol. 37, no 3, pp. 373-395.
- FRADKIN, Hillel. 2013. « Arab Democracy or Islamist Revolution? ». *Journal of Democracy*, Vol. 24, no 1, pp. 5-13.
- FARHAT, Mohammed.N & SADEK, Ali. 2007. « Promoting the Rule of Law and Integrity in the Arab Countries ». Project Report on the State of the Judiciary in Egypt 1on Second Draft, The Arab Center for the Development of the Rule of law and Integrity.
- FRANCERIES, Franck. 1993. « Des votes aveugles : L'exemple des électeurs FN en milieu populaire ». *Politix : Des votes pas comme les autres*, Vol. 6, no 22, pp. 119-137.
- FEURR, Sarah J. 2012. « Islam and democracy in practice: Tunisia's Ennahdha nine months ». *Middle- East Brief*, september, no 66.
- FREEDEN, Michael. 2003. *Ideology: A Very Short Introduction*. Oxford: Oxford Press University, 142 p.

GAMSON, William. A, 1975. *The strategy of social protest*, Homewood, Illinois: The Dorsey Press, , 217 p.

GAMSON, Wiliam & MEYER, David. S. 1996. « Framing political opportunity », In *Comparative perspectives on Social Movements*, Doug McADAM, John McCARTHY & Mayer N. ZALD (Eds), pp. 275-290, Cambridge: Cambridge University Press.

GOBE, Eric. 2008. « Les syndicalismes arabes au prisme de l'autoritarisme et du corporatisme ». In *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle*, sous la dir. de Olivier DABENE & Vincent GEISSER & Gilles MASSARDIER, pp. 267–284. Paris : La Découverte.

GOBE, Eric & CHOUIKHA, Laarbi. 2013. « La Tunisie en 2012 : Heurs et malheurs d'une transition qui n'en finit pas », *L'Année du Maghreb*, IX, Paris : CNRS éditions, pp. 385-407.

GEISSER, Vincent & GOBE, Eric. (2007), « La question de l'"authenticité tunisienne" : valeur refuge d'un régime à bout de souffle », *L'Année du Maghreb*, III, Paris : CNRS Éditions, pp. 371-408.

GEISSER, Vincent & GOBE, Eric. (2008), « Un si long règne... Le régime de Ben Ali vingt ans après », *L'Année du Maghreb*, III, Paris : CNRS Éditions, pp. 347-381.

GEISSER, Vincent, KREFAL, Abir. 2011. « L'uniforme ne fait plus le régime, les militaires arabes face aux “révolutions” », *Revue internationale et stratégique*, Vol. 83, no 3, pp. 93-102.

GUIRGUIS, Laure. 2014. *Égypte révolution et contre-révolution*, Laval : Presse de l'Université de Laval, 198 p.

GRAMSCI, Antonio. 2012. *Guerre de mouvement et guerre de position*, Paris : La Fabrique, 338 p.

GAXIE, Daniel. 1978. *Le cens caché : inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris : Seuil, 269 p.

GAXIE, Daniel. 1993. « Le vote désinvestie : Quelques éléments d'analyse des rapports au vote ». *Politix : Des votes pas comme les autres*, Vol. 6, no 22, pp.138-164

GOFFMAN, Erving. 1974. *Frame analysis: an essay on the organization of experience*, Harvard University Press, 586 p.

GUAZZONNE, Laura. 2011. « Les Frères musulmans en Égypte (1990-2011) : entre néo-autoritarisme, réformisme et islamisme ». *Maghreb – Machrek : Recompositions au Moyen-Orient : Les Frères musulmans en Égypte*, no 207, printemps, pp. 125-144.

GUILHOT, Nicolas & SCHMITTER, Philippe C. 2000. « De la transition à la consolidation : Une lecture rétrospective des *democratization studies*. ». *Revue française de science politique*, Vol. 50, no 4, pp. 615-632.

HABIBI, Nader. 2012. « The Economic Agendas and Expected Economic Policies of Islamists in Egypt and Tunisia. ». *Middle East Brief*, Crown Center for Middle East Studies, Brandeis University, no 67, October, pp. 1-8.

- HACHEMAOUI, Mohammed. 2013. « La Tunisie à la croisée des chemins : Quelles règles pour quelle transition ? ». Berlin: Stiftung Wissenschaft und Politik, *SWP Research Paper*, 28 p.
- HALLIDAY, Fred. 1988. « The Iranian revolution: Uneven development and religious populism ». In, *State and Ideology in the Middle East and Pakistan*, Fred HALLDAY & Hamza ALAVI (Eds), pp. 31-63, Basingstoke: Macmillan.
- HANNA, Youssef Saber. 2014. *Le pouvoir des élites militaires en Égypte : l'emprise de l'armée sur le complexe bureaucratique-économique depuis 1952* (Mémoire de Master, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne année 2013-2014).
- HAENNI, Patrick & TAMMAM, Husam. 2008. « Penser dans l'au-delà de l'islamisme : Égypte, la dispersion idéologique des lendemains qui déchantent. ». *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, no 123, pp. 179-201.
- HAENNI, Patrick. 2005. *L'Islam du marché : l'autre révolution conservatrice*. Paris: Seuil, 108p.
- HEYWOOD, Andrew. 2003. *Political Ideologies: An Introduction*. Basingstoke: Palgrave Macmillan, 382 p.
- HIBOU, Béatrice. 2006. *La force de l'obéissance : Économie politique de la répression en Tunisie*, Paris : La Découverte, 363 p.
- HILAL, Ali-Addin. 2006. *Le développement du système politique en Égypte 1805-2005*, (en Arabe). Le Caire : Centre de recherches et d'études politiques, 360 p.
- HUNTINGTON, Samuel. P. 1968. *Political order in changing societies*, New Haven: Yale University Press, 488 p.
- HUNTINGTON, Samuel. P. 1975. « Chapter III. The United States », *The Crisis of Democracy. Report on the Governability of Democracies to the Trilateral Commission*, Michel J. Crozier, Samuel P. Huntington, Joji Watanuki (Eds), pp. 58-118, New York: New York University Press.
- HUNTINGTON, Samuel. P. 1993. *The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*, Oklahoma : University of Oklahoma Press, 366 p.
- IBRAHIM, Gamal Abdel Nasser. 1999. « Une lecture politique de l'expérience constitutionnelle égyptienne ». *Égypte Monde Arabe, Le Prince et son juge*, sous la dir. de Nathalie BERNARD-MAUGIRON et Baudouin DUPRET, deuxième série, no 2, pp. 127-142.
- IEDES « Institut d'étude du développement économique et social », groupe de recherche (2004), *Revue Tiers Monde : « Société civile » et démocratisation : une étude comparative au nord et au sud*, n° 178, pp. 443-464.
- IHL, Olivier. 2000. *Le Vote*. Paris : Montchrestien, 154 p.
- INTERNATION CRISIS GROUP. 2008. Les Frères musulmans en Égypte : La confrontation ou l'intégration (en arabe), *Rapport Moyen-Orient*, no 76, 18 juin, en ligne

<http://old.crisisgroup.org/_/media/Files/Middle%20East%20North%20Africa/North%20Africa/Egypt/Arabic%20translations/Egypt%20Muslim%20Brothers%20Confrontation%20or%20Integration%20Arabic.pdf>

INTERNATION CRISIS GROUP. 2012. Tunisie : relever les défis économiques et sociaux, *Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord*, no 124, 6 juin, en ligne <<https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/124-tunisia-confronting-social-and-economic-challenges-french.pdf>>

KEPEL, Gilles. 2000. *Jihad Expansion et déclin de l'islamisme*, Paris : Gallimard, 452p.

KLANDERMANS, Bert. 1997. *The Social Psychology of Protest*. Oxford: Blackwell Publishers, 257 p.

KRIESI, Hanspeter; KOOPMANS, Ruud; DUYVENDAK, Jan. W & GIUGNI, MARCO. G. 2007. New social movements and political opportunities in western Europe. In *Social movements: Critical concepts in sociology*, Jef GOODWIN, & James M. JASPER (Eds), 2007. Social movements: Critical concepts in sociology, pp. 86-111. London: Routledge.

KHIARI, Sadri & LAMLOUM, Olfa. 1994. « Tunisie: Des élections en trompe-l'œil ». *Politique Africaine*, no 76, décembre.

LAMCHICHI, Abderrahim. 2002. « L'islam n'est pas monolithique ». *Confluences Méditerranée*, Hivèr, no 40, p. 101-111.

LABIDI, Kamel. 2011. « Du protectorat français à la dictature sans fard. La longue descente aux enfers de la Tunisie ». In *Tunisie : Une révolution démocratique et sociale*. En ligne. Documents d'Étude de la Formation Léon Lesoil n° 5. Janvier. www.olidarites.ch/vaud/wp-content/uploads/2011/01/dossiirtunisie.pdf.s

LINDBERG, Staffan. 2009. « A Theory of election as a mode of transition ». In *Democratization by Elections: A New Mode of Transition?* Staffan Lindberg (Eds), pp. 314-341. Baltimore : Johns Hopkins University Press.

MAHFOUDH, Dorra & MAHFOUDH, Amel. 2014. « Mobilisations des femmes et mouvement féministe en Tunisie ». *Nouvelles questions féministes*, Vol. 33, no 2, pp. 14-33.

MAHFOUDH, Amel. 2014. « C'est le féminisme qui m'a amenée en politique et pas le contraire. » Entretien avec Sana Ben Achour, féministe tunisienne ». *Nouvelles questions féministes*, Vol. 33, no 2, pp. 96-111.

MANATSCHAL, Anita. 2010. « Féminisme d'État Tunisien : 50 ans plus tard, la situation des Tunisiennes. ». *Politorbis*, no 48, pp. 43-48.

MANIN, Bernard. 1995. *Principes du gouvernement représentatif*. Paris : Calmann-Lévy, 319 p.

MASOUD, Tarik. 2014. *Counting Islam: Religion, class and elections in Egypt*. New York: Cambridge University Press, 252 p.

MARKS, Monca. 2015. Tunisia's Ennahda: Rethinking Islamism in the context of ISIS and the Egyptian coup. En ligne. Brookings Working Paper, p. 1-12.

- MARTINI Jeffrey; KAYE, Dalia Dassa & Erin York .2012. The Muslim Brotherhood, Its Youth, and Implications for U.S. Engagement. En ligne, RAND, 77 p. <https://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/monographs/2012/RAND_MG1247.pdf>
- MORLINO, Leonardo. 2010. « Légitimité et qualité de démocratie ». *Revue internationale des sciences sociales*, Vol. 196, no 2, pp. 41-53.
- McCARTHY, John D & ZALD, Mayer N. 1977. « Resource mobilization and social movements: a partial theory », *American Journal of Sociology*, vol. 82, no 6, pp. 1212-1241.
- McADAM, Doug; McCARTHY, John. D & ZALD, Mayer. N. 1996. «Introduction: opportunities, mobilizing structures, and framing processes - toward a synthetic, comparative perspective on social movements » In *Comparative perspectives on social movements: political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings*, Doug McAdam, John McCarthy, Mayer Zald (Eds), pp.1-20, Cambridge: Cambridge University Press.
- McADAM, Doug. 1982. *Political Process and the Development of Black Insurgency 1930-1970*, Chicago: University of Chicago Press, 304 p.
- MIZOUNI, Najet. 2012. « L'UGTT, moteur de la révolution tunisienne ». *Tumultes*, Vol. 38-39, no 1, pp. 71-91.
- MUNSON, Ziad. 2001. « Islamic mobilization: Social Movement Theory and the Egyptian Muslim Brotherhood ». *The Sociological Quarterly*, Vol 42, no 4, pp. 487-510.
- NADEAU, Richard & BLAIS, André. 1993. « Accepting the Election Outcome: The Effect of Participation on Losers Consent». *British Journal of Political Science*, Vol. 23, no 04, pp. 553-563.
- NAPOLÉON I. 2011. *Mémoires de Napoléon tome 2 : La compagne d'Égypte*. Paris: Tallandier, 414 p.
- NORRIS, Pippa .2008. *Driving Democracy: Do Power-Sharing Institutions Work?* New York: Cambridge University Press, 320 p.
- OFFERLE, Michel. 1987. *Les partis politiques*, Paris: PUF, 125 p.
- OLSON, Mancur. 1965. *The Logic of Collective Action: Public Goods and the Theory of Groups*, Harvard University Press, p. 176.
- PHARO, Patrick. 2010. « Naturalisation de la politique et vertus démocratiques ». In *Repenser la démocratie*, sous la dir. de Yves Charles ZARKA, pp. 38-49. Paris: Armand Colin.
- PERZEWSKI, Adam.1991. *Democracy and the Market: Political and Economic Reforms in Eastern Europe and Latin America*, New York: Cambridge University Press, 210 p.
- PACIELLO, Maria C. 2013. « Delivering the Revolution? Post-uprising Socio-economics in Tunisia and Egypt ». *The international Spectator: Italian Journal of international affairs*, Vol. 48, n°4, December.
- PARGETER, Alison. 2013. *The Muslim Brotherhood: From Opposition to Power*, London: Saqi, 288 p.

- PICARD Elisabeth. 2008. « Armée et sécurité au cœur de l'autoritarisme ». In *Autoritarisme démocratique et démocratie autoritaires au XXI siècle*, sous la dir. de Olivier DABENE, Vincent GEISSER, Gilles Massardier, pp. 303-329, Convergences Nord Sud, La Découverte.
- PIVEN, Frances. F & CLOWARD, Richard. A. 1979. *Poor People's Movements: Why They Succeed, How They Fail*. New York: Vintage Books, 381 p.
- QOTB, Sayyid. 1979. *Signes du chemin*, (en Arabe), 6^è édition, Beyrouth, Le Caire: Dar Al-Chourouk, 186 p.
- QOTB, Sayyid. 1993. *La justice sociale en Islam*, (en Arabe), 13^è, Beyrouth, Le Caire : Dar Al-Chourouk, 217 p.
- QOTB, Sayyid. 1993, *La bataille de l'Islam et le capitalisme*, (en Arabe), 13^è édition, Beyrouth, Le Caire : Dar Al-Chourouk, 123 p.
- ROSANVALLON, Pierre. 2006. *La contre-démocratie La politique à l'âge de la défiance*, Paris : Seuil, 345 p.
- ROY, Olivier. 1992. *L'échec de l'Islam politique*, Paris : Seuil, 251 p.
- ROY, Olivier. 1999. « Le Post-Islamisme », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, no 85-86, pp.11-30.
- FEUER Sarah. J. 2012. « Islam and democracy in practice: Tunisia's Ennahdha nine months». in, *Middle- East Brief*, September 2012, no 66, pp.1-8.
- SCHARPF, Fritz. 2000. *Gouverner l'Europe*, Paris : Presses de Sciences Po., 238 p.
- SEILER, Daniel-Louis. 1997. « Un système consociatif exemplaire : la Belgique », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 4, no 3, pp. 601-623.
- SELIM, Mohammad & SELIM, Gamal M. 2015. « Égypte : une révolution permanente, trahie ou kidnappée ? ». In *Le "printemps arabe" : un premier bilan : points de vue de Sud*, sous la dir. de Bichara KHADER, *Alternatives sud*, Vol. 19, no 2, pp. 77-92, Louvain-la-Neuve : Centre Tricontinental ; Paris : Editions Syllepse.
- SHMITTER, Philippe C.1977. « Modes of Interest Intermediation and Models of Societal Change in Western Europe », *Comparative Political Studies*, Vol.10, no 1, April, pp7-38.
- SINTOMER, Yves et GAUTHIER, Jérémie. 2014. « Les types purs de la domination légitime dans l'œuvre de Max Weber : Forces et limites d'une trilogie ». *Sociologie*, Vol. 5, no 3, décembre, Presses Universitaires de France, pp. 319-333.
- SNOW, David A. 2001. « Analyse de cadres et mouvements sociaux ». In *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des Arènes Publiques*, sous la dir. de Daniel CEFAL et Danny TROM, Paris : Éditions de l'EHESS, pp. 27-49.
- STEUER, Clément. 2011. « L'Islam officiel et ses relations avec l'État ». In *L'Égypte au présent : Inventaire d'une société avant révolution*, sous la dir. de Vincent BATTESTI & François IRETON, pp. 855-866.Paris : Snidbad.
- TAMMAM, Husam. 2010. *Les Frères musulmans : Les années avant la révolution (en arabe)*. Le Caire : Dar Achourouk, 206.

TAMMAM, Husam et HAENNI, Patrick. 2009. « Les frères musulmans face à la question sociale : autopsie d'un malaise socio-théologique ». *Relioscope, Études et analyses*, no 20, mai, 18p.

TAMMAM, Husam et HAENNI, Patrick. 2011. « Tunisie : l'islamisme d'Ennahda – quand le politique s'impose sur le religieux ». *Relioscope*, En ligne, <<https://www.religion.info/2011/01/28/tunisie-islamisme-ennahda-quand-le-politique-impose-sur-le-religieux/>>. Consulté le 25 juin 2017.

TARROW, Sidney. 1996, «States and opportunities: The political structuring of social movements ». in *Comparative perspectives on Social Movements*, Doug McAdam, John MCCARTHY & Mayer N. ZALD (Eds), pp. 41-6, Cambridge: Cambridge University Press.

TARROW, Sidney. 2011. *Power in Movement: Social Movements and Contentious Politics*. Cambridge: Cambridge University Press, 354 p.

TOURAINE, Alain. 1978. *La voix et le regard*, Paris : Le Seuil, 315 p.

TILLY, Charles. 1978. *From Mobilization to Revolution*. Addison-Wesley Publishing Company, 349 p.

TILLY, Charles & TARROW, Sidney. 2008. *Politique(s) du conflit, De la grève à la révolution*, Paris : Presse de Sciences Po, 396 p

VANNETZEL, Marie. 2010. « Secret public, réseaux sociaux et morale politique. Les Frères musulmans et la société égyptienne », *Politix*, Vol. 92, no 4, pp. 77-97.

VANNETZEL, Marie. 2014. « Égypte : L'impasse de la clandestinité ». In *Les Frères musulmans et le pouvoir*, sous la dir. de Pierre PUCHOT, p. 19-55, Paris : Galaade.

VANNETZEL, Marie. 2014. « Affection, Désaffection et Défection chez deux jeunes Frères musulmans en Égypte », *Critique Internationale*, Vol. 65, no 4, pp. 127-147.

VANNETZEL, Marie. 2016. « Grandeur et déclin des Frères musulmans égyptiens : les mutations de l'élite parlementaire frériste de Moubarak à Morsi, 2005-2012 ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 211-212, no 1, pp.36-53.

WEBER, Max. 1978. *Economy and society*. Berkeley: University of California Press, 1469 p.

WIKTOROWICZ, Quintan (Eds). 2004. *Islamic Activism: A Social Movement Theory Approach*, Bloomington: Indiana University Press, 2004, 316 p.

WOLFGANG, Streeck & KENWORTHY, Lane. 2005. «Theories and Practices of Neocorporatisme ». In *The handbook of political sociology: states, civil societies, and globalization*, Alford Robert, Alexander Hicks, Janoski Thomas & Schwartz Mildred (Eds), pp 441-460. New York : Cambridge University Press.

ZGHAL, Riadh. 1998. « Nouvelles orientations du syndicalisme tunisien », *Monde Arabe Maghreb-Machrek*, no 162, octobre-décembre, pp. 6-17.